

Banque de France

Rapport d'activité

2016





L'avant-propos du gouverneur

Notre stratégie monétaire a aidé la zone euro à affermir sa reprise. Elle a contribué à la croissance pour 0,3 à 0,5 point de PIB. Dans notre pays, cela équivaut à près de 100 000 emplois supplémentaires. Nous sommes sortis du risque de déflation en progressant vers notre objectif d'une inflation faiblement positive, proche de 2 %. En amont des décisions, dans les débats de l'Eurosystème, comme dans leur mise en œuvre, la Banque de France a joué un rôle décisif grâce à la qualité de ses équipes et à leur forte expertise. Parallèlement, nous renforçons la filière fiduciaire, autour des billets : nous avons ouvert le Centre fiduciaire Nord de France, centre fort à la pointe de l'innovation et des traitements automatisés, créé une filiale papetière qui accueillera bientôt d'autres banques centrales nationales

et décidé l'investissement dans une nouvelle imprimerie.

Au titre de la stabilité financière, la mise en œuvre de l'Union bancaire se poursuit avec l'élaboration par les équipes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de plans préventifs de résolution des principaux établissements français. Le système bancaire français a confirmé en 2016 sa solidité, en atteignant 12,6 % de ratio de solvabilité moyen, soit plus du double d'avant la crise de 2008. Dans le même temps, nous avons fait évoluer le cadre de supervision des assurances avec l'entrée en application de Solvabilité II. Nous avons participé au Haut Conseil de stabilité financière encore plus activement grâce à notre nouveau « pôle de stabilité financière » créé entre la Banque de France

L'année 2016 – et dans son prolongement ce début de 2017 – a été marquée de grandes incertitudes, entre Brexit et élection présidentielle américaine. La Banque de France se devait d'autant plus d'y tenir son cap : une institution de confiance, au service de tous les Français et garante de leur monnaie de confiance, l'euro. Nous avons pour cela, grâce à l'engagement actif des femmes et des hommes de la Banque de France, œuvré à nos trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière et les services à l'économie.

et l'ACPR. Et, alors même que nous n'avons pas souhaité le Brexit, nous sommes prêts à en saisir les opportunités pour la zone euro et la Place de Paris : l'ACPR et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont simplifié et accéléré les procédures d'agrément des établissements aujourd'hui installés à Londres.

Nos services à l'économie s'exercent essentiellement à travers notre réseau de succursales dont l'accueil se modernise. Nos équipes ont aidé l'an passé plus de 210 000 familles à sortir du surendettement et nous avons mené en parallèle de nombreuses actions de prévention en direction des populations fragiles. La Banque de France s'est vu confier une nouvelle mission, celle d'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique et financière des publics : notre première initiative a été de lancer un nouveau portail d'information, mesquestionsdargent.fr, en janvier dernier. Nous avons également été très présents

aux côtés des entreprises, tout particulièrement des PME et des TPE : plus de 250 000 entreprises ont bénéficié en 2016 d'une cotation de crédit de la part de la Banque de France ; et nous avons mis en place, à l'automne, 100 correspondants départementaux pour orienter les dirigeants de TPE.

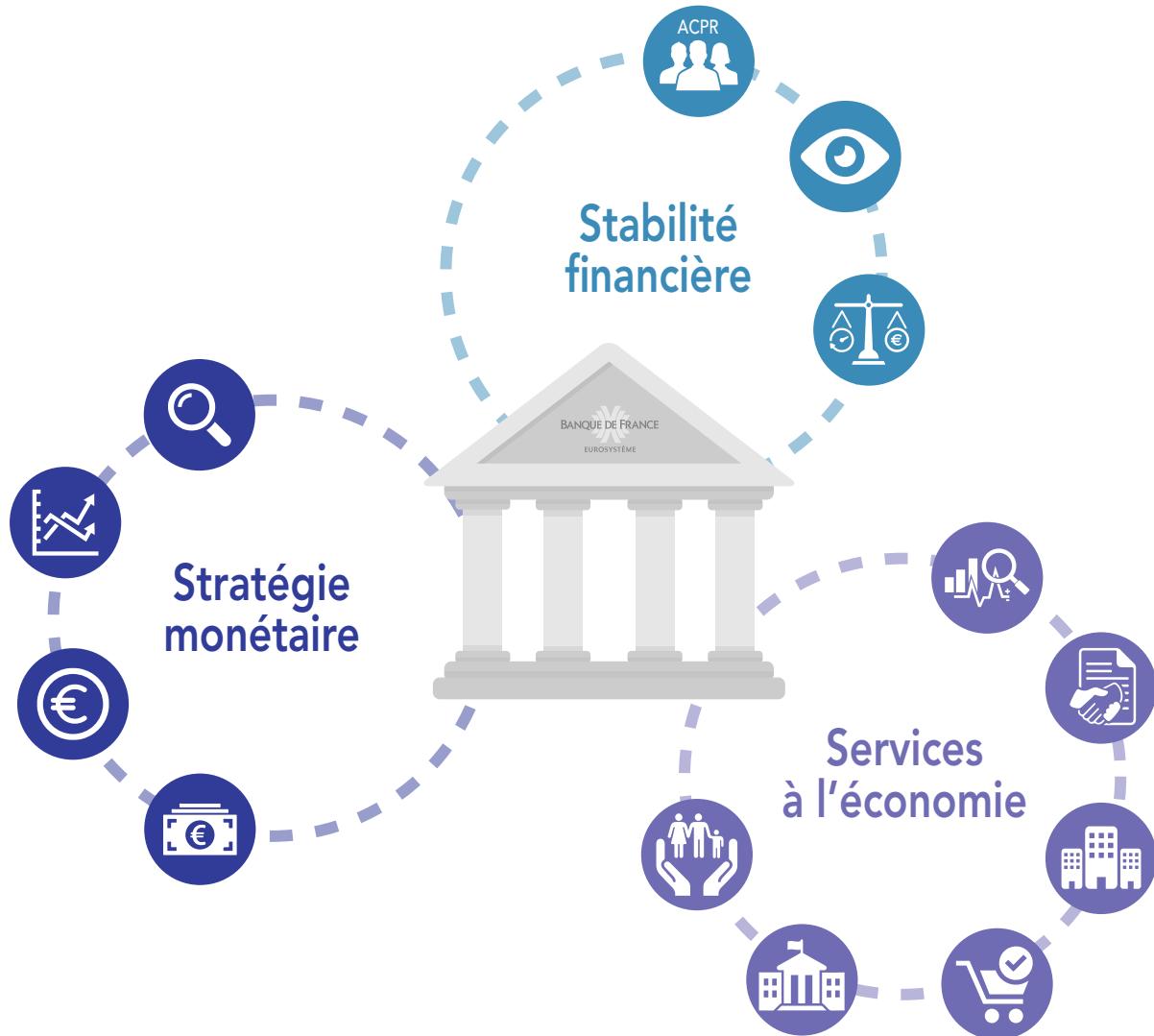
Tournés vers l'avenir, nous avons marqué notre cap stratégique dans notre plan *Ambitions 2020*, afin de préparer la Banque de France du xxi^e siècle et d'être un service public exemplaire : une banque centrale plus performante, plus innovante et plus ouverte. Plus performante : tout en maintenant une présence de place dans chaque département, la Banque de France en 2016 a réduit ses effectifs et ses dépenses nettes des activités. L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est devenu une filiale de la Banque, ce qui va accentuer les synergies. Plus innovante : nous avons lancé un projet de grande transformation numérique

de nos outils et de nos processus sous la conduite d'un *chief digital officer*. Plus ouverte : nous investissons dans la recherche économique afin de contribuer davantage au débat en France et en Europe et nous donnons l'accès à nos données statistiques à la communauté des chercheurs au sein d'une *Open Data Room*. Enfin, nous avons clarifié notre stratégie de responsabilité sociale d'entreprise, avec des objectifs chiffrés au service de la société et de l'environnement.

Dans un monde volatil, l'indépendance de la Banque de France est une garantie pour tous nos concitoyens ; celle que, soucieux du long terme, libres de toutes pressions, nous nous dédions à notre mission : la stabilité des prix et donc la solidité de la monnaie ; la stabilité financière et donc le bon financement de l'économie. Mais cette indépendance entraîne une exigence : que nous rendions compte de nos résultats. Tel est l'objet de ce rapport d'activité 2016.

François Villeroy de Galhau

Repères 2016



AU SERVICE DE NOS TROIS MISSIONS



11 690 salariés (équivalent temps plein)

95 succursales



20 antennes économiques

78 bureaux d'accueil et d'information



313,5 milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis le début de la mise en œuvre des programmes CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP



5,6 milliards d'euros, le résultat ordinaire avant impôt



19 conventions conclues avec les académies sur l'éducation économique et financière



168 tonnes de pièces collectées et triées pour l'opération Pièces jaunes 2016



- 3,3 % la baisse de la consommation d'énergie



- 4,6 % la baisse des émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies

La stratégie monétaire en 2016

**15,7**

milliards d'euros d'achats de titres d'entreprises françaises depuis le 8 juin 2016 au titre des opérations de politique monétaire

**153**

milliards d'euros, le montant des réserves brutes de change de la France (139 milliards d'euros pour les réserves nettes)

**53,5**

milliards d'euros, le montant des réserves en devises

**85,5**

milliards d'euros, l'évaluation des réserves de change en or

**2 436**

tonnes, le stock d'or de la France (4^e au monde, derrière les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie)

**2,3**

milliards de billets fabriqués et livrés

**6,8**

milliards de coupures délivrées aux guichets

**19,5**

milliards de pièces en circulation

**21,5**

milliards d'euros de transactions quotidiennes en moyens de paiement scripturaux

**35**

publications dans des revues à comité de lecture

**3^e**

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées

**400**

millions de données individuelles accessibles dans l'Open Data Room

Missions



Les décisions de politique monétaire se fondent sur un diagnostic économique précis qui mobilise des travaux de recherche de haut niveau :

- expertises, études et modélisation
- diagnostics, analyses et prévisions
- préparation des réunions (BCE, BRI, FMI, G20)
- production et diffusion de données économiques



La Banque de France met en œuvre la politique monétaire pour assurer le financement de l'économie :

- prévisions des besoins de monnaie du secteur bancaire français
- refinancement des banques françaises
- achats de titres dans le cadre de la politique monétaire non conventionnelle de la BCE



La Banque de France est un intervenant de premier plan sur les marchés, au titre de ses activités opérationnelles, de sa gestion des infrastructures de marché et des réserves de change :

- opérations de marchés
- pilotage du système de règlement Target2 Securities



En tant que membre de l'Eurosystème, la Banque de France préserve la confiance dans la monnaie :

- institut d'émission
- premier imprimeur de billets en euros
- surveillance des moyens de paiement

JANVIER
Symposium BDF-BRI sur les « Taux d'intérêt ultra-bas et défis pour les banques centrales »

MARS
Nouveau programme d'achats de titres de créances émis en euros par des entreprises non bancaires

AVRIL
Inauguration du centre fiduciaire Nord de France (Cefinof)

JUIN
Entrée en vigueur de la réforme du marché des titres de créances négociables

SEPTEMBRE
Migration de la Place de Paris à Target2 Securities

NOVEMBRE
Inauguration de l'Open Data Room

Décision sur la nouvelle imprimerie

DÉCEMBRE
Création de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux

La stabilité financière en 2016



199
missions de
contrôle sur place :
assurances, banques
(hors MSU), pratiques
commerciales



37
missions de contrôle
pour le compte de
la BCE dans le cadre
du mécanisme de
surveillance unique (MSU)



1 044
personnes,
les effectifs
de l'ACPR



83
personnes
détachées à la BCE
dans le cadre du MSU



748
établissements bancaires
agrés



774
entreprises
d'assurance
et mutuelles agréées



12,6 %
le ratio de solvabilité
(core tier one)
des six principaux
groupes bancaires
français



23
milliards d'euros,
moyenne quotidienne
des flux de règlement
traités par les systèmes
de paiements de
masse en France
(en décembre 2016)



290
milliards d'euros,
moyenne quotidienne
des flux de règlement
traités par Target2
(paiements de
montant élevé)
en France
(en décembre 2016)



2
rapports sur
*l'évaluation des
risques du système
financier français*



20
séminaires
3
conférences internationales
sur la stabilité et la
réglementation financières



17
projets d'étude
et de recherche

Missions

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) supervise le secteur financier :

- agrément et contrôle des banques et des assurances
- acteur de la supervision unique européenne
- contribution aux travaux internationaux et mise en œuvre des évolutions réglementaires
- lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- information et protection des épargnants



 La Banque de France veille au bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché dont elle assure la surveillance.

- mise en œuvre des normes européennes et internationales
- suivi de la gestion des risques de crédit et de liquidité



La Banque de France agit pour garantir la stabilité financière et prévenir les risques systémiques :

- analyse des risques systémiques et vulnérabilités du système financier français
- contribution aux travaux des comités internationaux sur les risques systémiques et le cadre macroprudentiel
- coordination avec le Haut Comité de stabilité financière (HCSF)
- conduite de tests de robustesse et d'exercices de gestion de crise

JANVIER
Mise en place de Solvabilité II et du Mécanisme de résolution unique (MRU)

MARS
Participation du groupe de Place Robustesse à l'exercice de crise EU Sequana

AVRIL
Présentation à New York de la Revue de la stabilité financière : « La stabilité financière à l'ère numérique »

JUIN
Annonce par l'ACPR et l'AMF d'une simplification des procédures d'agrément suite au Brexit

SEPTEMBRE
Création d'un pôle Stabilité financière commun aux équipes de la Banque et de l'ACPR

Publication d'un rapport de synthèse sur la finance verte issu d'un groupe de travail G20 auquel a participé la Banque

NOVEMBRE
Conférence de l'ACPR sur « Les fintech : un challenge pour la réglementation et la supervision »

Les services à l'économie en 2016



66 700
désignations
d'établissements de
crédit dans le cadre
du droit au compte



210 000
dossiers de
surendettement
définitivement traités



364 000
courriers et appels
(majoritairement à
travers la plateforme
téléphonique ABE IS)



15 000
entreprises
répondent
aux enquêtes
de conjoncture



100 000
abonnés aux
enquêtes
de conjoncture
régionales et
nationales



28 662
séries statistiques
diffusées



7,4
millions d'entreprises
recensées dans
la base FIBEN
(14 millions
de consultations)



256 228
entreprises
non financières
(y compris des
PME) bénéficient
d'une cotation



102
correspondants TPE



1 048
entreprises confortées
par la Médiation du crédit
(12 768 emplois préservés
ou confortés)



821
millions de consultations
par les banques
pour les trois fichiers
(FCC, FICP, FNCI)



526
milliards d'euros,
total des
adjudications de
valeurs du Trésor

Missions



Le service économique rendu aux particuliers vise en premier lieu à assurer la protection des consommateurs :

- contrôle des pratiques commerciales
- le site Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS)



La loi a confié à la Banque de France plusieurs missions qui visent à prévenir les situations de surendettement ou à favoriser l'inclusion bancaire :

- droit au compte
- inclusion bancaire et financière



Le secrétariat des commissions départementales de surendettement, une des tâches les plus importantes effectuées par le réseau de succursales :

- apporter des solutions aux surendettés
- enquête typologique du surendettement



Les enquêtes de conjoncture et les statistiques, un diagnostic détaillé sur la situation économique :

- enquêtes nationales
- enquêtes régionales
- Stat Info



L'expertise sur les entreprises non financières permet aux équipes de mener des évaluations rigoureuses :

- suivi du financement
- cotation
- accompagnement des TPE
- médiation du crédit



La Banque de France est également le banquier de l'État :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

MARS

Conférence de presse sur la lutte contre les arnaques financières en ligne (ACPR, AMF, DGCCRF, parquet du TGI Paris)

AVRIL

Rapport de l'ACPR au Parlement sur les contrats d'assurance-vie en déshérence

JUILLET

La loi Macron confie à la Banque de France le suivi du financement des entreprises

SEPTEMBRE

Mise en place d'un réseau de correspondants départementaux TPE

OCTOBRE

Rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire

Remise des prix Banque de France du microcrédit

NOVEMBRE/DÉCEMBRE

Adoptions de mesures législatives visant à simplifier la procédure de traitement du surendettement des ménages

DÉCEMBRE

Nouveau rapport sur l'analyse des primo-déposants dans le cadre de l'enquête typologique annuelle sur le surendettement

MISSIONS ET STRATÉGIE DE TRANSFORMATION	14
.....	
1 Stratégie monétaire	14
Fonder les décisions de politique monétaire	16
Produire et diffuser une information et des données de qualité	18
Mettre en œuvre la politique monétaire grâce à notre expertise sur les marchés	19
Préserver la confiance dans la monnaie	22
2 Stabilité financière	28
Garantir la solidité du secteur financier et protéger les épargnants	30
Veiller au bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché	32
Agir pour la stabilité financière d'ensemble	33
3 Services à l'économie	38
Assurer un rôle de protection et d'information des particuliers	40
Maintenir une expertise forte sur les entreprises et leur offrir des services d'appui	45
Fournir des services financiers à l'État	50
4 Stratégie de transformation	52
Ambitions 2020 s'articule d'abord autour des trois grandes missions de la Banque de France	55
Ambitions 2020 s'entend aussi comme des ambitions pour les femmes et les hommes qui travaillent à la Banque de France	59
Pour une Banque de France pleinement reconnue, <i>Ambitions 2020</i> vise à rendre la Banque plus performante, plus innovante, plus visible	61

GOUVERNANCE	64
Les organes exécutifs	66
Les organes délibératifs et de contrôle	67
L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels	70
RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE	72
Un engagement éducatif et culturel	76
Un engagement économique et citoyen	80
Un engagement vis-à-vis des collaborateurs	84
Un engagement environnemental	86
GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES	90
Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats	92
Les comptes individuels de la Banque de France	100
Les comptes combinés	128
ANNEXES	134
Le périmètre de la Banque de France	136
Organigramme de la Banque de France au 16 janvier 2017	138
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2016	140
Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement	143





Stratégie monétaire

refinancement taux d'intérêt
politique monétaire
achats liquidité recherche
de titres réserves de change
fabrication institut d'émission
des billets Eurosystème
publications moyens de paiement
projections macroéconomiques

La Banque de France, membre de l'Eurosystème, est un acteur de la stratégie monétaire

dans la préparation et la mise en œuvre des décisions de politique monétaire

dans les fonctions d'émission et d'entretien de la monnaie fiduciaire

La Banque de France est membre de l'Eurosystème dont le mandat – confié par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – est de « maintenir la stabilité des prix » et, « sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, d'apporter son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union ». Le gouverneur de la Banque de France participe au Conseil des gouverneurs de la BCE qui détermine la politique monétaire de l'Eurosystème.

Fonder les décisions de politique monétaire

Les décisions de politique monétaire se fondent sur un diagnostic économique précis qui mobilise des travaux de recherche de haut niveau.

Les activités d'étude et de recherche, ce sont :

- une capacité d'expertise, des travaux scientifiques, des ateliers de recherche, une confrontation à

la pensée économique académique et à la doctrine des décideurs ;

- des diagnostics complets et argumentés, des analyses et des prévisions ;
- une aide à la décision des autorités de la Banque et de l'Eurosystème et pour la préparation des réunions externes (Conseil des gouverneurs de la BCE, BRI, FMI, G20, etc.).

La qualité des travaux menés permet d'étayer la réputation scientifique



Chiffres clés en 2016



3^e

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées, et classement dans le 1 % de tête de niveau mondial des institutions en qualité et en quantité de travaux et publications de recherche



35

publications dans des revues internationales à comité de lecture



157

séminaires de recherche



750

participants formés par l'IBFI



20

numéros de Rue de la Banque publiés



37

documents de travail publiés

FAREWELL SYMPOSIUM, 12 JANVIER 2016

Pour saluer le départ de Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France de 2003 à 2015 et président du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (BRI) de 2009 à 2015, la Banque de France et la BRI ont organisé le 12 janvier 2016 un symposium dont le thème était « Taux d'intérêt ultra-bas et défis pour les banques centrales ».

Réunissant près de deux cent personnalités – gouverneurs de banques centrales, dirigeants d'institutions financières et d'organisations internationales, comme Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire international, universitaires éminents –, ce symposium était organisé en deux sessions, chacune suivie d'une discussion générale impliquant l'ensemble des participants.

La première session était intitulée « Au-delà de la limite à zéro des taux : leçons pour la politique monétaire ? » et la seconde session « Implications pour les modèles d'activités et la stabilité financière ».

Introduit par le gouverneur François Villeroy de Galhau, le symposium a été l'occasion d'évoquer la source de préoccupation que constituent les effets collatéraux des taux bas, qui peuvent engendrer une mauvaise allocation des ressources ou provoquer des bulles dans un contexte d'inflation durablement basse.

Ce symposium a également été l'occasion pour le gouverneur de souligner que les banques centrales ne pouvaient pas être considérées comme le seul acteur possible et, plus précisément, que les politiques monétaire et macroprudentielle ne doivent pas être le seul instrument utilisé dans le champ économique. Il a en particulier insisté sur la nécessité de réformes structurelles, seules à même d'augmenter la croissance potentielle, et rappelé que les politiques de la demande agrégée ne peuvent pas en fournir de substitut.

Dans son intervention, Christian Noyer a mis en exergue les difficultés inhérentes à la réalisation de la stabilité des prix et identifié trois défis : le dosage optimal d'instruments non conventionnels, les défis liés aux rigidités de l'économie et la gestion des risques que les faibles taux d'intérêt et les politiques non conventionnelles impliquent pour la stabilité financière.

Revenant sur le régime de ciblage de l'inflation antérieur à la crise, étroitement associé à la « grande modération » lorsque l'inflation était basse et la production stable, Christian Noyer a rappelé que cette période de croissance soutenue et de faible volatilité, considérée comme normale à l'époque, était tout à fait exceptionnelle d'un point de vue historique.



de la recherche à la Banque dans le domaine de la stabilité monétaire et financière et de renforcer son influence dans les grands débats économiques en France et à l'étranger. Entretenant des liens étroits avec la communauté des chercheurs, la Banque de France soutient la recherche externe via la Fondation pour la recherche et entretient des partenariats de recherche avec Toulouse School of Economics (TSE), Paris School of Economics (PSE), Aix-Marseille School of Economics (AMSE) et Sciences Po Paris.

Produire et diffuser une information et des données de qualité

La Banque de France participe de longue date à la production des statistiques nationales et contribue aux statistiques européennes et internationales. Elle collecte, analyse et diffuse des millions de données relatives aux évolutions monétaires, aux financements et aux placements, au crédit, à la balance des paiements, au financement des entreprises, etc. Ces données sont aujourd'hui rendues accessibles aux chercheurs (Open Data).

OUVERTURE DE L'OPEN DATA ROOM

Le 3 novembre 2016, en présence de chercheurs et d'universitaires, François Villeroy de Galhau a inauguré l'Open Data Room (ODR) de la Banque de France (située dans les locaux de sa direction générale des Statistiques) qui donne accès à quatre cents millions de données individuelles, notamment sur les institutions financières et les entreprises. La richesse des informations granulaires ainsi disponibles est unique en Europe. Les données mises à disposition des chercheurs sont anonymes pour que la confidentialité des informations soit toujours préservée.

La mise à disposition des données et leur traitement s'effectuent gratuitement dans une salle dédiée équipée de la puissance de calcul et des logiciels statistiques adaptés au traitement de fortes volumétries de données. Des experts de la Banque sont présents pour orienter les chercheurs dans l'accès aux données.

Le gouverneur a souhaité que l'aide à la recherche française et internationale que constitue cet outil « *contribue significativement à la compréhension, l'analyse et l'anticipation des évolutions financières, dont la crise récente a montré l'importance pour l'économie réelle, c'est-à-dire pour la croissance et l'emploi* ».



La BCE a mandaté la Banque de France pour mettre en œuvre et gérer un nouveau reporting statistique qui consiste à recenser quotidiennement toutes les

transactions usuelles effectuées sur le marché monétaire par les cinquante-trois plus grandes banques de l'Eurosystème. La plate-forme de réception et de contrôle des données

a été livrée en avril 2016. Fin 2016, elle avait déjà traité sept millions de transactions individuelles, permettant d'accéder à une connaissance très fine du marché monétaire.

Mettre en œuvre la politique monétaire grâce à notre expertise sur les marchés

L'apport de liquidité aux banques, principale source de financement de l'économie

Par sa présence sur les marchés et ses interactions avec les établissements financiers, la Banque de France est un rouage déterminant de la mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs en matière de taux d'intérêt et de refinancement du système bancaire. Elle intervient notamment au travers des opérations d'achat de titres sur les marchés ou de refinancement des banques installées en France. Elle gère le dispositif des réserves obligatoires et prévoit les besoins de monnaie centrale du secteur bancaire français.

En s'appuyant sur son expertise et sa connaissance des mécanismes de transmission de la politique

UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACHATS DE TITRES

Depuis plusieurs années, l'Eurosystème conduit une politique monétaire non conventionnelle. En mars 2016, il a lancé un nouveau programme d'achats de titres venant compléter son programme d'achats d'actifs (Asset Purchase Programme – APP). Il a également annoncé que la cible mensuelle d'achats de titres était portée de 60 à 80 milliards d'euros jusqu'en mars 2017, avant de redescendre à 60 milliards jusqu'en décembre 2017.

L'objet de ce nouveau programme intitulé CSPP (Corporate Sector Purchase Programme) est d'acheter sur les marchés des titres de créances émis en euros par des entreprises non bancaires établies dans la zone euro et répondant à un certain nombre de critères d'éligibilité.

En contribuant directement à l'amélioration des conditions de financement des entreprises de la zone euro, ce programme renforce la transmission à l'économie réelle des décisions de politique monétaire et, à l'instar des autres mesures non conventionnelles mises en œuvre par l'Eurosystème, répond à l'objectif de faire revenir l'inflation à des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. La Banque de France a la responsabilité d'acheter des titres d'entreprises françaises, dont le gisement représente environ 30 % de celui du marché européen. Débutés le 8 juin, le montant cumulé de ses achats atteignait 15,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Les achats de titres sont effectués en majorité sur le marché secondaire, mais la Banque de France dispose également de la possibilité de souscrire pour une part aux émissions sur le marché primaire des seuls titres d'entreprises privées.

Une attention particulière est également apportée à la qualité de crédit des titres achetés. Les sociétés émettrices doivent présenter une qualité de crédit relevant de la catégorie « *Investment Grade* », correspondant au moins au niveau BBB-.

Chiffres clés 2016



313,5

milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis le début de la mise en œuvre des programmes CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP



monétaire, la Banque de France participe activement aux analyses et aux réflexions sur l'évolution du cadre opérationnel tant pour les opérations de refinancement que pour le collatéral exigible (les actifs déposés en garantie). Elle a soutenu le lancement de l'ESNI¹, qui représente un véritable atout pour la Place de Paris. Elle a également proposé et testé le dispositif des enchères inversées.

Les opérations de marché : expertise et savoir-faire

La Banque de France réalise des opérations de marché pour compte propre et pour compte de la BCE tout en produisant des analyses de marché à l'intention des dirigeants de l'Eurosystème. Elle intervient sur les marchés dans le cadre de la gestion des réserves de change et des services offerts à la clientèle institutionnelle. Celle-ci peut ainsi disposer d'une gestion efficace de ses comptes espèces, d'un service très sûr de conservation de ses titres et de ses avoirs en or et obtenir une réponse à ses besoins d'investissement.

La Banque de France est également le superviseur du marché des titres de



créances négociables de Paris qui est le troisième marché de titres à court terme au monde, le deuxième en Europe et le premier de la zone euro. Il offre des financements compétitifs et diversifiés, en euros ou autres devises, sous la forme de titres de créances à court ou moyen terme, et forme un vaste écosystème constitué d'investisseurs, d'émetteurs, d'arrangeurs et de domiciliataires de premier plan. Il repose sur des infrastructures post-marché robustes (règlement-livraison) et bénéficie d'un haut degré de transparence grâce à la Banque de France qui veille au respect des conditions d'émission.

Créé en 1985, ce marché a été modernisé en 2016. Sous l'égide du Comité Place de Paris 2020, co-animé par la direction générale du Trésor et Paris Europlace, sa réforme a été pilotée par la Banque de France, en lien avec la Place, et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2016 (cf. encadré).

¹ L'Euro Secured Notes Issuer (ESNI) est un véhicule de titrisation, ouvert à l'ensemble des banques françaises et européennes et permettant aux participants de refinancer des prêts accordés aux entreprises non financières – particulièrement les PME-ETI – remplissant les critères d'éligibilité aux opérations de refinancement de l'Eurosystème. Il permet également aux intervenants des marchés de capitaux de disposer d'un collatéral de très haute qualité, pouvant servir de support aux investisseurs. La Banque de France assure au quotidien le fonctionnement du dispositif, en contrôlant régulièrement les créances utilisées et en tenant les comptes espèces de l'ESNI.

LA RÉFORME DU MARCHÉ DES TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

Un marché plus lisible :

- la fusion des anciennes catégories de titres de créances négociables d'une durée de vie inférieure à un an, réunies sous la dénomination de « titres négociables à court terme » en droit français ;
- l'alignement de la dénomination juridique des titres d'une durée de vie supérieure à un an : « titres négociables à moyen terme » ;
- une nouvelle appellation commerciale de ces titres – *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP) et *Negotiable European Medium Term Note* (NEU MTN) – afin d'exprimer la nature de l'instrument et la présence d'intervenants européens.

Un marché plus accessible et plus simple :

- un seul texte réglementaire ;
- la possibilité de rédiger la documentation dans une langue usuelle en matière financière autre que le français ;
- l'ouverture à un plus grand nombre d'émetteurs grâce à :
 - un cadre élargi aux normes comptables des pays de l'Espace économique européen et à celles reconnues par la Commission européenne comme équivalentes ;
 - un élargissement de la liste des agences de notation retenues pour l'accès au marché à des agences enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), sous certaines conditions.

La gestion des réserves de change : un élément clé de la confiance dans la monnaie

La Banque de France gère les réserves de change de la France, ainsi qu'une partie de celles de la BCE. La gestion

de réserves en or et en devises confère à la Banque de France un rôle majeur sur les marchés internationaux.



Chiffres clés au 31 décembre 2016



153

milliards d'euros, le montant des avoirs en or et en devises, DTS compris (139 milliards d'euros pour les avoirs en or et en devises nets des passifs en devises, DTS compris)



2 435,8

tonnes, le stock d'or de la France (quatrième détenteur de réserves en or après les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie)



53,5

milliards d'euros, le montant des réserves en devises (actifs nets des passifs en devises, DTS compris)



85,5

milliards d'euros, l'évaluation des réserves de change en or



Viser une plus grande intégration des marchés

La migration de place à T2S

La migration de la Place de Paris à Target2 Titres², le 12 septembre 2016, a été un événement majeur pour toute l'industrie du titre en France. Le démarrage opérationnel des conservateurs centraux Euroclear en France, en Belgique et aux Pays-Bas s'est effectué sans difficulté, la plate-forme traitant après cette migration environ 40 % des volumes attendus.

Ce succès est le résultat d'un intense effort de préparation de la Place auquel les équipes de la Banque de France ont fortement contribué.

L'étape suivante était la migration du conservateur central Clearstream, intervenue le 6 février 2017. L'ensemble du projet est géré par la Banque de France, la Bundesbank, la Banca d'Italia et le Banco de España, en étroite collaboration avec la BCE.

Préserver la confiance dans la monnaie

La Banque de France émet et met en circulation les billets en euros



sur le territoire, en organise le tri régulier, remettant en circulation les billets de bonne qualité, retirant les contrefaçons (« faux billets ») et détruisant les billets dont la qualité s'est altérée.

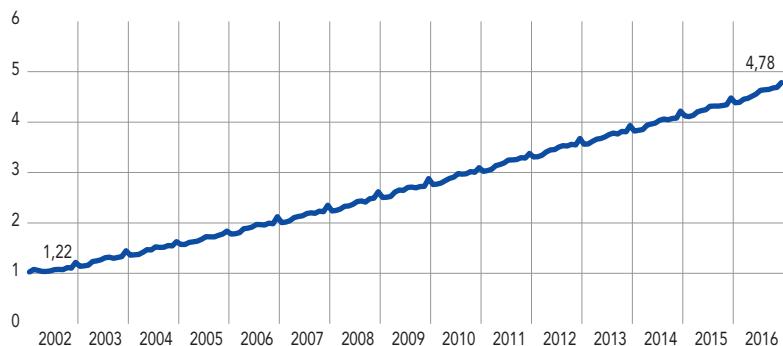
Elle contrôle le tri effectué par les opérateurs privés (cf. annexe 3 : « Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2016 »).

Elle assure également pour le compte de l'État la mise en circulation et la reprise des pièces en euros³. Elle garantit ainsi à chacun le libre choix de son moyen de paiement.

² Dénommée en anglais Target2 Securities (T2S), c'est la plate-forme développée par l'Eurosystème qui offre aux conservateurs centraux de titres en Europe un service harmonisé de règlement-livraison de titres en monnaie de banque centrale.

³ Cf. Note d'information « Les billets et les pièces en euros : les connaître, les utiliser » : <https://abc-economie.banque-france.fr/notes-dinformation/les-billets-et-pieces-en-euros-les-connaître-les-utiliser>

Évolution des émissions nettes françaises (en milliards de billets)

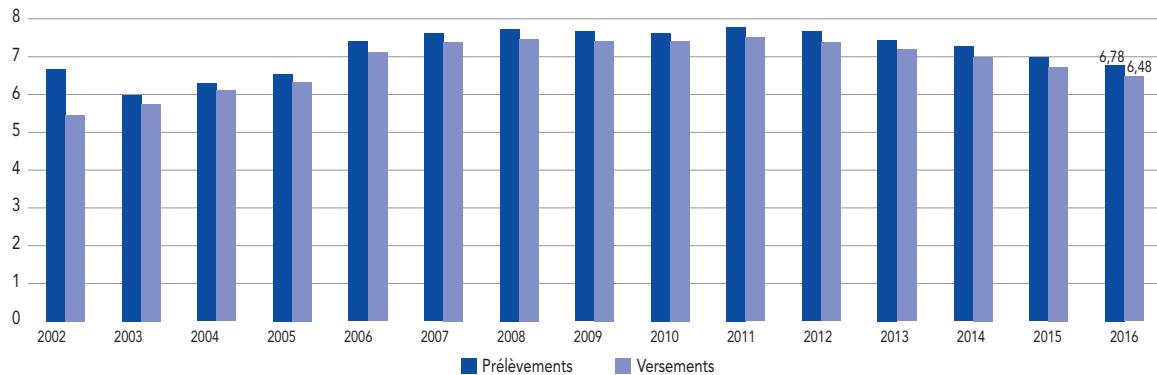


Source : Banque centrale européenne.

Note : Les émissions nettes sont constituées de la différence entre les émissions brutes (nouveaux billets) et les billets retirés de la circulation.

Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en milliards de billets)



Source : Banque centrale européenne.

Note : Les flux aux guichets concernent l'ensemble des billets en circulation.

L'OUVERTURE DU CEFINOF

Le premier des centres fiduciaires de nouvelle génération, le centre fiduciaire Nord de France (Cefinof), situé à proximité de Lille, a été inauguré le 28 avril 2016. L'ouverture progressive aux transporteurs de fonds s'est achevée en octobre 2016.

C'est le premier centre fiduciaire aussi hautement automatisé de l'Eurosystème, que ce soit en termes de transport ou de stockage des valeurs (convoyeurs, chariots autoguidés, magasin automatique de colis, robots). Il traitera environ 300 millions de billets par an.

Le bâtiment, d'une surface de près de 6 000 m², est hautement sécurisé grâce à des contrôles en amont des flux, une haute résistance du bâtiment, une vidéosurveillance intégrale et des dispositifs de pointe pour la détection de menaces.



La Banque de France, premier imprimeur de billets en euros

Elle fabrique, pour le compte de l'Eurosystème, une grande partie des billets de la zone euro, ainsi que des billets émis dans les territoires d'outre-mer ou dans plusieurs pays étrangers, notamment au sein de zones monétaires africaines. Elle dispose pour cela dans le Puy-de-Dôme d'une filiale papetière Europafi (cf. encadré), à Vic-le-Comte, et d'une imprimerie fiduciaire, à Chamalières.

La Banque de France fait partie des neuf imprimeurs retenus pour la production du nouveau billet de 50 euros (50 ES2 – Euro Série 2). Elle est appelée à livrer 1 milliard de ces nouveaux billets, soit 15,5 % du volume fabriqué au sein de l'Eurosystème (cf. encadré).

Chiffres clés 2016

 **2,28**
milliards de billets
fabriqués et livrés

 **20,7**
milliards de billets euro
livrés depuis 2001
jusqu'au 31 décembre 2016

 **1**
nouvelle coupure fabriquée :
50 € (Euro Série 2)

 **+ 17 %**
la croissance en un an
du nombre de billets
de 50 euros en circulation
émis par la Banque de France

 **120**
milliards d'euros, la valeur des billets en circulation émis
par la Banque de France depuis l'introduction de l'euro

 **6,8**
milliards
de coupures
délivrées
aux guichets

 **19,5**
milliards
de pièces
en circulation

EUROPAFI

La Banque de France a filialisé l'activité de sa papeterie avec la création de la société Europafi en octobre 2015. Dans ce cadre, un partenariat stratégique et industriel avec cinq banques centrales de l'Eurosystème disposant de leur propre imprimerie a été conclu avec pour objectif de les approvisionner en papier fiduciaire à hauteur de 40 % au moins de leurs besoins. Europafi sera ainsi le premier producteur public de papier fiduciaire de la zone euro, avec une capacité de production d'environ 5 000 tonnes de papier par an.

Europafi dispose fin 2016 d'un effectif de 248 agents. Les projets de modernisation des outils de production s'achèveront en 2017 avec pour objectif de faire jouer à Europafi un rôle de premier plan au niveau européen dans le domaine fiduciaire.



Fait saillant

Arrêt de la production du billet de 500 euros

Le 4 mai 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé l'arrêt immédiat de la production du billet de 500 euros, compte tenu des inquiétudes relatives aux activités illicites que cette coupure pourrait faciliter, et son émission sera arrêtée vers la fin de l'année 2018. Au-delà, les billets de 500 euros continueront d'avoir cours légal (ils pourront être utilisés pour régler des transactions) et seront échangeables pour une durée illimitée aux guichets des banques centrales nationales de la zone euro.

LANCEMENT DU NOUVEAU 50 € LE 4 AVRIL 2017

Le renouvellement de la gamme des billets en euros se poursuit avec la préparation de l'émission du nouveau 50 €, quatrième coupure de la série Europe. C'est en France le troisième billet le plus utilisé (20 % des billets reçus ou délivrés par la Banque de France), après le 20 € et le 10 €.

La Banque de France a accompagné tout au long de l'année les acteurs de la filière dans l'adaptation des 60 000 automates utilisés en France, intégré la nouvelle coupure à ses formations à l'authentification et préparé la distribution de plusieurs centaines de milliers de supports de communication destinés au public.

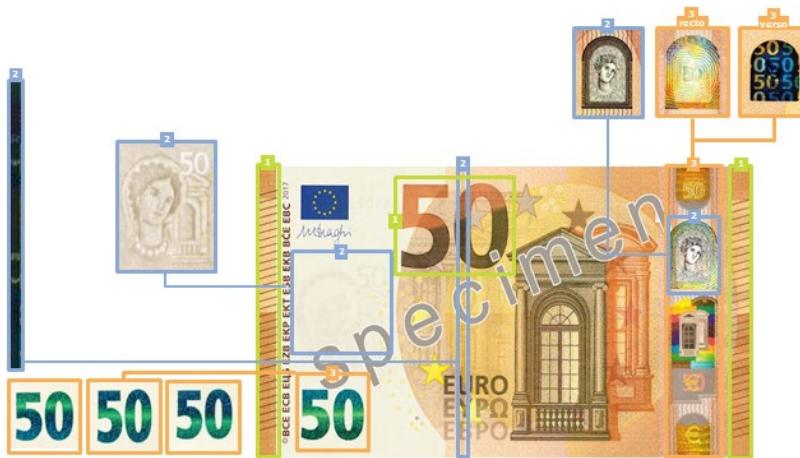
Les succursales de la Banque de France ont commencé à être approvisionnées pour servir les banques et alimenter les distributeurs de billets sur l'ensemble du territoire français à partir du 4 avril 2017.

FORMATIONS À L'AUTHENTIFICATION

La Banque de France contribue activement à la lutte contre la contrefaçon. Elle a formé cette année 26 000 professionnels chargés de manipuler des espèces (personnels de banque, commerçants, artisans, etc.) à la reconnaissance de l'authenticité des billets, notamment de leurs signes de sécurité. En complément, elle propose un outil de e-learning sur son site internet, qui permet de découvrir et tester ses connaissances. L'application Banque de France sur smartphone présente les signes de sécurité des billets selon la méthode « TRI » (Toucher-Regarder-Incliner) et une seconde application « Authentique ou contrefait » permet de vérifier visuellement l'authenticité des billets physiques, grâce à la fonction caméra du téléphone.

Méthode TRI
pour s'assurer
de l'authenticité
d'un billet

1 Toucher
2 Regarder
3 Incliner



La surveillance des moyens de paiement

Des systèmes de paiement en parfait état de marche et des moyens de paiement sûrs et efficaces sont essentiels à l'économie dans son ensemble : leur bon fonctionnement contribue à la confiance des utilisateurs dans la monnaie et favorise la mise en œuvre de la politique monétaire. Aussi, la Banque de France dispose-t-elle de larges compétences en matière de surveillance des systèmes de paiement et des moyens de paiement scripturaux. Elle assure le secrétariat du nouvel Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux, instance de coordination de Place associant des représentants de l'offre et de la demande du marché des moyens de paiement scripturaux, notamment les cartes de paiement, ainsi que des pouvoirs publics.

Par ailleurs, la Banque de France assure une fonction de catalyseur du développement du marché des paiements, en favorisant l'émergence de solutions innovantes permettant de conjuguer robustesse du point de vue de la sécurité, simplicité

d'usage pour ses utilisateurs et interopérabilité au niveau européen. À ce titre, elle a coordonné les travaux de migration vers les instruments de paiement paneuropéens (SEPA, *Single Euro Payments Area*).

En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la Banque de France vise à atteindre, pour chaque moyen de paiement considéré, un niveau de sécurité élevé, tout en étant économiquement viable et proportionné aux risques encourus.

LES TRAVAUX DU COMITÉ NATIONAL DES PAIEMENTS SCRIPTURAUX

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) a succédé au comité national SEPA (*Single Euro Payments Area*). Il s'est réuni pour la première fois en avril 2016. Rassemblant les représentants de la demande, de l'offre, et des autorités publiques, ce comité est présidé par la Banque de France, avec une vice-présidence assurée par l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et la Fédération bancaire française (FBF). Il est en charge de coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les moyens de paiement, présentée en octobre 2015 par le ministre des Finances¹, et de permettre ainsi le développement de moyens de paiements sûrs et efficaces qui répondent aux besoins des utilisateurs.

Une première phase de travail s'est achevée en novembre 2016. Elle a permis, notamment grâce à une enquête lancée auprès de 1 000 entreprises durant l'été 2016, complétée par des études, de mieux préciser les besoins de la communauté française et de fixer les grands axes de travail pour 2017 : accélérer et faciliter les opérations de virement ou encore accroître les possibilités de paiement par carte bancaire pour les opérations de petit montant et par tout instrument qui peut constituer une alternative efficace et sûre à l'usage du chèque.

¹ http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Strategienationale_sur_moyens_de_paiement_102015.pdf

LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Le renforcement de la sécurité des moyens de paiement scripturaux est un des quatre axes de la stratégie nationale des paiements présentée par le ministre des Finances et des Comptes publics en octobre 2015. Cette action passe par l'élargissement du mandat de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux. Le travail de veille et de concertation doit permettre d'identifier et de gérer les menaces pour la sécurité des moyens de paiement.

La stratégie nationale des paiements a ainsi établi quatre priorités pour le nouvel observatoire créé par la loi dite « Sapin 2 »¹, entrée en vigueur le 9 décembre 2016 :

1. l'harmonisation des méthodes de collecte des statistiques en matière de fraude ;
2. des réflexions sur les modalités de mise en œuvre de l'authentification renforcée pour les moyens de paiement autres que la carte ;
3. une veille technologique sur les services et solutions de paiement innovants ;
4. la coopération entre les acteurs lors de suspicions de fraude.

¹ Loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.



Faits saillants

4 avril 2016

Première réunion du Comité national des paiements scripturaux (CNPS).

10 décembre 2016

Création de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux.

Chiffres clés 2016

 **56**
millions de transactions quotidiennes en moyens de paiement scripturaux

 **21,5**
milliards d'euros de transactions quotidiennes en moyens de paiement scripturaux

 **58 %**
la part des cartes bancaires dans les transactions en volume, devant les prélèvements et virements (30 %) et le chèque (11 %)







Stabilité financière

contrôles

banques

infrastructures

assurances

supervision

risques systémiques

diagnostic

surveillance

Marchés

ACPR

prévention

lutte anti-blanchiment

La Banque de France est un garant de la stabilité financière dans sa triple mission

de supervision du secteur financier

de surveillance des systèmes et infrastructures de paiement

et de prévention des risques systémiques

La stabilité financière couvre un champ très vaste qui mobilise de nombreuses équipes aux compétences variées au sein de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qu'il s'agisse de la conduite des opérations de politique monétaire, de la surveillance des marchés financiers et des infrastructures des systèmes de paiement ou du contrôle de la situation individuelle des établissements de crédit, des organismes d'assurance ou des mutuelles.

SIMPLIFICATION ET ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES D'AGRÉMENT DANS LE CADRE DU BREXIT

Suite au choix des Britanniques, le 23 juin 2016, de quitter l'Union européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont décidé d'accroître l'attrait de la Place de Paris en vue de favoriser la relocalisation en France d'une partie des activités aujourd'hui menées depuis Londres. Ainsi, ces deux autorités ont annoncé simplifier et accélérer les procédures d'agrément des organismes d'assurance, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement agréés au Royaume-Uni qui reprendraient les activités actuellement réalisées en France sous forme de succursale ou directement depuis le pays d'origine.

Garantir la solidité du secteur financier et protéger les épargnants

L'ACPR délivre les agréments et les autorisations (cf. encadré sur une procédure simplifiée et accélérée suite

au Brexit). Elle exerce une surveillance permanente de la situation financière et des conditions d'exploitation des entreprises des secteurs de la banque et de l'assurance. Elle joue un rôle central dans la mise en place du régime de résolution bancaire

(loi du 26 juillet 2013). Ses missions s'exercent désormais, pour ce qui concerne les établissements de crédit, en partie au titre du Mécanisme de supervision unique européen (MSU) ou au titre du Mécanisme de résolution unique (MRU).

Mettre en œuvre l'union bancaire

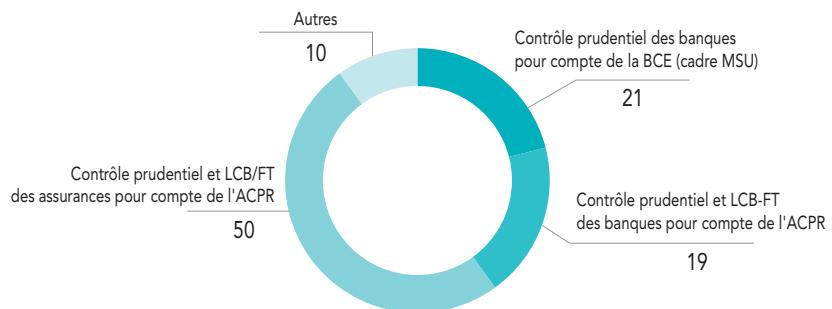
La mise en œuvre du Mécanisme de résolution unique s'est poursuivie en 2016. L'ACPR a préparé les plans préventifs de résolution des établissements de crédit français dits « significatifs » de l'Union bancaire et participé aux premiers collèges d'autorités de résolution qui se sont tenus au dernier trimestre pour valider ces plans. En parallèle, l'ACPR a activement participé aux travaux méthodologiques menés par le Conseil de résolution unique sur la préparation et le traitement des cas de résolution et à la mise en place effective du Fonds de résolution unique.

Contrôles sur place dans le secteur bancaire

- 37 missions pour le compte de la BCE (relevant du MSU) : une douzaine de missions ont ciblé la revue de modèles internes tandis que les missions générales mettaient l'accent sur les questions de gouvernance, de cybersécurité ou de risque de crédit.

Répartition des missions de contrôle sur place des secteurs bancaire et assurantiel menées par l'ACPR en 2016

(en %)



Notes : LCB/FT, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
Ce graphique n'intègre pas les missions de contrôle sur place au titre des pratiques commerciales.

- 34 missions pour le compte de l'ACPR : les contrôles ont porté sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et les conditions d'application de la loi sur la séparation des activités bancaires.

(joint supervisory teams), tandis que le contrôle des autres institutions de crédit reste de la responsabilité des autorités nationales sous coordination de la BCE.

Contrôle permanent dans le secteur bancaire

Les institutions significatives sont sous la supervision directe de la BCE qui exerce cette mission par l'intermédiaire d'équipes conjointes, composées de contrôleurs de l'autorité nationale et de la BCE

Réaliser l'évolution réglementaire dans le secteur de l'assurance

Le nouveau régime de supervision Solvabilité II est entré en application au 1er janvier 2016. Il a modernisé la réglementation prudentielle du secteur des assurances en imposant

Chiffres clés 2016



199

missions de contrôle sur place des assurances et des banques au titre des missions nationales de supervision prudentielle de l'ACPR (hors celles effectuées pour le compte de la BCE) et du contrôle des pratiques commerciales



37

missions de contrôle pour le compte de la BCE dans le cadre du MSU



une supervision fondée sur les risques. En France, les organismes ont réussi le passage à ce nouveau régime. En 2017, l'appropriation de Solvabilité II devra se poursuivre, en mettant notamment l'accent sur l'amélioration de la qualité des données.

Contribuer aux travaux internationaux

Dans le domaine bancaire, les équipes de contrôle sur place et de contrôle permanent ont été fortement sollicitées pour apporter leur expertise dans de nombreux groupes de travail constitués par la BCE (méthodologie de contrôle des risques de crédit, de marché et de liquidité, modèles internes prudentiels, systèmes d'information, contrôles comptables), l'Autorité bancaire européenne (ABE) ou encore le Comité de Bâle.

Les travaux internationaux relatifs aux groupes systémiques d'assurance ont porté sur la définition des critères d'identification des entités

systémiques, le développement de la norme de calcul des exigences additionnelles de capital et les stratégies de résolution à mettre en œuvre par les superviseurs.

Lutter contre le blanchiment de capitaux

Parallèlement à ses missions de contrôle sur les organismes financiers, qui sont exercées par l'ACPR, la Banque de France contribue directement à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en appliquant les mesures de contrôle prévues sur ses propres opérations (voir chapitre « Gouvernance »).

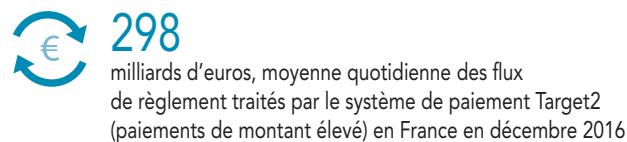
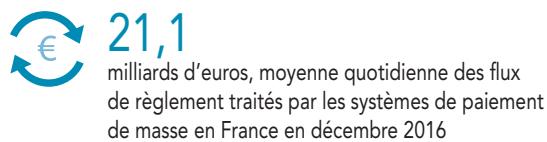
Veiller au bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché

Tout dysfonctionnement au sein des systèmes de paiement et de règlement-livraison de titres est susceptible

d'avoir un impact important sur la stabilité du système financier. Les acteurs sont donc soumis à un contrôle prudentiel et les moyens et systèmes de paiement à une surveillance. La Banque de France dispose de larges compétences en matière de surveillance des infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement, systèmes de compensation et systèmes de règlement-livraison d'instruments financiers).

Elle s'assure que les exigences réglementaires (règlement européen EMIR), déclinaisons européennes des *Principes pour les infrastructures des marchés financiers*, publiés en avril 2012 par le Comité sur les systèmes de paiement et les infrastructures de marché (CPMI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV-IOSCO), sont bien respectées par les infrastructures des marchés financiers. Cela concerne notamment la gestion du risque de crédit et du risque de liquidité par les infrastructures, mais également la nécessité pour les chambres de

Chiffres clés 2016

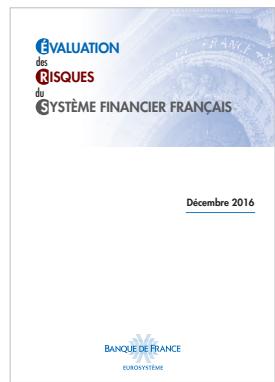


CRÉATION D'UN PÔLE COMMUN STABILITÉ FINANCIÈRE ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET L'ACPR

L'importance des enjeux en matière de stabilité se traduit par la volonté, après la crise financière, d'avoir un système financier plus sûr, au service de la croissance de la zone euro et de l'économie française. Pour cela, la Banque de France et l'ACPR s'attachent à anticiper et à renforcer leur influence en matière de stabilité et de réglementation financières. Elles participent également, au sein du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) à l'élaboration des décisions nationales en matière macroprudentielle.

Pour atteindre ces objectifs, un pôle Stabilité financière a été créé pour unifier les actions des principales unités de la Banque et de l'ACPR qui se consacrent à ces questions.

L'objectif est de renforcer l'efficacité de la Banque de France dans son rôle en matière de stabilité financière, d'assurer une coordination pour la préparation des positions dans les négociations internationales et de veiller au renforcement des synergies sur tous les sujets d'étude sur la réglementation. La mission de ce pôle est de développer des analyses communes qui permettent notamment d'enrichir le document semestriel d'évaluation des risques du système financier français (ERS). Grâce à des analyses coordonnées sur les problèmes touchant aux institutions systémiques et des éclairages sur l'articulation entre des objectifs macro- et microprudentiels, le pôle Stabilité financière fournit une expertise qui permet d'enrichir les outils d'analyse préventive des risques.



<https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/evaluation-des-risques-du-systeme-financier-francais>

compensation de mettre à disposition de leurs utilisateurs un dispositif assurant la ségrégation et la portabilité des positions et du collatéral des membres et de leurs clients.

Agir pour la stabilité financière d'ensemble

Le système financier joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'économie,

ses performances à long terme et sa capacité à créer durablement richesse et emplois. Sa stabilité, définie comme sa capacité à allouer efficacement les ressources et à résister aux chocs, est



Fait saillant

Janvier 2016

Mise en place de Solvabilité II et du Mécanisme de résolution unique (MRU)



donc cruciale. La Banque de France a des responsabilités historiques en matière de stabilité financière, en tant que garante des systèmes de paiement et prêteur en dernier ressort. Au cours de ces dernières années, elle a développé une expertise en matière d'analyse du risque systémique, de ses déterminants et de ses mécanismes de transmission. La loi bancaire du 26 juillet 2013 lui a confié un mandat explicite de stabilité financière en coordination avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) dont elle est un membre central.

La Banque de France contribue aux réflexions et actions menées afin de garantir la stabilité financière :

- en participant activement aux travaux internationaux (Comité de Bâle sur la supervision bancaire, Association internationale des superviseurs d'assurance, Conseil de stabilité financière, Comité sur le système financier global, Conseil

européen du risque systémique) qui visent à réduire les risques d'instabilité financière en s'appuyant sur un cadre de régulation de plus en plus harmonisé ;

- en répondant aux consultations préalables à l'élaboration de la réglementation financière européenne initiées par la Commission européenne ;

• en préparant (au sein du Comité de stabilité financière et de ses groupes de travail) les décisions et les actions de la BCE visant à accompagner la sortie de récession de la zone euro tout en limitant les déséquilibres macrofinanciers ;

- en proposant au plan national, au sein du HCSF, des mesures de politique macroprudentielle et en les mettant en œuvre en tant que de besoin. Par ailleurs, la Banque élabore les instruments (coussin de risque systémique, coussin contracyclique, instruments contre

le risque immobilier, etc.) qui seront nécessaires à l'application des décisions du HCSF ;

- en conduisant et en publiant semestriellement ses analyses des risques et des vulnérabilités du système financier français, ainsi que ses travaux d'études et de recherche portant sur la stabilité financière, afin de renforcer les capacités d'analyse et les moyens d'action de l'institution, et de nourrir les travaux du HCSF.

Évaluation des risques associés au secteur immobilier commercial

La Banque de France a participé à l'évaluation des risques liés aux évolutions récentes du secteur de l'immobilier commercial. Les volumes d'investissement atteints et les niveaux de prix actuels des biens immobiliers commerciaux soulèvent la question de la soutenabilité à moyen terme du dynamisme observé.

Chiffres clés 2016



3

conférences internationales sur la stabilité et la réglementation financières dans le cadre de partenariats académiques avec la Toulouse School of Economics, l'Institut d'études politiques de Paris et le centre de recherche sur le risque systémique de la London School of Economics



17

projets d'étude et de recherche lancés sur les politiques macroprudentielles, la réglementation financière, l'Union des marchés de capitaux, les mécanismes de contagion ou encore les risques associés à la transition énergétique

PUBLICATION DE LA REVUE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE SUR LA FINANCE DIGITALE

En avril 2016, la Banque de France a publié le 20^e numéro de sa *Revue de la stabilité financière*, consacrée à la digitalisation des services financiers.

La numérisation touche aujourd’hui un éventail très large d’activités financières : paiement, gestion et stockage de l’information, gestion d’actifs, conseil en matière de placements financiers, octroi de prêts, etc. De nouveaux acteurs viennent concurrencer les acteurs traditionnels et remettre en cause les modalités de fourniture de certains services financiers.

Si les apports de la numérisation sont indéniables, notamment en matière d’information et de qualité d’exécution, l’implication d’entités non financières dans des activités financières réglementées est toutefois porteuse de risques pour la stabilité financière. Parmi ces risques figurent la sécurité des transactions, la cybercriminalité, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que l’accroissement de deux risques classiques du système financier, les risques de crédit et de liquidité. Aussi, les services financiers qui apparaissent dans le sillage de la vague numérique et les nouveaux acteurs entrant dans ce paysage doivent être réglementés. Les autorités de régulation et de supervision que sont la Banque de France et l’ACPR ont la charge de cette mission et devront veiller à l’application des mêmes règles aux mêmes activités, quels que soient les acteurs.



<https://publications.banque-france.fr/avril-2016-0>

Chiffres clés 2016



25

études et recherches ayant donné lieu à publication



20

séminaires et événements scientifiques (13 organisés en collaboration avec la Chaire ACPR)



2

rapports *Évaluation des risques du système financier français*, publiés en juillet et décembre 2016



En effet, dans un contexte de taux d'intérêt bas et de forte volatilité des rendements des autres classes d'actifs, l'immobilier commercial français apparaît comme une valeur refuge, dont les prix augmentent de façon continue en dépit de la dégradation de leur rentabilité locative. Afin d'évaluer les risques pour la stabilité financière d'une correction éventuelle des prix immobiliers commerciaux, le HCSF a demandé à la Banque de France, à l'ACPR et à l'AMF d'évaluer la résilience des banques, des assurances, et des gestionnaires de fonds, sur la base de scénarios de prix stressés.

Tester régulièrement la résistance aux risques associés au changement climatique

Le mandat de stabilité financière implique d'évaluer aussi les risques financiers liés au changement climatique et leurs impacts sur la

stabilité financière, et de s'assurer que le risque est correctement pris en compte au niveau micro- et macroprudentiel. À ce titre, la Banque de France et l'ACPR ont contribué au rapport du Gouvernement au Parlement « sur la mise en œuvre d'un scénario de tests de résistance réguliers représentatifs des risques associés au changement climatique » prévu par le titre V de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte⁴.

Finance verte

La Banque de France a participé au groupe de travail du G20 consacré à la finance verte, dont le rapport de synthèse⁵ a été publié en septembre. Elle suit et encourage les efforts de Place pour développer des instruments sûrs et efficaces de financement de la transition énergétique, à l'image des obligations vertes.

Robustesse de la place financière

Des exercices de gestion de crise sont régulièrement conduits avec l'ensemble des acteurs de la place financière (banques, infrastructures de marché, régulateurs, etc.) pour éprouver la robustesse du secteur financier dans les domaines des marchés, du fiduciaire, des moyens de paiement et de la communication. L'exercice EU Sequana (cf. encadré) a constitué à cet égard un test de très grande ampleur, d'autant qu'il a été mené en coordination avec les autorités et sous le regard des médias.

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/DEVX1413992L/jo#JORFSCTA000031044390>

⁵ http://unepinquiry.org/wp-content/uploads/2016/09/Synthesis_Report_Full_EN.pdf

L'EXERCICE DE CRUE DE SEINE EU SEQUANA

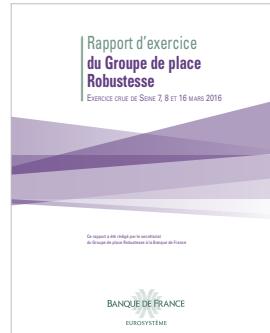
Le groupe de Place Robustesse¹ a participé les 7 et 8 mars 2016 au premier exercice de gestion de crise simulant une crue majeure de la Seine en Île-de-France (EU Sequana), organisé par la préfecture de Police de Paris. Ce test d'ampleur a permis aux membres du groupe d'éprouver leur capacité de coordination et de communication, notamment en ce qui concerne :

- le domaine fiduciaire : capacité de la filière à approvisionner des distributeurs automatiques de billets face aux difficultés de circulation dans Paris (identification des sites devant être alimentés en priorité pour éviter toute pénurie et proposition de reports sur d'autres secteurs à même de délivrer la bonne quantité de billets) ;
- la liquidité du système bancaire : établissement bancaire fictif confronté à des difficultés opérationnelles impliquant un risque de règlement sur ses opérations interbancaires ;
- la communication : simulation d'une pression médiatique tout au long de l'exercice.

La forte implication de l'ensemble des membres du groupe de Place Robustesse a permis à cet exercice d'être un véritable succès et a été l'occasion de vérifier la capacité du secteur à assurer dans un contexte de crise ses missions d'utilité publique (mise à disposition de monnaie fiduciaire notamment).

L'exercice a confirmé la robustesse du dispositif, qui a d'ailleurs été mis à l'épreuve des faits lors de la crue des affluents de la Seine qui a suivi en juin 2016.

1 <https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/robustesse-de-la-place-financiere-de-paris/le-groupe-de-place-robustesse>



https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/12/28/rapport-d-exercice-du-groupe-de-place-robustesse-mars-2016_20161228.pdf







Services à l'économie

expertise correspondants TPE diffusion
enquêtes de conjoncture
suivi particuliers entreprises
inclusion bancaire
médiation droit au compte cotation
surendettement
diagnostic protection des consommateurs
accompagnement

La Banque de France rend de nombreux services économiques à la collectivité nationale

protection du consommateur, accès aux services bancaires, traitement du surendettement des ménages

enquêtes de conjoncture, diagnostic économique, suivi des entreprises, diffusion de statistiques

La Banque de France assure un rôle de protection et d'information des particuliers

La protection des consommateurs de services financiers

Le secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est en charge du contrôle des pratiques commerciales des secteurs de la banque et de l'assurance. Ce contrôle s'étend à celui des intermédiaires des deux secteurs et couvre tout le processus de commercialisation des produits et services, depuis la publicité jusqu'à l'exécution des contrats.

L'ACPR dispose des pouvoirs adaptés à cette mission :

- contrôles sur place ou à distance ;

- mesures de police administrative ;
- saisie de la commission des sanctions en vue de sanctions disciplinaires ;
- publication de la position de l'ACPR sur des points particuliers de la réglementation ;
- recommandation de bonnes pratiques.

Le secrétariat général de l'ACPR coopère avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), au sein d'un pôle commun, ainsi qu'avec les services de l'État en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

L'ACPR et le réseau de la Banque de France collaborent depuis plusieurs années en matière de protection de la clientèle. Un projet a été lancé

visant à créer des pôles régionaux de contrôle. Cette collaboration renforcée améliorera la supervision des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Contrats d'assurance-vie en déshérence : rapport au Parlement

Dans le secteur de l'assurance, l'ACPR a remis au Parlement le 29 avril 2016 un rapport sur les contrats d'assurance-vie en déshérence et sur ses actions visant à obtenir des assureurs leur règlement aux bénéficiaires.

Le plan d'action spécifique de l'ACPR visant vingt-huit assureurs a produit des effets significatifs. Si le stock de contrats en déshérence peut être estimé à au moins 5,4 milliards d'euros, l'intensification des recherches menées par les assureurs a conduit à limiter les sommes déposées *in fine* à

la Caisse des dépôts et consignations. Le Parlement a salué « l'ampleur et l'efficacité des actions menées par l'ACPR pour contrôler le respect par les assureurs de leurs obligations » et a commandé un deuxième rapport portant cette fois-ci sur les moyens mis en place par les organismes pour la liquidation des contrats de retraite supplémentaire.

Prévention des risques d'escroquerie par internet

L'ACPR a constaté une recrudescence des signalements de divers cas

d'escroquerie par internet, ce qui l'a amenée à alerter régulièrement le public sur la nature des fraudes dont elle a eu connaissance : huit communiqués ont été publiés en ce sens au cours de l'année 2016. Une conférence de presse a été organisée et l'information largement relayée (cf. faits saillants). Des messages pédagogiques sont également publiés régulièrement sur le site internet ABE Info Service (Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS)⁶ à destination du public. L'ACPR œuvre aussi pour obtenir la fermeture de noms de domaines ou de sites illégaux.

La prévention et la résolution des situations de surendettement

La gestion des grands fichiers : un outil de prévention des risques

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers destinés à prévenir les situations de surendettement et à améliorer la sécurité des instruments de paiement.

- Le Fichier central des chèques (FCC) centralise les incidents de paiement

6 <https://www.abe-infoservice.fr/accueil.html>

Faits saillants

31 mars 2016

Conférence de presse réunissant l'ACPR, l'AMF, la DGCCRF et le parquet du Tribunal de grande instance de Paris pour aborder la lutte contre les arnaques financières en ligne.

29 avril 2016

Rapport de l'ACPR au Parlement sur les contrats d'assurance-vie en déshérence et sur ses actions visant à obtenir des assureurs leur règlement aux bénéficiaires.

Chiffres clés en 2016



363 856

réclamations et appels
(majoritairement à travers
la plateforme téléphonique ABE IS)



2

sanctions prononcées à l'encontre d'intermédiaires d'assurance

- Le 16 avril 2016, pour insuffisances dans la formation des salariés ne justifiant pas leur capacité professionnelle à l'embauche
- Le 22 décembre 2016, pour défaut de formation, insuffisances dans l'information précontractuelle délivrée à distance, et manquements au devoir de conseil de l'intermédiaire en assurance santé et prévoyance



relatifs aux chèques et aux cartes bancaires, dans le but de lutter contre l'émission de chèques sans provision ou l'usage abusif de cartes bancaires.

- Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques, pour des besoins non professionnels, ainsi que les informations relatives aux mesures de traitement des situations de surendettement.
- Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de service des informations permettant de vérifier la régularité des chèques remis (opposition, vol ou perte, chèque tiré sur des comptes clos).

L'année 2016 a été marquée par plusieurs modifications législatives,

notamment l'obligation d'interrogation du FICP par les établissements prêteurs préalablement à l'octroi d'un prêt immobilier.

La tenue par la Banque de France du secrétariat des commissions départementales de surendettement : un objectif de simplification

Au titre de la mission confiée par l'État à la Banque de France, les unités du réseau assurent le secrétariat des commissions départementales de surendettement. Instances administratives collégiales, elles apportent, sous le contrôle du juge, des solutions aux difficultés financières importantes auxquelles sont confrontés certains particuliers.

Une législation qui simplifie la procédure de surendettement pour en renforcer l'efficacité

D'importantes évolutions législatives sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2016, comme la réduction

de huit à sept ans de la durée légale d'établissement des mesures, afin d'apporter des solutions plus rapides aux personnes en difficulté, ainsi que des dispositions facilitant la conservation de la résidence principale.

L'année 2016 a aussi été marquée par plusieurs autres évolutions législatives qui prendront effet au 1^{er} janvier 2018 et sur lesquelles la Banque de France s'est fortement mobilisée :

- adoption de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 qui simplifie et accélère la procédure en réservant la phase amiable aux dossiers où le débiteur est propriétaire d'un bien immobilier. Elle améliore aussi son efficacité en traitant la cause de la majorité des échecs actuellement observés sur cette phase amiable ;
- adoption de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 qui accélère la mise en œuvre des mesures



Chiffres clés en 2016



821

millions de consultations par les banques pour les trois fichiers (FCC, FICP, FNCI)



87,8

millions de consultations des commerçants pour le FNCI



1,5

million de personnes inscrites au FCC



2,6

millions de personnes inscrites au FICP

en permettant aux commissions d'imposer directement des plans d'effacement sans homologation préalable par le juge d'instance. Elle renforce simultanément l'intervention des magistrats en cas de contentieux en allongeant les délais de recours et de contestation.

Une procédure plus rapide et plus efficace grâce à la dématérialisation des échanges

La dématérialisation des échanges avec les partenaires externes de la Banque de France se développe. En 2016, la Banque de France a ainsi mis en place un portail du surendettement, qui sera progressivement accessible à tous les intervenants de la procédure.

Deux volets ont ainsi été mis en place :

- le « portail commissaires » pour permettre aux intervenants en

commission d'examiner les dossiers en séance ;

- le « portail créanciers », entré en phase d'expérimentation en décembre 2016, sera déployé à de nouveaux créanciers pilotes au premier trimestre 2017 et offrira une dématérialisation complète des échanges pour les créanciers ayant opté pour ce service.

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises ou recommandées, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées (cf. annexe 4 : « Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement en 2016 »).

La Banque de France réalise également chaque année une enquête typologique sur le surendettement des ménages⁷. La dernière, portant sur 2016, a été publiée fin janvier 2017. De même, en 2016, une enquête spécifique sur les primo-déposants a été conduite (cf. encadré).

L'action en faveur de l'inclusion bancaire et financière

La Banque de France mène une action constante en faveur de l'inclusion bancaire, favorisant l'accès des personnes en situation de fragilité financière à des services bancaires adaptés, tout en s'assurant des bonnes pratiques des établissements de crédit en la matière.

⁷ <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>



Principaux résultats de l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2016



370

dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus (moyenne nationale)



82 %

de mesures pérennes établies par les commissions



66,1 %

sont des personnes vivant seules et connaissant une situation professionnelle fragile



210 000

situations de surendettement résolues



42 334

euros d'endettement moyen, en hausse de 2,6 % par rapport à 2015



51,2 %

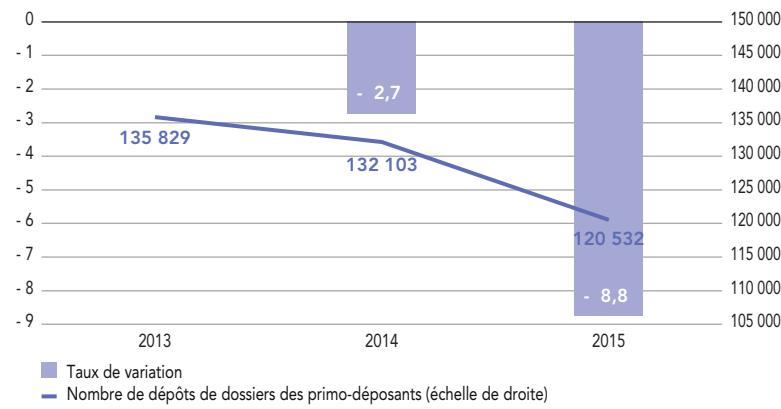
la part des dettes liées à la consommation et aux charges courantes



SURENDETTEMENT DES MÉNAGES : ANALYSE DES PRIMO-DÉPOSANTS

Afin de permettre une meilleure compréhension du surendettement, l'enquête typologique annuelle s'est enrichie d'un second fascicule consacré aux primo-déposants. Il intègre une approche par déciles qui illustre mieux la diversité des situations (en 2015, un primo-déposant sur deux a un endettement financier inférieur à 13 200 euros – qui représente donc la médiane – niveau très inférieur à l'endettement financier moyen de cette population, qui est de 36 200 euros) et le recul du poids du crédit à la consommation suite à l'entrée en vigueur de la loi Lagarde. Il apporte un éclairage sur la baisse continue des dépôts de dossiers au cours des trois dernières années.

Évolution du nombre de dépôts de dossiers des primo-déposants entre 2013 et 2015
(en % et en nombre)



Note : Dossiers déposés déclarés recevables ou non par les commissions de surendettement.
Source : Banque de France.



https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/12/16/et_analyse-primo-deposants-2015.pdf

Chiffres clés 2016

66 700
désignations d'établissements
de crédit dans le cadre
du droit au compte

+ 100 %
progression des désignations
entre 2009 et 2016

85 %
des désignations concernent
des personnes physiques

La Banque est responsable de la procédure de droit au compte, instaurée en 1984, qui la conduit, sur demande d'une personne physique ou morale exposée à un refus d'ouverture d'un compte bancaire, à imposer cette ouverture à un établissement de crédit.

L'Observatoire de l'inclusion bancaire

Mis en place par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) est « chargé de collecter des informations sur l'accès aux services bancaires des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, sur l'usage que ces personnes font de ces services bancaires et sur les initiatives des établissements de crédit



<https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/menus/documents/rapport-de-l-observatoire-de-l-inclusion-bancaire-2015.pdf>

en la matière ». Sous la présidence du gouverneur de la Banque de France, il réunit des représentants d'organismes publics, des établissements de crédit et des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire pour 2015 dresse différents constats :

- environ 3 millions de clients bancaires peuvent être considérés comme en situation de fragilité financière ;
- l'accès aux comptes bancaires est très large mais pas encore total (96,6 % des adultes en 2014 selon la Banque mondiale, soit mieux que la moyenne de l'OCDE) ; l'utilisation des livrets bancaires et des cartes de paiement à autorisation systématique vient pallier certaines des difficultés rencontrées par les populations fragiles dans l'accès à ces services ;
- les microcrédits personnels (165 millions d'euros d'encours fin 2015) et professionnels (environ 1 milliard d'euros) accompagnés par des associations spécialisées permettent l'accès au crédit des populations en situation de fragilité financière, sans favoriser le surendettement.

Maintenir une expertise forte sur les entreprises et leur offrir des services d'appui

L'apport des données statistiques et d'enquête en vue d'une analyse fine de la conjoncture

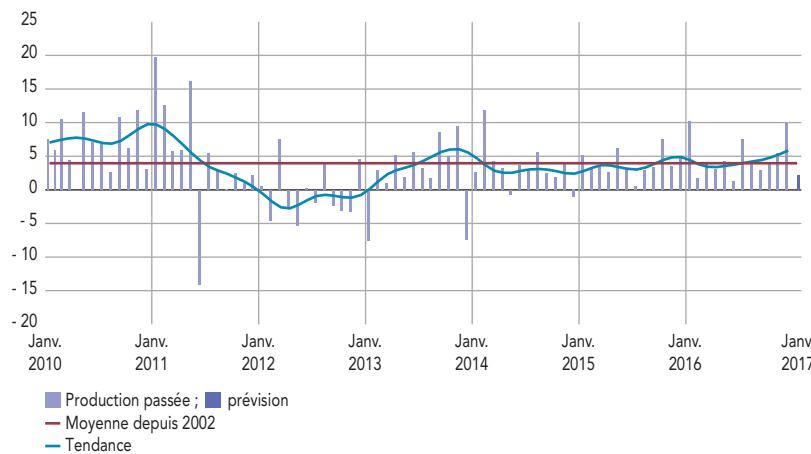
Les enquêtes de conjoncture

L'enquête mensuelle de conjoncture au niveau national :

- synthétise les travaux de suivi et d'analyse de la conjoncture en mettant un diagnostic sur l'économie française à la disposition de la Banque centrale européenne, des pouvoirs publics et de toute personne intéressée ;
- est réalisée par l'intermédiaire des implantations territoriales de la Banque auprès d'un large panel de chefs d'entreprise ;
- porte sur l'industrie, les services marchands et le bâtiment (niveau et perspectives d'activité), le commerce de détail, avec des indices en volume de chiffres d'affaires ;
- est publiée sur le site internet de la Banque, les séries étant disponibles sur webstat, la base de données interactive de la Banque de France.



Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie (solde d'opinion en CVS-CJO)



En complément, la Banque de France conduit et publie des enquêtes trimestrielles sur le commerce de gros et les travaux publics et sur la situation financière dans l'industrie. Pour chaque région, des synthèses sont publiées sur le site internet de la Banque⁸.

En 2016, les enquêtes de conjoncture ont été renforcées par l'interrogation de près de 300 nouvelles entreprises de services.

Les autres statistiques produites par la Banque de France

La Banque de France a développé un système de collecte de statistiques monétaires, financières, de balance des paiements et de données sur le financement des entreprises qui contribue à fournir un tableau très complet de la situation économique, nourrit le diagnostic et les prévisions économiques et constitue une aide à la préparation des décisions de politique

monétaire de l'Eurosystème (cf. chapitre « Stratégie monétaire »). Ces statistiques sont accessibles aux chercheurs et aux décideurs économiques sur le site internet de la Banque de France ainsi que via une *Open Data Room*.

En 2016, la Banque de France a réduit le délai de publication mensuelle de la balance des paiements (qui est passé de quinze à douze jours en moyenne) et sa politique de diffusion se situe désormais dans les meilleurs standards internationaux : elle est plus rapide que chez les autres grands pays de la zone euro et qu'aux Etats-Unis. Surtout, elle permet au public, aux médias et aux services de l'État de disposer simultanément des données d'échanges de biens (établis par retraitement des données des Douanes), de services et de flux financiers.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle visant

⁸ <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales>

Chiffres clés 2016

 15 000 entreprises répondent aux enquêtes de conjoncture

 100 000 abonnés aux enquêtes de conjoncture régionales et nationales

 28 662 séries statistiques diffusées sur webstat.banque-france.fr (version française)

 263 Stat Info diffusés sur le site banque-france.fr

à recueillir et à publier des informations plus rapides et plus variées permettant notamment de mieux mesurer la compétitivité internationale de la France et l'évolution du climat des affaires.

La cotation des entreprises : une référence pour des besoins prudentiels ou de politique monétaire

La Banque de France a obtenu le statut d'ICAS (*In-House Credit Assessment System* – Système interne d'évaluation du crédit) au sein de l'Eurosystème et d'OEEC (Organisme externe d'évaluation du crédit). À ce double titre, sa cotation peut être utilisée :

- dans le cadre de l'Eurosystème, pour évaluer la qualité des créances apportées en garantie des opérations de refinancement monétaire ;

- par les établissements de crédit pour apprécier la qualité de leurs engagements de crédit et calculer leur besoin en fonds propres réglementaires.

Par ailleurs, elle offre aux chefs d'entreprise une analyse externe de leur qualité de crédit et leur permet d'identifier les facteurs influant sur cette analyse.

Elle facilite ainsi le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune et reconnue.

La Banque de France applique une approche à dire d'expert basée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière et extra-financière des entreprises ou groupes. Au sein de l'Eurosystème, elle est la banque

LA COTATION

Une appréciation synthétique composée de deux éléments :

- la cote d'activité, lorsque le chiffre d'affaires (CA) est connu, significatif et récent, figurée par une lettre allant de A (CA égal ou supérieur à 750 millions d'euros) à M (CA inférieur à 100 000 euros) ;
- la cote de crédit représentant l'appréciation sur le risque de solvabilité figurée, par ordre de qualité décroissante, par les positions 3++, 3+, 3, 4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9 ou P. Une cote 0 est attribuée en l'absence d'information défavorable et de documentation comptable récente. Les cotes 7 à 9 sont attribuées en présence d'incidents de paiement sur effets, la cote P est attribuée dès lors que l'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaires).

Chiffres clés 2016

 **7,4**
millions d'entreprises
recensées
dans FIBEN
au 31 décembre 2016

 **14**
millions
de consultations
FIBEN

 **256 228**
entreprises non financières
(essentiellement des PME)
bénéficient d'une cotation basée
sur l'analyse de leurs documents
comptables, sociaux ou consolidés.
Le seuil de cotation est fixé
à 750 000 euros de chiffre d'affaires

 **60 %**
des entreprises cotées
bénéficient d'une cote
éligible au refinancement
(cotes 3++ à 4) et 96 %
d'entre elles affichent un
chiffre d'affaires inférieur
à 50 millions d'euros



centrale qui cote le plus d'entreprises non financières, sur la base de leur documentation comptable. Le seuil de cotation est fixé à 750 000 euros de chiffre d'affaires⁹.

Une nouvelle mission de la Banque de France : le suivi du financement des entreprises

En application de l'article 169 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi « Macron »), l'ordonnance n° 2016-1022 du 27 juillet 2016 étend le champ des missions fondamentales de la Banque de France au suivi du financement des entreprises.

Pour exercer cette responsabilité, la Banque de France est habilitée à se faire communiquer tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires. Les agents de l'administration des impôts sont par ailleurs habilités à contribuer à l'accomplissement de cette mission,

au travers de la communication de renseignements qu'ils détiennent.

Cette extension des missions de la Banque de France permet ainsi de renforcer la connaissance des encours de crédit, qu'elle centralise déjà depuis 1947, et des modes de financement des entreprises, à des fins de suivi statistique comme de surveillance du risque financier.

La médiation du crédit : un dialogue pour préserver des emplois

Dans le cadre de ce dispositif, les directeurs de succursales de la Banque de France, médiateurs départementaux du crédit, facilitent le dialogue entre les entreprises et les établissements de crédit et identifient des solutions adaptées aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés de financement.

Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, plus de 51 000 entreprises ont sollicité la

médiation du crédit, dont 78 % ont été déclarées éligibles à la procédure, et plus de 21 000 entreprises ont pu surmonter un refus initial de financement, ce qui a permis de préserver ou conforter plus de 390 000 emplois.

Du suivi à l'accompagnement des TPE

Depuis 2011, la Banque de France assure un suivi trimestriel du financement bancaire des très petites entreprises (avec un échantillon de 2 500 TPE interrogées). Voulant aller plus loin, en septembre 2016, elle a mis en place un réseau de correspondants départementaux TPE (en métropole et outre-mer) pour accueillir les dirigeants de TPE, identifier leurs besoins avant de les orienter vers les organismes

⁹ Pour les très petites entreprises (TPE) dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 000 euros et pour toutes les entreprises pour lesquelles la Banque de France ne dispose pas d'une documentation financière à jour, une cotation est attribuée sur la base des informations recueillies auprès des greffes et de la centrale des incidents de paiement sur effets (CIPE), sans analyse financière ou qualitative.



Chiffres clés de la médiation du crédit en 2016



2 780
dossiers reçus (- 7 %),
dont 68 % déclarés
éligibles (70 % en 2015)



1 048
entreprises confortées
dans leur activité
(1 102 en 2015)



12 768
emplois préservés
ou confortés
(18 379 en 2015)



64 %
le taux de succès
(61 % en 2015)

professionnels les plus adaptés pour répondre à leur problématique : création d'entreprise, financement, transmission, développement, prévention ou traitement des difficultés. Comme l'a indiqué le gouverneur, François Villeroy de Galhau, « toutes les TPE seront les bienvenues, y compris celles dont l'activité est en essor mais qui ont besoin d'informations adaptées à leur croissance et à leur taille ».

Ce service gratuit d'accompagnement est rendu aux dirigeants des entreprises de moins de dix salariés dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à deux millions d'euros. Ces artisans, commerçants, hôteliers, restaurateurs, indépendants, professionnels du bâtiment (...) constituent un tissu de 3,6 millions de TPE (20 % de la valeur ajoutée produite et 20 % des salariés des entreprises en France).

Les correspondants TPE de la Banque de France ont noué des contacts spécifiques avec les chambres consulaires, centres de gestion agréés,

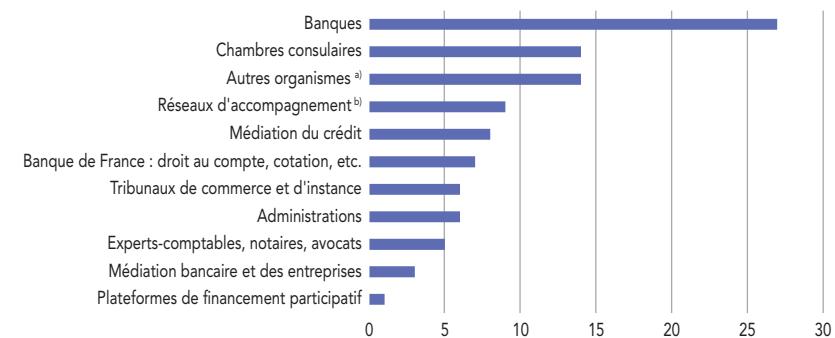
Pour joindre le correspondant TPE dans chaque département

Un numéro national unique
0800 08 32 08 (service et appel gratuits)
Une adresse de messagerie
TPExx@banque-france.fr
ou xx désigne le numéro de département



Orientation des TPE vers des réseaux professionnels

(en %)



a) Les autres organismes désignent la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA), les organismes de cautionnement, les assureurs crédit, les fédérations patronales, les centres d'information et de prévention (CIP).

b) Microcrédit par associations comme Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre et l'ADIE.

organismes de financement (classiques et participatifs) et de cautionnement, assureurs crédit, fédérations patronales, experts-comptables, administrations publiques, réseaux

associatifs d'aides aux entreprises (...). En 2016, 22 conventions de partenariat ont déjà été initiées avec ces organismes et d'autres signatures devraient intervenir en 2017.

Chiffres clés 2016

 96 correspondants départementaux TPE en France métropolitaine

 6 correspondants TPE en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, la Réunion, Martinique, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon)

 1 463 représentants d'organismes professionnels rencontrés



OPALE

En 2016, un service digital innovant a été développé à l'intention en priorité des TPE-PME. Ce produit en ligne, ouvert progressivement au premier trimestre 2017 sous le nom d'Opale (Outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises), permet de compléter l'offre de la Banque de France en matière d'analyse financière.

Facilement accessible et utilisable par les chefs d'entreprise, il comporte deux volets indépendants. Le volet « Analyse » permet de réaliser une évaluation synthétique de la situation financière de l'entreprise et de son positionnement sectoriel sur les deux dernières années. Il donne également un éclairage complémentaire à partir de données spécifiques à la Banque de France sur le secteur d'activité concerné, comme la distribution des cotes de crédit, les impayés et les encours bancaires. Le volet « Simulation » permet au chef d'entreprise d'effectuer des projections financières à partir d'informations prévisionnelles.

La Banque de France entend aider les dirigeants de TPE à s'orienter et s'engage activement avec ses partenaires pour atteindre cet objectif.

Outre la nomination des correspondants TPE, elle a développé à leur intention un outil de diagnostic financier en ligne, OPALE (cf. encadré ci-dessus).

Fournir des services financiers à l'État

Dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, la Banque de France gère les comptes du Trésor public. À cet effet, elle met à sa disposition les moyens de gérer sa trésorerie, ainsi qu'un système informatique qui lui permet de procéder à l'ensemble de

ses opérations bancaires (notamment la paie des agents de l'État et le prélèvement des impôts).

Compte tenu des contraintes légales – au premier chef l'interdiction de tout découvert à l'État –, des volumes traités, du montant et de la sensibilité des opérations en jeu, cette prestation a fait l'objet d'une importante modernisation au cours des dernières années afin de rester à l'état de l'art et d'assurer une gamme d'opérations bancaires très large, à la fois en euros et en devises : chèques, prélèvements, virements, cartes bancaires, règlement des opérations titres, calculs d'intérêts, gestion de trésorerie.

La Banque de France organise également plusieurs fois par mois les séances d'adjudications¹⁰ des valeurs du Trésor (OAT, bons du Trésor).

¹⁰ Une adjudication de dette se fait sous le principe de « l'enchère hollandaise », aussi appelée « enchère à prix multiples et à prix scellés ». Avant chaque adjudication, l'Agence France Trésor (AFT) annonce le montant qu'elle souhaite emprunter. Ensuite, chaque spécialiste en valeurs du Trésor (SVT) effectue son enchère en indiquant le montant qu'il souhaite acheter et le prix auquel il est prêt à acheter.



Chiffres clés 2016



526

milliards d'euros, total des adjudications de valeurs du Trésor



875

millions d'opérations traitées pour le Trésor public, pour un total de 5 100 milliards d'euros

Les implantations de la Banque de France au 1^{er} janvier 2017





Stratégie de transformation

banque numérique
missions mobilisation performance
modernisation
rationalisation offre
exemplarité action efficacité
visibilité management
proximité ambitions réingénierie
qualifications service public

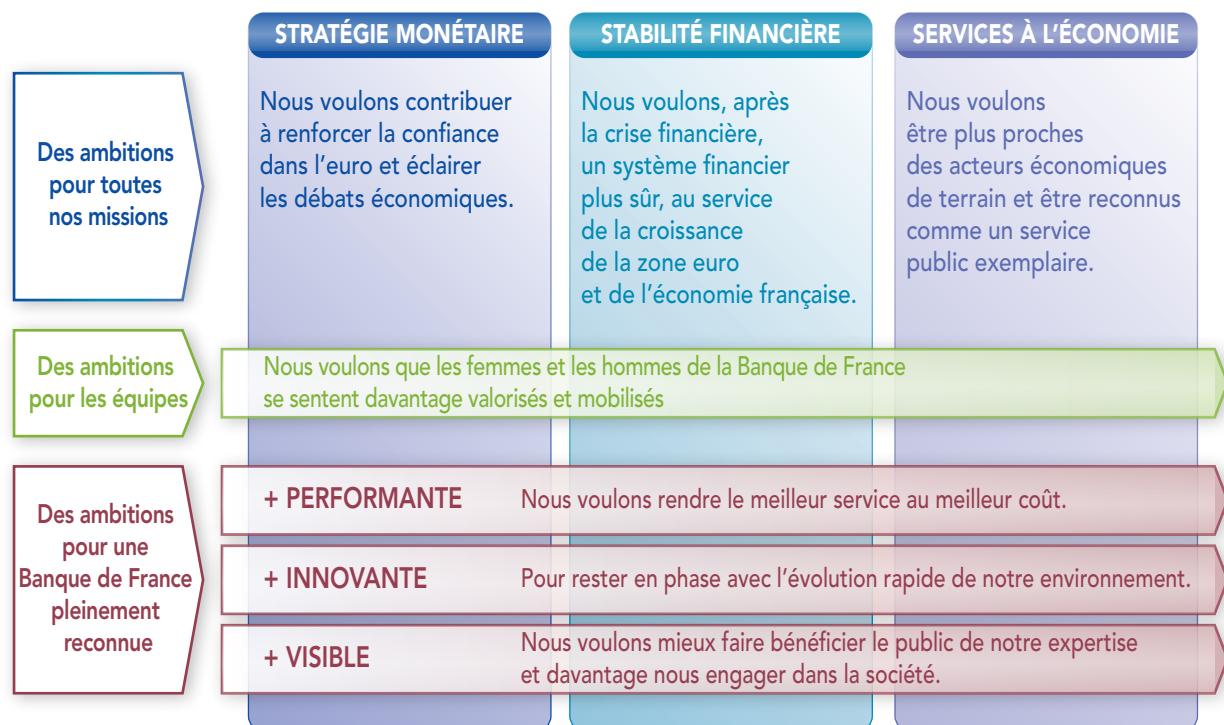
Notre plan stratégique *Ambitions 2020*

L'année 2016 a été marquée par le lancement du plan stratégique *Ambitions 2020*. Présenté par le gouverneur comme valant clairement engagement d'action, ce plan nous met en situation de mieux servir notre pays et, par là, de nous renforcer en France et en Europe.

S'appuyant sur les travaux existants, il fédère et donne un nouvel élan aux actions de transformation déjà lancées. Il initie plusieurs mesures destinées à répondre aux évolutions récentes et de plus en plus rapides de notre environnement. Au total,

le plan s'appuie sur 59 actions concrètes de changement qui sont maintenant en cours de réalisation, chacune sous la supervision d'un « sponsor », leur avancement étant suivi régulièrement par le Comité de direction.

Vue d'ensemble du plan stratégique d'*Ambitions 2020*



10 repères

Nos équipes	Notre performance	Notre influence
		
1 Au moins 1 000 recrutements d'ici à 2020 et 500 jeunes accueillis en alternance	5 Autour de 1 milliard d'euros d'investissements réalisés sur cinq ans, dont près de 400 millions pour <i>Ambitions 2020</i> et la modernisation du Réseau	8 Une montée régulière ^{b)} <ul style="list-style-type: none"> de la notoriété de la Banque de France de la satisfaction de ses « clients »
2 200 nouveaux cadres issus de la Banque d'ici à 2020 ^{a)} , pour contribuer à atteindre 35 % de cadres	6 Sécuriser par notre performance 100 % de couverture de nos engagements de retraite en 2020	9 Un nombre de citoyens ayant bénéficié de l'éducation économique et financière ^{b)}
3 9 800 EATP (équivalent agents à temps plein) à fin 2020	7 Baisse de 10 % des dépenses nettes de nos activités	10 Une confiance des Français dans l'euro au moins maintenue par rapport à la moyenne européenne et toujours supérieure à 60 % ^{c)}
4 Une hausse de la confiance des agents dans l'avenir de la Banque de France, au-dessus des 50 % du baromètre BVA 2014		

a) Hors effets supplémentaires de la réforme des carrières.

b) Sur ces deux repères, pas de chiffrage de départ, et des outils de mesure à mettre en place.

c) Ce repère ne dépend évidemment pas que de la Banque de France et ne peut être considéré comme normatif, mais il nous apparaît important de suivre la confiance des Français dans notre monnaie, à partir de l'enquête semestrielle Eurobaromètre. Rappel du point de départ de décembre 2015 : soutien des Français à l'euro à 67 % ; moyenne européenne à 68 %.

Ambitions 2020 s'articule d'abord autour des trois grandes missions de la Banque de France

La stratégie monétaire

Pour renforcer la confiance dans l'euro et éclairer les débats économiques,

la Banque de France vise un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire au sein du système fédéral européen.

La Banque de France dispose d'une expertise reconnue sur les opérations de marché, la

gestion des réserves de change, le pilotage de projets et la gestion d'infrastructures de marché. Elle propose des opérations de politique monétaire facilitant le financement de l'économie réelle et adaptées aux conditions de marché, en étant au cœur des programmes d'achat de la BCE.



La Banque de France continue à affirmer sa compétitivité sur l'ensemble de la filière billets, de la production à l'émission, en œuvrant pour une circulation fiduciaire robuste et efficiente et en capitalisant sur son avantage de seul papetier et premier imprimeur public de l'Eurosystème. De nombreux projets se poursuivent dans le but de disposer d'un outil industriel encore plus performant. En particulier, la Banque de France a lancé, en 2016, un chantier de grande ampleur visant à transférer sur le site de Vic-le-Comte l'imprimerie actuellement implantée à Chamalières. Ce projet lui permettra de conforter sa place de leader au sein de l'Eurosystème pour la fabrication des billets.

Le réseau des caisses poursuit également sa transformation afin de concentrer le tri des billets dans des implantations traitant une volumétrie plus importante : cette démarche s'appuie sur des équipements de tri standardisés et une logistique interne plus efficiente qui ont déjà conduit à revoir en profondeur les modalités de fonctionnement des caisses d'Amiens, Avignon, Brest, Caen et Rennes.

La Banque de France s'est engagée, à l'automne 2016, dans

PARIS-LA COURNEUVE : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU SECOND CENTRE FIDUCIAIRE LE 10 JUIN 2016

Situé sur une parcelle de quatre hectares à La Courneuve (en Seine-Saint-Denis), ce site reprendra les activités du centre fiduciaire de Paris actuellement situé au siège de la Banque de France, ainsi que des quatre caisses institutionnelles de la région Île de France. À l'ouverture, il traitera plus d'un milliard de billets, c'est-à-dire près du quart des billets traités annuellement par la Banque de France.

Dans les immeubles de bureaux en cours de rénovation seront également accueillies la succursale départementale de Seine-Saint-Denis ainsi que la direction en charge du pilotage national des activités fiduciaires.

L'ensemble du site devrait être livré au cours du premier trimestre 2018 et monter en charge progressivement pour être pleinement opérationnel au début de l'année 2019. À sa cible, ces bâtiments d'une grande qualité architecturale, hautement sécurisés, et certifiés HQE (Haute qualité environnementale) accueilleront près de 350 agents.



l'ouverture de ses données avec l'inauguration de l'*Open Data Room* à destination des chercheurs

externes, et a mis à disposition du public « Webstat 2016 », version rénovée du portail Webstat,

donnant accès à 30 000 séries agrégées sous une forme et avec des modalités d'usage modernes et ergonomiques. La constitution d'un espace de données granulaires pluridisciplinaires (*Data Lake*) va aussi permettre d'offrir un service flexible de traitement des données massives, variées et multiformes.

La Banque de France valorise les travaux de recherche de ses économistes, que ce soit lors de la préparation de la prise de décision, en amont du Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème ou d'autres réunions internationales, ou dans la contribution au débat public.

Enfin, agissant dans le cadre de l'Eurosystème, la Banque de France coopère avec d'autres banques centrales de la zone euro à la conception et à la mise en œuvre de systèmes mutualisés permettant de réaliser des opérations liées à la politique monétaire. Après les systèmes de règlement-livraison Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et Target2 Securities, elle exploite avec le Banco de España un nouvel outil intégré de gestion des portefeuilles de réserve de change (MAPS, *Market Activities Processing System*).

La stabilité financière

Pour contribuer à un système financier plus sûr au service de la croissance de la zone euro et de l'économie française, la Banque de France maximise son influence en matière de stabilité et de réglementation financières grâce à une capacité d'anticipation et une efficacité accrues. Adossée à

la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) devient une force décisive de proposition et d'action au sein de l'Union européenne. Elle partage son expérience dans le cadre du Mécanisme de supervision unique (MSU) et propose son expertise en matière de contrôle sur place lors de missions pour le compte de pays tiers.

ADAPTATION DE LA RÉGULATION/SUPERVISION AUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES : LE PÔLE FINTECH INNOVATION

Alors que les créations d'entreprises financières innovantes (fintech) se multiplient dans le paiement, le crowdfunding, le conseil financier ou encore l'assurance, et que les grands établissements financiers revoient leur plan stratégique pour mieux intégrer la dimension digitale, des moyens spécifiques aux enjeux de la finance digitale ont été alloués au travers de la création par l'ACPR, en juin 2016, du pôle Fintech Innovation.

Ce pôle dialogue très en amont avec les porteurs de projets innovants pour que la dimension réglementaire soit rapidement intégrée et que les démarches d'autorisation réglementaire gagnent en fluidité. En 2016, ce sont près d'une centaine de fintech, d'acteurs établis porteurs de projets innovants et d'autres acteurs de l'écosystème fintech qui ont été reçus par le pôle.

Le pôle anime, avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Forum Fintech, instance consultative sur la régulation de l'innovation, qui rassemble, autour des autorités publiques, des fintech, des banques et des assurances, et des experts. Le forum travaille sur la notion de proportionnalité de la régulation, la définition du juste niveau d'intensité réglementaire étant essentielle pour définir un cadre de réglementation protecteur des intérêts des clients, sans brider l'innovation.



Autorité de contrôle national des banques les plus importantes de la zone euro, l'ACPR bénéficie en effet d'un modèle de contrôle intégré, avec l'articulation la plus poussée entre supervision/adossement à la banque centrale, contrôle des assurances/banques et surveillance prudentielle/risques de comportement (lutte anti-blanchiment, protection de la clientèle, y compris via la mise en place de pôles régionaux dans le réseau).

La Banque de France assure aussi son nouveau rôle au centre de la gouvernance des moyens de paiement en présidant le Comité national des paiements scripturaux et en animant le nouvel Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (cf. chapitre « Stratégie monétaire »).

Les services à l'économie

Afin d'être plus proche des acteurs économiques de terrain et être reconnue comme un service public exemplaire, la Banque de France développe de nouveaux services performants. Ces services sont à destination des entreprises (accompagnement des très petites entreprises par les correspondants TPE, outil de diagnostic financier en

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Avec plus de 3 millions et demi de contacts, dont plus de 800 000 visiteurs à ses guichets et environ 2,5 millions d'appels téléphoniques entrants, l'accueil du public est une activité essentielle du réseau de succursales. Dans ce contexte, la Banque de France initie un programme d'amélioration de la qualité du service rendu, via la mise en œuvre d'un véritable accueil multicanal correspondant à une offre d'accès à ses services pouvant emprunter différents canaux se complétant mutuellement.

ligne), des particuliers (ouverture de portails et amélioration de l'accueil avec possibilité de rendez-vous pour les personnes surendettées) et de la collectivité, en se renforçant comme le banquier de référence de l'État.

Le plan Réseau déjà lancé permet de mettre les treize régions en phase avec les évolutions de notre pays et des technologies, tout en maintenant une banque centrale durablement présente et visible sur tout le territoire, auprès de ses relais sociaux et éducatifs et des décideurs locaux. L'investissement continu dans le digital a pour objectif de faciliter l'accès aux services de la Banque et d'améliorer son efficacité dans le traitement des dossiers de surendettement et des entreprises

À la suite de sa désignation par le ministère des Finances comme opérateur national de la stratégie d'éducation économique et

financière des publics, la Banque de France conduit plusieurs actions dont la formation des enseignants, des travailleurs sociaux et la mise à disposition de ressources documentaires variées via les portails « Mes questions d'argent » et « Citeco » (cf. chapitre « Responsabilité sociale d'entreprise »).

Enfin, le rapprochement Banque de France-IEDOM, initié depuis la mise en place de la zone euro, a franchi une nouvelle étape avec la filialisation de l'institut le 1^{er} janvier 2017. Celle-ci va permettre d'amplifier les synergies existantes entre les deux institutions sur l'ensemble de leurs activités au service des économies ultramarines.

 Donnée clé 2016

 3,5 millions de contacts et d'accueils publics dans le réseau



IEDOM

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, adoptée le 8 novembre 2016, fait de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Jusqu'alors établissement public national détenu par l'État, l'IEDOM restait encore largement, pour des raisons historiques, dans l'orbite de l'Agence française de développement (AFD). Toutefois, depuis le passage à l'euro, l'IEDOM avait amorcé un processus de rapprochement avec la Banque de France. Les missions de l'IEDOM – qui demeurent inchangées – consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Ambitions 2020 s'entend aussi comme des ambitions pour les femmes et les hommes qui travaillent à la Banque de France

Une part importante des actions stratégiques qui découlent de ce plan relèvent d'une gestion des ressources humaines alignée sur les enjeux de la transformation.

Un modèle managérial rénové

Les responsabilités des managers sont encouragées via le processus d'évaluation, les projets de décentralisation de certaines décisions RH et le dispositif de rémunération variable.

Des qualifications renforcées, au moment du recrutement et tout au long de la vie professionnelle, pour des perspectives de carrière élargies

L'important processus de transformation engagé permet de ne remplacer qu'en partie les départs naturels, sans préjudice des missions, toutes maintenues. La question de l'adaptation des moyens humains prend donc une importance particulière et s'articule autour de trois enjeux : mobilité, adaptabilité, promotion interne.

- Le développement de la mobilité est une condition indispensable à la réussite de la transformation dans une entreprise où les agents font traditionnellement carrière et où la

LES CERTIFICATIONS DANS LE DOMAINE STATISTIQUE

Les formations scientifiques sont développées, comme à la direction générale des Statistiques qui met en œuvre, en coopération avec la direction générale des Ressources humaines et avec EnsaE-Ensai Formation Continue, un programme ambitieux de formation au bénéfice de tous les collaborateurs qui le souhaitent, afin d'être à la pointe de la connaissance en matière statistique. Vingt *Data Analysts* et quatorze *Data Scientists* ont été certifiés en 2016 ou vont l'être au premier semestre 2017. La formation sera encore élargie au cours des mois à venir.



limitation des recrutements accroît le rôle du marché interne. Elle fait partie intégrante de la gestion des talents mais aussi de l'ouverture de la Banque de France vers l'extérieur car elle est complétée par une offre de mobilité externe, en particulier au sein du Système européen de banques centrales (SEBC).

- Cette orientation va de pair avec d'importants efforts en faveur de l'adaptabilité : les changements d'activités et/ou d'affectations, au siège comme dans le réseau, seront accompagnés par une offre de formation permanente.
- Le besoin croissant de profils qualifiés dans un contexte de moindres recrutements confirme la nécessité de valoriser la promotion interne vers les postes de cadres.

Le nouvel accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des

compétences signé en 2016 a vocation à donner une meilleure visibilité sur les métiers d'avenir, donc sur les mobilités et formations à privilégier d'ici 2020 pour une allocation des effectifs conforme aux missions et besoins de la Banque de France.

Effectifs

Au 31 décembre 2016, la Banque compte 11 690 agents (en équivalent

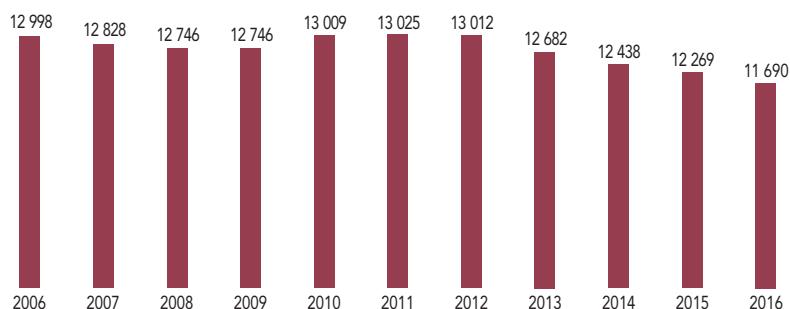
temps plein – EATP) : 85 % d'agents titulaires et 15 % d'agents contractuels.

Les agents de la Banque sont affectés à hauteur de 49 % dans les services centraux et l'ACPR, 43 % dans le réseau des succursales et 8 % dans les sites industriels de fabrication des billets.

La réduction des effectifs a été de 4,7 % en 2016, soit 579 EATP. Cette diminution est facilitée par l'évolution démographique, la proportion

Évolution de l'effectif total

(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre 2016)



Chiffres clés 2016



11 690

salariés
(équivalent temps plein)



49 %

des agents affectés
dans les services centraux
et l'ACPR



43 %

des agents affectés
dans le réseau des succursales

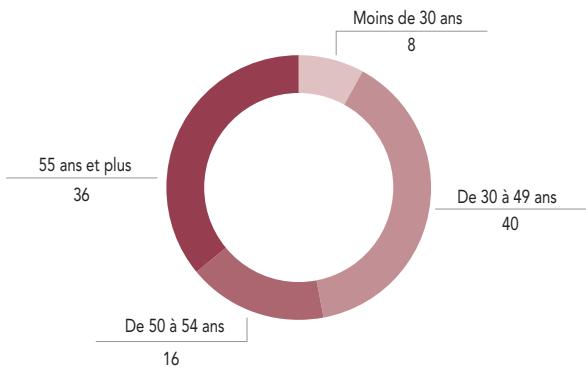
d'agents de 55 ans et plus représentant 36 % des effectifs. 715 agents sont partis à la retraite en 2016 et plus de 2 800 agents prendront leur retraite entre 2017 et 2020. À l'horizon 2020, la baisse des effectifs par rapport à 2015 atteindra 20 %, avec une Banque de France à 9 800 EATP.

Pour une Banque de France pleinement reconnue, *Ambitions 2020* vise à rendre la Banque plus performante, plus innovante, plus visible

Une Banque plus performante

L'ambition de rendre le meilleur service au meilleur coût passe par des gains de productivité et une maîtrise des frais généraux, dont la conséquence attendue est une baisse de 10 % des dépenses

Répartition par tranche d'âge
(effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre 2016, en %)



nettes des activités en 2020 par rapport à leur niveau de 2015. S'agissant de 2016, les dépenses nettes des activités s'établissent en baisse de 2,15 % sur l'année, conforme à la trajectoire souhaitée. Il s'agit également de viser une simplification des modes de travail, tout en accordant une plus

grande attention aux clients, donc à la mesure de leur satisfaction. La Banque de France renforce aussi sa maîtrise des risques, en particulier du cyber-risque, et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le cadre de ses activités bancaires et financières.

Chiffres clés 2016

 8 %
des agents affectés
dans les sites industriels
de fabrication des billets

 10 %
de réduction des effectifs
sur les dix dernières années

 2,15 %
de baisse des dépenses nettes
des activités



Une Banque plus innovante

Pour rester en phase avec l'évolution rapide de son environnement la Banque de France améliore son positionnement sur tous les secteurs de l'innovation grâce à des investissements importants.

Par ailleurs, un nouveau *Chief Digital Officer* gère désormais en transversal la transformation digitale de la Banque, en veillant au déploiement responsable d'outils numériques adaptés et à la diffusion de la culture du digital.

Quatre axes ont été identifiés pour la stratégie digitale de la Banque : digitaliser les processus métier, mieux

exploiter et partager les données entre domaines, développer de nouveaux usages, plus collaboratifs, et développer l'innovation.

Une Banque plus visible

L'ambition de la Banque de France est de mieux faire bénéficier le public de son expertise en s'ouvrant et en communiquant davantage. Le nouveau site internet de la Banque s'adresse plus directement aux différents publics (entreprises, particuliers), met en avant les publications et les supports pédagogiques, facilite les abonnements (aux publications, aux alertes).

LE LABORATOIRE BANQUE DE FRANCE

Un Laboratoire Banque de France est prévu pour le premier semestre 2017. Conçu comme un espace d'expérimentation au service des métiers pour analyser les innovations concernant leurs activités, il servira à évaluer les opportunités et les risques des nouvelles technologies et à anticiper les impacts sur les métiers de la Banque. Il permettra de faire appel à des acteurs innovants (dont startups et FinTechs) pour mener des expérimentations.

LE BLOC-NOTES ÉCO

Le blog économique « Bloc-notes Éco » a été lancé fin 2016. Affiché sur la page d'accueil du nouveau site de la Banque, Bloc-notes Éco¹, ou Eco Notepad en anglais, offre de courtes analyses pédagogiques, appelées billets (posts en anglais), rédigés par les économistes chercheurs de la Banque de France. Il a pour objectif de valoriser la recherche et l'expertise de la Banque pour éclairer les débats économiques, financiers et monétaires.



Reprise du marché immobilier et conditions de crédits



Normalisation du commerce mondial et Chine



1 <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/>

CENTRES INFORMATIQUES DE NOIISIEL ET SERRIS

Le gouverneur a inauguré en septembre 2016, sur le site administratif de Noisy-le-Grand, un Centre informatique de Marne-la-Vallée (CIMV) rénové qui marque l'aboutissement du projet visant à doter la Banque de France d'un outil de production informatique performant, évolutif et à haute performance environnementale.

Avec celui de Serris, La Banque de France dispose désormais de deux centres de données, qui fournissent le socle pour les services rendus au sein de ses écosystèmes nationaux et européens. Une démarche visant à définir une offre industrielle d'hébergement à destination d'autres banques centrales ou d'institutions publiques a été menée et des discussions sont en cours avec de premiers prospects.



Après son lancement en 2016, *Ambitions 2020* entre en 2017 dans sa première année de mise en œuvre. Plusieurs actions prévues sont déjà devenues concrètes. La réussite de la transformation engagée a vocation à jouer un rôle d'accélérateur de la construction de la Banque de France du xxie siècle, dont l'ambition pourrait finalement se résumer à devenir un service public le plus exemplaire possible.



Chiffres clés 2016



2
centres informatiques
« Green IT »



6 500
serveurs (dont 4 500
serveurs virtuels)



6
pétaoctets
de données







Gouvernance

réseau
organes exécutifs

maîtrise des risques comité d'audit

organes de contrôle

gestion opérationnelle

régions

gouverneur

comité de direction

La gouvernance

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. François Villeroy de Galhau a été nommé gouverneur de la Banque de France à compter du 1^{er} novembre 2015, par décret du 30 septembre 2015¹¹.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, de l'Observatoire de l'épargne réglementée et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, ainsi que du Haut Conseil de stabilité financière.



François Villeroy de Galhau
Gouverneur

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue le cœur du fonctionnement opérationnel de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général et le directeur des services juridiques. Le directeur général de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

(IEDOM) et de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) y siège également.

Les organes de la gestion opérationnelle

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques. Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif conseille ce dernier sur la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

¹¹ L'article 13 de la Constitution prévoit désormais que le pouvoir de nomination du président de la République sur certains emplois ou fonctions fait préalablement l'objet d'un avis public des commissions compétentes des deux assemblées. Aux termes de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010, la nomination du gouverneur de la Banque de France est soumise à cette procédure.



Anne Le Lorier
Premier sous-gouverneur



Robert Ophèle
Second sous-gouverneur

L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions régionales. Il compte aujourd’hui 95 succursales départementales (incluant les 13 chefs-lieux de région), auxquelles sont rattachées 20 antennes économiques et 4 centres de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 51 de ces établissements ainsi que dans 3 centres spécialisés (cf. *supra* carte des implantations de la Banque de France dans « Services à l’économie »). Afin de faciliter l'accès des usagers

aux services publics assurés par la Banque de France (traitement du surendettement, accès au fichier d’incidents de paiement caractérisés sur crédits, droit au compte), 78 bureaux d'accueil et d'information sont ouverts dans des villes où la Banque de France ne dispose pas d'implantation permanente.

Placés sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, les directeurs régionaux ainsi que les directeurs des métiers et projets (domaines fiduciaire, entreprises et particuliers) forment le Comité exécutif du réseau qui assure le pilotage stratégique de cet ensemble.

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC).

Le Conseil général est composé, au 14 mars 2016, du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Philippe Auberger, Agnès Benassy-Quéré, Catherine Barthélémy, François Calvarin, Élizabeth Ducottet, Michel Felce, conseiller général élu par le personnel, Marianne Laigneau, Bernard Delas, vice-président de l'ACPR.

Assistant aux réunions du Conseil le censeur, Corso Bavagnoli, nommé par le ministre chargé de l'économie, ou son suppléant, Antoine Saintoyant.

En 2016, le Conseil général s'est réuni à huit reprises.



Membres du Comité de direction (au 1^{er} mars 2017)

1 Denis Beau

Directeur général
de la Stabilité financière et des Opérations

2 Gilles Vayset

Directeur général
des Services à l'économie et du Réseau

3 Marc-Olivier Strauss-Kahn

Directeur général
des Études et des Relations internationales

4 Jacques Fournier

Directeur général
des Statistiques

5 Frédéric Peyret

Directeur général
des Ressources humaines

6 Édouard Fernandez-Bollo

Secrétaire général
de l'Autorité de contrôle prudentiel
et de résolution

7 Nathalie Aufauvre

Secrétaire général

8 Érick Lacourrège

Directeur général
de la Fabrication des billets

9 Hervé Gonsard

Directeur général
de l'IEDOM et de l'IEOM

10 Didier Elbaum

Contrôleur général

11 Michel Cardona

Adjoint au secrétaire général,
secrétaire du Comité

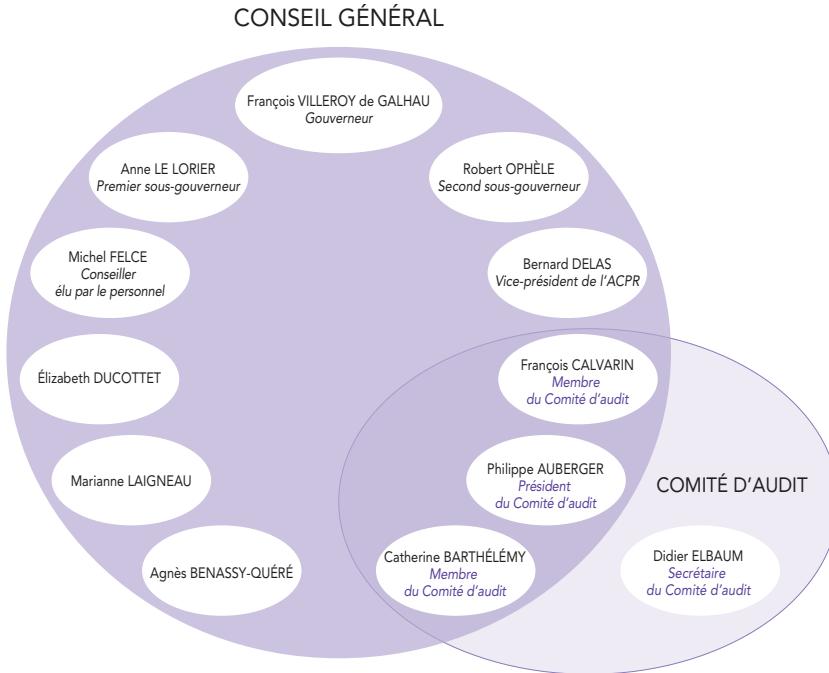
12 Jacques Milleret

Directeur
des Services juridiques





Le Conseil général et le Comité d'audit



Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.

Le Comité a également examiné :

- les principales conclusions des missions d'audit interne, ainsi que

les suites données aux plans d'action élaborés par les unités auditées ;

- le programme d'audit de l'année 2017 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques, notamment celles relatives aux opérations de marché.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations examine les rémunérations du haut encadrement de la Banque.

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

L'audit interne

L'audit interne a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque de France et de ses filiales. Ses missions sont conduites par l'Inspection générale, aussi bien au siège que dans les unités en province.

Établissant son programme annuel selon une approche fondée sur les risques, l'audit interne a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des processus de gestion, de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein de la Banque, en lui donnant une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et en lui apportant des conseils pour la renforcer. En aidant la Banque de France à atteindre ses objectifs, l'audit interne contribue à l'amélioration de la gouvernance.

Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne de la Banque de France se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'*Institute of Internal Auditors (IIA)*.

La conformité de l'audit interne à ces normes internationales d'audit est régulièrement confirmée par des évaluations internes et externes.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee – IAC*) qui se réunit plusieurs fois par an à la Banque centrale européenne (BCE). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de l'IAC. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE ; celles qui touchent au Mécanisme de supervision unique (MSU) sont également transmises au Conseil de surveillance prudentielle.

La maîtrise des risques

La Banque de France assure une gestion des risques opérationnels et

du contrôle permanent qui répond à un double objectif :

- renforcer la maîtrise globale en évaluant, d'une part, l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire et, d'autre part, la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- adopter les meilleures pratiques en vigueur au sein du SEBC et préconisées par le Comité de Bâle.

Courant 2016, la Banque de France a adopté une organisation en trois lignes de maîtrise en prenant comme référence le modèle proposé par le COSO (*Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission*).

Au cours de la période récente, marquée par le changement de dimension de la menace terroriste en France, et plus généralement par l'attention portée sur ces problématiques par la communauté internationale, notamment au travers du Groupe d'action financière (GAFI), la Banque de France a veillé à exercer une vigilance soutenue sur

les opérations qui lui sont confiées au titre de ses différentes missions.

Ainsi les opérations réalisées avec la clientèle particulière font l'objet d'une attention adaptée à la nature des transactions. À titre d'illustration, des procédures au sein du réseau encadrent les opérations d'échange de billets en euros, en bon état ou endommagés, afin de prévenir le blanchiment des capitaux.

Cette attention vaut également pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle institutionnelle. D'autres dispositifs et mesures d'encadrement sont dédiés à ces opérations.

Comme pour les autres organismes financiers français soumis à ces obligations, en cas de soupçon sur la licéité des opérations qui lui sont confiées, la Banque de France réalise des déclarations de soupçon auprès du service dédié rattaché au ministère des Finances et des Comptes publics, la cellule Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins). Après analyse, cette cellule transmet les dossiers le justifiant à destination de l'Autorité judiciaire et des administrations partenaires







Responsabilité sociale d'entreprise

ABC de l'économie partenariats
engagements climat
insertion mécénat
éducation économique et financière
parité prévention solidarité
environnement compétences
microcrédit diversité

Notre responsabilité sociale d'entreprise

La Banque de France exerce un large éventail de missions au service de la collectivité, qu'elles relèvent de la stratégie monétaire, de la stabilité financière ou des services à l'économie. Mais au delà de ses missions, la responsabilité d'entreprise guide sa façon d'exercer au quotidien son métier de banque centrale.

Ainsi, la Banque de France est impliquée depuis plusieurs années dans des actions de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans le domaine de l'éducation économique et financière ou les actions de mécénat de recherche, culturel ou de solidarité. Elle veille à promouvoir l'inclusion sociale à travers des actions de prévention ou d'accompagnement à destination des populations les plus fragiles, et à faciliter un financement équilibré des entreprises, notamment les PME et les TPE. Elle entend assumer ses responsabilités environnementales en matière de transition énergétique. Elle se comporte en employeur responsable vis-à-vis de ses collaborateurs.



Notre responsabilité sociale d'entreprise :
quatre engagements et onze actions prioritaires



En 2016, la Banque de France a décidé d'aller plus loin en intégrant la RSE dans son plan stratégique 2020, comme un objectif réaffirmé au service de la société. À cette fin, elle a élaboré une stratégie et mis en place une gouvernance renforcée, impliquant l'ensemble de son Comité de direction.

Aujourd'hui, la stratégie RSE est structurée autour de quatre engagements (cf. schéma) déclinés en onze actions prioritaires auxquelles sont associés des objectifs, des cibles et des indicateurs de résultat afin de mesurer les progrès réalisés (cf. tableau de bord des indicateurs RSE ci-après).

L'ensemble de ces engagements est matérialisé par une nouvelle Charte RSE¹² adoptée en décembre 2016.

12 <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-dentreprise/notre-strategie-et-nos-engagements>

Tableau de bord des indicateurs RSE

Actions prioritaires	Indicateurs	Objectifs à 2020
1 Renforcer l'éducation économique et financière des publics	Indicateur composite <ul style="list-style-type: none"> Fréquentation du portail (nombre de pages vues) Nombre d'enseignants sensibilisés Nombre de travailleurs sociaux formés 	<ul style="list-style-type: none"> 700 000 pages 2 000 enseignants 18 000 travailleurs sociaux
2 Soutenir le mécénat de recherche	Nombre de conférences et de workshops organisés avec toutes les universités partenaires de la Banque, y compris les conférences organisées dans le cadre de la Fondation Banque de France (20 en 2016)	Au moins 25 événements organisés
3 Diversifier le mécénat culturel	Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque au siège et en province	Entre 15 000 et 20 000 visiteurs
4 Prévenir et traiter le surendettement	Taux des redépôts de dossiers de surendettement ^{a)} (45 % en 2016)	37 % de redépôts
5 Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit	<ul style="list-style-type: none"> Encours total du microcrédit en France (référence : 1,2 milliard d'euros fin 2015) Indicateur sur l'inclusion bancaire (à déterminer en 2017) 	<ul style="list-style-type: none"> Encours de 2 milliards d'euros de microcrédits accompagnés »
6 Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires	Nombre de TPE accompagnées par les correspondants départementaux	6 000 TPE
7 Soutenir les actions de solidarité	Nombre de projets d'agents soutenus par an (soutien financier et mécénat de compétences)	Au moins 60 projets
8 Prendre en compte le risque climatique	Part des établissements bancaires (pourcentage des actifs bancaires) et d'assurance (pourcentage des provisions techniques) ayant été sensibilisés au risque climatique (dans le cadre du comité de suivi mis en place en 2017 et de la conférence prévue en 2018)	Banques : au moins 90 % des actifs Assurances : au moins 70 % des provisions techniques
9 Réduire notre empreinte environnementale	Réduction des émissions annuelles de CO2	87 000 TCO ₂ (soit – 9 % par rapport à 2014)
10 Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils	Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur général ou adjoint, directeur ou adjoint, au siège et dans le réseau	30 % de femmes en poste de direction
11 Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle	Nombre d'agents ayant obtenu une certification via l'Université Banque de France	1 200 agents certifiés

a) Dossiers de surendettement ayant fait l'objet d'un premier traitement en commission du surendettement et qui doivent y repasser compte tenu de la situation financière des ménages concernés.

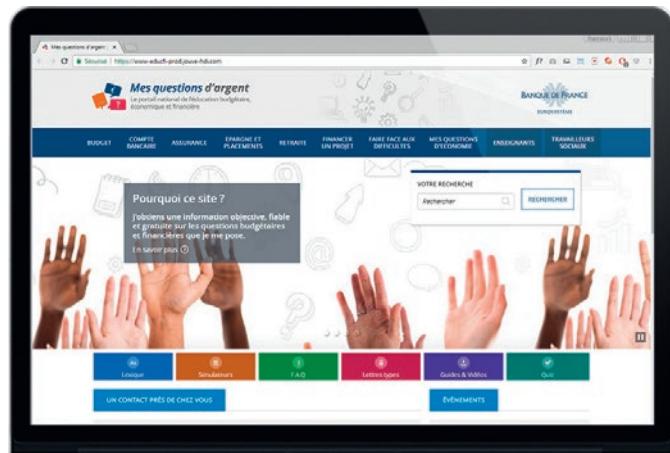


Un engagement éducatif et culturel

Renforcer l'éducation économique et financière des publics

La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière

Désignée opérateur national le 20 décembre 2016, la Banque de France va mettre en œuvre, dès 2017, une stratégie assurant une meilleure formation de tous les publics sur les questions budgétaires et bancaires en les intégrant dans leur contexte économique et financier. La maîtrise par les citoyens des notions économiques, budgétaires et financières de base participe à la prévention du surendettement, à la réduction des inégalités sociales et assure un meilleur fonctionnement de l'économie. Tous les publics sont concernés, à tous les moments de la vie, avec une attention particulière pour les plus jeunes et pour les personnes



en situation de fragilité financière. Cette nouvelle mission s'inscrit dans son engagement économique et citoyen, en ce sens qu'elle amplifie et renforce ses actions au service de l'économie et des particuliers.

Dans une démarche résolument partenariale, la Banque de France va mobiliser son réseau et coordonner les actions déjà nombreuses de l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et professionnels, afin de renforcer les compétences

économiques, budgétaires et financières du public, en diffusant des ressources pédagogiques et en assurant des formations à leur utilisation.

Dans cette optique, la première étape est la mise en ligne dès janvier 2017 d'un portail internet « Mes questions d'argent »¹³, qui permet un accès rapide et facile à des informations sélectionnées pour leur clarté et leur neutralité. Ce portail est une porte

13 <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

Chiffres clés 2016



19

conventions de partenariat conclues avec les académies au bénéfice des professeurs et des élèves des collèges et lycées



1 900

collégiens accueillis pour effectuer leur stage « Découverte de l'entreprise », ou visités dans les établissements scolaires

d'entrée très accessible, une vitrine pédagogique constituée de liens vers des contenus sélectionnés parmi ceux de l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les plus jeunes, la Banque de France se met au service de l'Éducation nationale, dans le cadre d'un groupe de travail avec des enseignants, pour co-construire les supports et outils attendus par les enseignants. 19 conventions sont déjà signées au niveau des académies, et 7 nouvelles sont attendues ainsi qu'un accord national avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et l'Institut d'éducation financière du public (IEFP).

Le réseau de succursales de la Banque de France et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEDOM) assureront la mise en œuvre de cette stratégie avec tous les partenaires dans l'ensemble des départements.

Citéco, la Cité de l'économie et de la monnaie

Les travaux de restauration et de transformation de l'Hôtel Gaillard se sont poursuivis en 2016 pour une inauguration prévue en 2018.



L'exposition itinérante de Citéco a effectué une nouvelle étape à Bordeaux (cf. encadré ci-après).

L'offre pédagogique a été régulièrement enrichie, que ce soit sur le nouveau site internet, citeco.fr, (avec notamment deux nouvelles vidéos pédagogiques animées sur la politique monétaire) ou via les réseaux sociaux de la Cité de l'économie.

Les autres actions de la Banque de France en matière de pédagogie économique

La Banque de France a poursuivi ses actions destinées à mettre l'économie à la portée de tous.

Les ateliers pédagogiques

Dans ces ateliers, des professionnels décrivent leur expérience et présentent de manière interactive et vivante la façon dont la Banque



« ÉCONOMIE, L'EXPO JEU » À BORDEAUX

Après Paris et à Marseille, l'exposition itinérante de Citéco s'est installée en 2016 à Bordeaux sous sa nouvelle appellation « Économie, l'expo jeu ». Elle a proposé, sur un parcours rénové, une approche pédagogique interactive et ludique de concepts économiques essentiels pour aider à mieux comprendre les enjeux et débats économiques actuels. Cycle de conférences-débats, visites guidées par des médiateurs et ateliers jeux figuraient au programme de l'exposition.

Citéco a mis en place, avec son partenaire Cap Sciences, trois nouveautés importantes, préfigurant la future Cité : un festival de l'économie avec spectacle vivant, concert, jeux de société sur l'économie ; un parcours d'exposition connecté ; une nouvelle version, sur tablette tactile, du « Jeu de marché ».



de France remplit ses missions et son rôle au sein de l'Eurosystème. Ils abordent les thèmes de façon ludique ou plus technique selon les publics. De nombreux groupes scolaires, universitaires, et associations, venus de toute la France et même de l'étranger, ont bénéficié de ces ateliers, parfois complétés par une visite guidée de la partie

historique des locaux de la Banque de France.

L'offre pédagogique sur le site internet La Banque de France a complété la gamme des supports accessibles gratuitement sur son site internet dédié à la pédagogie économique, « l'ABC de l'économie ». Les publics de tous âges et de tous horizons ont

désormais à disposition plusieurs collections de documents illustrés, synthétiques, écrits dans un langage accessible à tous comme « L'éco en bref », le quizz « Fort en éco », le « Mot de l'actu ». Ces rubriques couvrent les sujets concernant l'actualité économique et les fondamentaux sur la monnaie, les banques centrales, la politique monétaire.



Chiffres clés 2016



6

conférences Citéco organisées à Bordeaux, avec 700 participants, dont 300 lycéens



16 000

visiteurs de l'exposition « L'économie : krach, boom, mue ? », dont 5 700 scolaires



800

participants aux ateliers pédagogiques

La participation aux *Journées de l'économie* de Lyon

Les *Journées de l'économie* (JÉCO) contribuent à une meilleure compréhension des enjeux de notre société, en démocratisant la culture économique et financière, en facilitant l'accès à la connaissance, en rapprochant le système éducatif des décideurs économiques, et en captant tous les publics. Organisée du 8 au 10 novembre 2016 par la Fondation pour l'Université de Lyon, avec la collaboration de la métropole Grand Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette manifestation a mobilisé des économistes renommés et accueilli un très nombreux public, notamment de jeunes.

À travers une dizaine d'interventions, soit environ deux fois plus qu'en 2015, la Banque a témoigné de son rôle de banquier central aux missions très larges sur les sujets les plus brûlants de l'actualité économique et sociale : l'Europe, l'entreprise, l'éducation, l'emploi, le surendettement, le numérique. Ainsi, tandis que l'avenir de l'Europe faisait l'objet d'une table ronde animée par François Villeroy de Galhau et Louis Gallois, deux classes de BTS ont présenté des courts-métrages pédagogiques, résultat d'un atelier co-animé par la Banque de France et le rectorat sur les racines

du surendettement. Sur l'ensemble des sujets traités, la Banque a gagné en visibilité et rempli sa nouvelle mission d'opérateur national en matière d'éducation économique et financière des publics.

Soutenir le mécénat de recherche

En 2016, la Fondation Banque de France pour la recherche en économie a attribué quatre bourses de recherche représentant un total de 120 000 euros. Elle a accueilli dix chercheurs, de renom international dans le cadre du Programme de chercheurs invités. Elle a organisé deux colloques scientifiques, dont l'un avec l'Institut Louis Bachelier, permettant aux chercheurs de mettre en valeur leurs travaux.

Le partenariat scientifique avec le département d'Économie de Sciences Po Paris, renouvelé en 2015 pour trois ans, s'est traduit en 2016 par l'organisation de trois

conférences académiques à rayonnement international et d'une dizaine de sessions du séminaire de recherche commun sur la régulation bancaire et financière.

La Banque de France a poursuivi sa collaboration dans le cadre d'autres partenariats, comme celui avec la Fondation pour les études et la recherche sur le développement international (Ferdi), la Chaire Banque de France de l'École d'économie de Paris ou encore l'Initiative de recherche « Risque, régulation, risques systémiques », dite Chaire ACPR « Régulation et risque systémique ».

L'attribution en 2016 du prix Nobel d'économie à Bengt Holmström, lauréat du prix Senior 2012 de la Banque de France et de la Toulouse School of Economics, atteste de la portée de ce partenariat qui permet aux doctorants de réaliser des séjours scientifiques au sein de la Banque de France.

Chiffre clé 2016



21

conférences et ateliers organisés avec les universités partenaires



Diversifier le mécénat culturel

Riche d'un patrimoine artistique ancien, la Banque privilégie l'achat d'œuvres ou de biens ayant une relation avec son histoire ou ses missions. En 2016, elle a très largement contribué à l'achat par la Bibliothèque nationale de France du Trésor de Cuts, un ensemble de 1 107 monnaies d'argent classé Œuvre d'intérêt patrimonial majeur. Elle a également permis l'acquisition par le Musée du Louvre de la Table de Breteuil, dite Table de Teschen.

Participant depuis leur création en 1984 aux *Journées du patrimoine*, et pour répondre à la demande du public, la Banque a considérablement développé depuis 2009 le parcours de visite (cf. encadré).

Mécène musical, la Banque a accompagné des formations nouvelles ainsi que des jeunes musiciens qui ont pu se produire au sein de la Galerie dorée, lieu d'exception¹⁴. Outre les ensembles Quatuor Cambini/Concert

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

13 539 visiteurs sont venus découvrir les richesses que renferme la Banque de France, avec cette année, la visite virtuelle de la salle des coffres (« La Souterraine ») où sont stockées les barres d'or. Les missions de la Banque, la présentation du nouveau billet de 50 euros, la visite commentée des ateliers de tri, l'exposition d'une barre et d'un lingot d'or et l'histoire de l'or ont contribué au succès de cette journée.

de la Loge et l'Association des anciens élèves du Conservatoire national de musique qu'elle soutient, elle a accueilli en 2016 des concerts des Arts florissants, des Talens Lyriques et du Venetian Center for Baroque Music.

l'enquête typologique annuelle s'est enrichie d'un second fascicule consacré aux primo-déposants, qui illustre mieux la diversité des situations de surendettement et le recul du poids du crédit à la consommation suite à l'entrée en vigueur de la loi Lagarde.

Un engagement économique et citoyen

Prévenir le surendettement

Afin de permettre une meilleure compréhension des différentes situations d'exposition au surendettement,

La Banque de France s'est associée avec détermination à l'expérimentation du réseau de Points conseil budget (PCB) dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre

¹⁴ Située dans l'Hôtel de la Vrillière construit au XVII^e siècle, au siège de la Banque de France.

Chiffres clés 2016

 **12 569**
personnes sensibilisées au surendettement
(centres communaux d'action sociale, services sociaux des départements, caisses d'allocations familiales...)

 **854**
sessions de formation/information sur le surendettement destinées aux travailleurs sociaux

la pauvreté. Ces derniers contribuent à la prévention du surendettement et à l'accompagnement des personnes en difficulté. Pour garantir la cohérence et la complémentarité entre leurs missions et celles des commissions de surendettement, des actions de formation sur la procédure de surendettement ont été réalisées en 2016 auprès de chaque PCB.

Les interventions en faveur des travailleurs sociaux

La Banque de France, soucieuse de la qualité d'accompagnement des personnes surendettées, a poursuivi ses actions de formation ou d'information des acteurs de la sphère sociale.

Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit

La Banque de France est pleinement impliquée dans la lutte contre l'exclusion financière, à travers notamment la mise en œuvre du droit au compte, ou encore la présidence par le gouverneur de la Banque de France de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) réunissant autorités publiques, banques, associations.

Dans le domaine du microcrédit¹⁵, la Banque de France a mis en place une collecte spécifique de données statistiques sur le microcrédit accompagné et étudie la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en ce domaine. Le soutien apporté par la Banque de France à ce secteur vise à favoriser le développement de cet instrument de la finance responsable car il participe à l'insertion socioprofessionnelle et à l'inclusion bancaire de personnes en situation de forte fragilité financière.

La Banque de France met en œuvre un ensemble d'actions visant à accompagner les acteurs du microcrédit.

L'attribution en octobre 2016 de deux prix nationaux a permis de récompenser des parcours particulièrement emblématiques démontrant la contribution du microcrédit à la lutte contre les exclusions (voir encadré). Avec l'attribution de ces prix, la Banque de France souligne l'importance de l'accompagnement qui caractérise ce mode de financement et le rôle déterminant que joue le secteur associatif en liaison avec les acteurs bancaires.

¹⁵ Cf. rapport annuel de l'OIB : <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-annuel-de-lobservatoire-de-linclusion-bancaire>

REMISE DES PRIX BANQUE DE FRANCE DU MICROCRÉDIT

Le 4 octobre 2016, François Villeroy de Galhau a remis devant la presse et de nombreux invités les prix Banque de France du microcrédit, dont c'était la troisième édition. Le prix du microcrédit personnel, d'un montant de 2 000 euros, a été attribué à Mme Roda Abdo-Ahmed, accompagnée par les Restos du Cœur, et le prix du microcrédit professionnel, d'un montant de 5 000 euros, a été décerné à M. Folly Lakoussan, dont le dossier était présenté par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).



À compter de 2017, la Banque de France déployera au niveau régional des *Rencontres du microcrédit*, associant l'ensemble des parties prenantes impliquées, avec l'objectif de promouvoir cet instrument, valoriser les initiatives locales et accompagner ces acteurs.

Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires

Accueillir, écouter, comprendre et orienter les dirigeants de très petites entreprises (TPE)

Les TPE représentent environ 95 % des entreprises françaises. Ce sont des entreprises de moins de dix salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à 2 millions d'euros. Résolument engagée auprès de ces dernières, la Banque de France a mis en place un réseau de 102 correspondants TPE départementaux en France métropolitaine et en outre-mer pour écouter les dirigeants de TPE, comprendre leur problématique et les orienter vers les réseaux professionnels compétents – cf. supra « Services à l'économie ».

L'intégration de critères RSE dans la cotation des entreprises

L'intégration de critères de la RSE dans la démarche qualitative de cotation des entreprises de la Banque de France s'est effectuée en 2016 selon deux axes.

- Le premier axe concerne la poursuite de la constitution d'une base de données Banque de France comportant un échantillon d'entreprises impliquées à divers degrés dans la démarche RSE, afin d'approfondir l'étude des liens entre la RSE et la robustesse des entreprises. À ce titre, environ 5 000 entreprises ont ainsi été ciblées au niveau national en 2016.
- Le second axe concerne la refonte de la démarche qualitative qui a permis d'intégrer de façon pérenne la RSE dans le processus de cotation. Désormais, les caractéristiques RSE sont retenues comme des facteurs susceptibles d'affiner l'analyse du risque de crédit. Aux thématiques traditionnellement analysées dans ce cadre (marché, concurrence, perspectives, stratégie, etc.) s'ajoute ainsi, depuis 2016, une thématique

"

« Nous avons décidé de valoriser la démarche RSE des entreprises »

François Villeroy de Galhau,
gouverneur de la Banque de France,
World Forum for Responsible Economy,
14 octobre 2016

"

dédiée à la RSE organisée autour de trois volets : environnemental, social et sociétal. Ce nouvel axe d'analyse qualitative permet de conforter ou non l'appréciation portée sur la situation financière des entreprises.

Soutenir des actions de citoyenneté et de solidarité

La contribution à l'insertion professionnelle

La Banque de France a renouvelé en 2016 son partenariat avec l'académie de Créteil pour l'accompagnement de jeunes lycéens jusqu'au BTS. D'une durée de trois ans, cette convention permet de promouvoir l'éducation économique et financière des publics et de développer des

actions de responsabilité citoyenne en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. En 2016, l'engagement de la Banque s'est traduit par des séances de soutien méthodologique, du parrainage individuel par des agents et un cycle de conférences animées par des experts de la Banque.

Les actions de solidarité

En 2016, la définition de la stratégie RSE a permis de structurer et de coordonner les actions de solidarité exercées de longue date, comme le mécénat de compétences pour la Fondation Hôpitaux de France (opérations Pièces jaunes), ainsi que des dons et engagements au profit de diverses associations caritatives.

Durant l'année écoulée, une enquête d'opinion réalisée auprès de l'ensemble du personnel a permis d'évaluer un potentiel d'engagement élevé chez les collaborateurs et d'identifier leurs attentes en matière de nouvelles actions de solidarité, notamment leurs priorités pour les domaines de l'éducation, de l'économie sociale et solidaire et l'action sociale.

Trois axes de mobilisation ont ainsi été retenus : la mise en place d'un

BILAN POSITIF DU PARTENARIAT ENTRE L'ACADEMIE DE CRÉTEIL ET LA BANQUE DE FRANCE (2013-2016)

Depuis le renouvellement du partenariat à la rentrée 2013, les actions mises en œuvre se sont renforcées avec pour objectif prioritaire la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes des deux établissements partenaires, Jean Moulin à Torcy et Samuel de Champlain à Chennevières. 800 élèves ont bénéficié de cette convention. Avec l'ouverture du dispositif aux classes de BTS, une centaine d'élèves supplémentaires a ainsi participé en trois ans à des simulations d'entretien de recrutement et à des semaines d'immersion en anglais.

OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2016

Comme chaque année depuis 1989, la Banque de France, partenaire privilégié de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, s'est mobilisée pour améliorer le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés. En 2016, 168 tonnes de pièces représentant 1,9 million d'euros ont été acheminées et triées par les agents de la caisse de Paris.

Cette campagne emblématique de l'engagement solidaire de l'institution mobilise par ailleurs l'ensemble du personnel pour collecter les « pièces jaunes ». La Banque de France est également associée aux animations réalisées dans les services pédiatriques des hôpitaux et aux campagnes de communication de la Fondation.



soutien financier direct par la Banque de France aux projets portés par des collaborateurs engagés pour une cause au sein d'une association, le développement du mécénat de compétences et la promotion des journées de solidarité.

Ces dispositifs vont être mis en œuvre en 2017 et un forum de mobilisation des collaborateurs dans des actions de solidarité réunira l'ensemble des acteurs engagés.

Un engagement vis-a-vis des collaborateurs

Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils

Faire travailler ensemble les générations

Attirer des jeunes, assurer l'adaptabilité et accompagner les collaborateurs

tout au long de la carrière et organiser les fins de carrière sont les objectifs principaux de l'accord intergénérationnel signé avec les partenaires sociaux le 24 décembre 2013 pour une période de quatre ans.

La Banque a poursuivi sa politique de recours à l'alternance qui répond tant aux besoins des unités qu'à ceux des jeunes en recherche d'une entreprise partenaire. Ce sont aujourd'hui 263 jeunes en alternance qui sont présents au sein de l'entreprise, et un certain nombre d'entre eux (vingt-trois) se sont présentés à un concours de la Banque. Ils ont pu à ce titre bénéficier des facilités offertes par la Banque : préparation gratuite assurée par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), dispense des tests d'aptitude du concours de secrétaire comptable.

S'agissant des fins de carrière, le temps partiel senior a continué à se développer.

Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'accord d'entreprise signé le 6 mai 2014 s'appuie sur le socle mis en place à la Banque dans le domaine de l'égalité depuis plusieurs années. La consolidation des acquis et le développement d'actions en vue notamment d'assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale et l'accès des femmes aux postes à responsabilité sont les axes prioritaires de ce nouvel accord.

La responsable de l'égalité professionnelle à la Banque, avec l'appui d'ambassadeurs de l'égalité professionnelle, s'attache au recueil et à la diffusion de bonnes pratiques afin de faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers et carrières de la Banque.

Le réseau Talantu'elles, lancé en octobre 2016, a pour objectif d'agir sur l'égalité professionnelle et de

Chiffres clés 2016



132

recrutements de jeunes en alternance



280

bénéficiaires du temps partiel seniors, dont 73 concernent le temps partiel seniors amélioré, pour les agents ayant occupé des emplois pénibles

promouvoir tous les talents à la Banque. La réunion de lancement a donné lieu à un débat sur le thème des « stéréotypes dans l'environnement professionnel », en présence de Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA et de Patrick Scharnitzky, docteur en psychologie sociale. Le réseau compte déjà plus de 300 adhérents, femmes et hommes confondus. Un programme de mentorat qui s'adresse à l'ensemble des agents de la Banque est en cours de mise en place.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

L'accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (2014-2016) constitue le neuvième accord de la Banque dans ce domaine, ce qui témoigne de son engagement fort et ancien. Les actions de la Banque concernent le domaine du recrutement, de l'accueil et de l'insertion de ces agents, comme celui de l'adaptation de leurs conditions de travail.

Plus de 570 travailleurs en situation de handicap sont en effet présents au sein de l'entreprise. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Banque accueille dans ses locaux un centre d'adaptation et de réinsertion par le travail qui permet de donner à une vingtaine de travailleurs handicapés une expérience professionnelle et contribue à leur intégration sociale.

La mission Handicap a participé en 2016 à plusieurs forums (Adapt, Paris pour l'emploi, Essec, etc.) qui ont permis le recrutement de quinze personnes.

Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

La Banque de France a mis en œuvre une politique de formation ambitieuse, avec une offre très complète, calibrée aux besoins de l'entreprise et de ses agents. La formation et le développement des compétences constituent un élément important des actions du plan stratégique 2020,

en tant que levier de transformation pour rendre la Banque plus performante, plus innovante, plus agile. Ils contribuent notamment à amplifier le déploiement des technologies de demain et à accompagner la transformation du réseau. La réalisation d'une salle de formation interactive à Vincennes, inaugurée en octobre 2016, constitue une première brique de l'Université Banque de France, qui permettra la mise à disposition de tous les agents d'un ensemble de ressources pédagogiques via un renouvellement des outils ainsi qu'un enrichissement des modalités et du contenu de la formation.

Qualité de vie au travail

Faciliter les échanges entre les collaborateurs

Le réseau social d'entreprise Agora, mis à disposition des agents en avril 2014, est régulièrement monté en puissance depuis lors, et regroupe désormais 9 400 membres qui ont

Chiffres clés 2016



570

travailleurs handicapés employés dans l'entreprise



5 900

sessions de formation organisées



9 400

membres et 97 communautés sur le réseau social d'entreprise



partagé 30 000 messages, au sein de 97 communautés.

L'espace « Manager ensemble », dédié aux managers, a poursuivi son développement avec plus de 1 000 managers ayant expérimenté au moins un atelier de cette communauté. Avec 409 membres, elle est l'une des plus actives sur le réseau Agora.

La prévention des RPS

L'année 2016 a été marquée par le déploiement de plans d'action visant à agir sur les principaux facteurs de risques identifiés par la dernière enquête de mesure des risques psychosociaux (RPS) : la charge de travail et la charge mentale.

Une démarche visant à mieux réguler la charge de travail des équipes a été largement déployée au sein de la Banque en 2016 et s'est accompagnée de formation des managers.

En matière de charge mentale, les différents travaux conduits en particulier par l'Observatoire paritaire de prévention des risques psychosociaux ont permis d'identifier les principaux facteurs de charge mentale, ainsi que le rôle joué par la messagerie. Des règles de bonnes pratiques en

matière d'utilisation des messageries ont été présentées à tous les comités de direction, afin que ces règles puissent être mises en œuvre à tous les niveaux et diffusées auprès de l'ensemble des équipes.

Un engagement environnemental

Prendre en compte le risque climatique

Au cours de l'année 2016, les équipes de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont contribué à

plusieurs types de travaux sur le risque climatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement remet un rapport annuel sur la mise en œuvre d'un scénario de tests de résistance réguliers représentatifs des risques associés au changement climatique. À ce titre, l'ACPR et la Banque de France ont organisé des réunions avec les principaux groupes bancaires français afin de mieux connaître leurs pratiques en matière d'identification des risques climatiques (cf. encadré) et leur intégration dans le processus interne d'analyse des risques.

RISQUE PHYSIQUE ET RISQUE DE TRANSITION

Les risques climatiques qui affectent les expositions et les investissements des institutions financières sont principalement de deux types.

Les **risques physiques** résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui sont les conséquences en particulier du réchauffement de la planète induit par l'augmentation continue de la concentration en gaz à effet de serre (GES) : recrudescence et intensification des épisodes de fortes chaleurs, de sécheresse, de précipitations ou encore la montée du niveau de la mer ou les inondations.

Les **risques de transition** correspondent aux conséquences des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone (notamment, ceux visant à limiter les émissions de GES) en particulier lorsque ces ajustements sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

On peut y ajouter le **risque juridique/de responsabilité** de la banque ou de l'assureur.

La Banque de France a par ailleurs co-organisé le 16 décembre 2016, avec la direction générale du Trésor et l'Institut Louis Bachelier, une conférence dédiée à l'état des connaissances en matière de risques financiers liés aux risques climatiques.

Cette conférence a permis, de manière innovante, de rassembler à la fois des scientifiques (climatologues, économistes), des représentants des autorités (superviseurs, banques centrales) et du secteur financier (banques, assurances, gestionnaires d'actif)¹⁶. Les économistes de la Banque et de l'ACPR sont également intervenus dans des séminaires académiques en France et à l'étranger, portant sur la transition énergétique et les risques climatiques.

La transition vers une économie moins carbonée nécessite de mobiliser d'importantes ressources financières. Dans cette optique, la Banque a participé au groupe d'étude du G20 sur la finance verte, qui vise à proposer des recommandations non contraignantes pour promouvoir l'accroissement des financements verts et développer les analyses de risque climatique au sein du secteur financier. Les travaux ont donné lieu à un rapport de synthèse, publié en septembre 2016¹⁷. Enfin, la Banque de France a participé

dans le cadre des travaux de Paris Europlace à la création de la « Green and Sustainable Finance Initiative » de la Place de Paris¹⁸.

Réduire notre empreinte environnementale

Des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte environnementale

La Banque de France poursuit ses efforts en matière de réduction de son empreinte environnementale et s'est engagée à réduire de 9 % ses émissions de GES entre 2014 et 2020, avec un objectif intermédiaire de réduction de ses émissions de 3,8 % d'ici 2017 (par rapport à 2014).

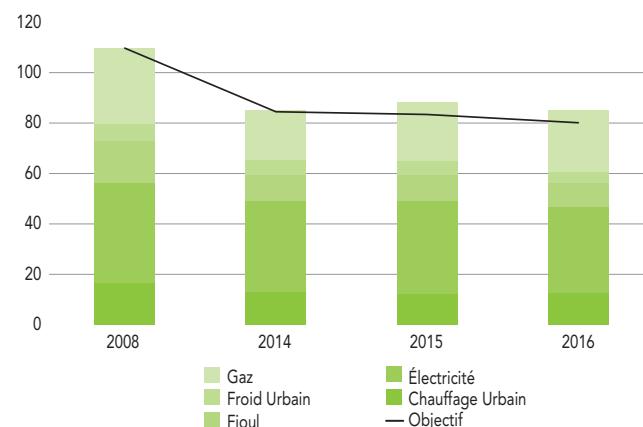
Par ailleurs, dans le cadre des lois Grenelle 1 et 2, elle poursuit son objectif de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments (hors centres industriels et informatiques), fixé à – 38 % en 2020 par rapport à 2008. La trajectoire est pratiquement respectée en 2016 : la baisse atteint – 22 % (au lieu des – 27 % visés, en raison de températures moins clémentes qu'accoutumé au quatrième trimestre).

16 <http://www.louisbachelier.org/actualites/assessing-and-managing-climate-related-financial-risks-the-frontier-of-knowledge/>

17 http://uneepinquiry.org/wp-content/uploads/2016/09/Synthesis_Report_Full_EN.pdf

18 http://www.paris-europlace.com/sites/default/files/public/rapport_parisgreensustainablefi_2016_2.pdf

Évolution des consommations d'énergie – activité d'exploitation (en kWh PCI)



Note : PCI, pouvoir calorifique inférieur.



Enfin, dans le cadre du renouvellement de l'accord d'intéressement, la Banque a fixé un critère « développement durable » portant sur la réduction de 50 % de sa consommation de papier entre 2015 et 2018 (à fin 2016, la réduction s'établissait à 29 %).

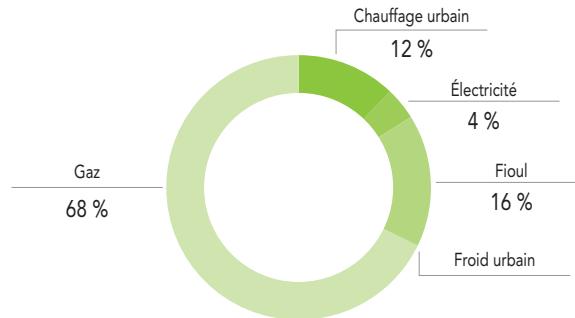
Le suivi des émissions de GES

Les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

En 2016, toutes sources d'énergies confondues et pour l'ensemble de ses activités, les émissions de GES associées se sont stabilisées par rapport à 2014. Cette stabilisation s'explique essentiellement par une baisse de l'activité de la papeterie (suite à l'arrêt d'une machine) et du recours au fioul, compensée par une augmentation de la consommation de gaz de l'activité d'exploitation.

Si l'électricité demeure l'énergie la plus consommée (49 % du total), les émissions de CO₂ correspondantes restent faibles. En effet, la Banque a renouvelé le contrat-cadre avec son fournisseur d'énergie qui lui assure, pour tous ses sites, un approvisionnement en électricité 100 % d'origine renouvelable (dont

Émissions de gaz à effet de serre par source d'énergie en 2016
(en tonnes équivalent CO₂)



le facteur d'émission est très faible). Le gaz, deuxième source d'énergie utilisée à la Banque¹⁹ (35 % du total), représente plus des deux tiers des émissions liées aux consommations d'énergie, du fait de son fort facteur d'émission.

Les émissions de GES liées aux déplacements professionnels

Les déplacements professionnels²⁰ en 2016 s'élèvent à près de 41 millions de kilomètres parcourus répartis entre les différents modes de transport : 38 % en avion, 33 % en train, 26 % en voiture et 3 % en transports en commun. Les kilomètres parcourus en avion²¹ ont augmenté de 6,6 % en 2016 par rapport à 2015, notamment en raison des déplacements internationaux.

Les faits marquants 2016

L'année 2016 a été ponctuée de plusieurs actions qui ont contribué à la poursuite de la réduction de l'empreinte environnementale de Banque de France.

Diversification de la motorisation des véhicules de service de la Banque

En 2016, la Banque de France a initié une diversification de la motorisation de ses véhicules de service, avec l'abandon du « tout-diesel » au profit

19 Notamment pour la papeterie et l'imprimerie.

20 L'acquisition en cours d'un nouveau système d'information s'accompagne d'un changement de méthodologie de calcul, notamment pour les déplacements professionnels, ne permettant pas une comparaison avec 2014 (année de référence pour le suivi des émissions de GES).

21 Un kilomètre parcouru en avion long-courrier émet 490 gCO₂, contre 5,6 gCO₂ en train en France.

d'un mix énergétique. La motorisation hybride essence-électrique a été retenue afin de bénéficier à la fois des avantages de l'électrique en cycle urbain, sans coût d'infrastructure de recharge électrique, et de l'autonomie de l'essence pour les trajets périurbains.

À fin 2016, le parc des véhicules de service contient près de 10 % de véhicules hybrides.

Une politique immobilière axée sur l'efficience énergétique et la qualité environnementale
La Banque de France axe depuis plusieurs années sa politique immobilière sur des actions d'efficacité énergétique et de qualité environnementale. Ainsi, le site de Lyon-Confluence a renouvelé en 2016 la certification « NF HQE™ Bâtiments Tertiaires en exploitation ». Le centre

fort fiduciaire du Nord a obtenu la certification « NF HQE™ Bâtiments Tertiaires en construction » en phase de réalisation, en septembre 2016. La nouvelle succursale régionale Île-de-France s'est installée en avril 2016 dans un bâtiment certifié BREEAM (BRE *Environmental Assessment Method*). Enfin, la Banque de France a fait l'acquisition de locaux certifiés « BBC-effinergie® 2005 » pour accueillir le centre administratif de Poitiers et sa succursale locale.

Parallèlement la Banque de France a poursuivi, au siège et dans le réseau, ses travaux en matière d'efficacité énergétique, notamment à travers un programme de modernisation des chaufferies et des travaux d'isolation des façades par l'intérieur.

Le plateau informatique de Noisiel rénové en 2016 a obtenu le label HPE

(Haute Performance Énergétique) grâce à l'optimisation de sa consommation électrique. Celle-ci résulte de l'utilisation d'équipements informatiques moins consommateurs d'énergie, de la virtualisation des serveurs, mais aussi d'une redéposition des matériels permettant une meilleure circulation des fluides (airs chaud et froid) dans le bâtiment.

La collecte dématérialisée des bilans

La collecte dématérialisée et la numérisation partielle des bilans destinés au Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) contribuent à la réduction de l'empreinte environnementale de la Banque de France.

Chiffres clés 2016



100 %
de l'électricité
d'origine renouvelable



10 %
de véhicules
de service hybrides



215 000
bilans reçus
par télétransmission



87,5 %
des bilans dématérialisés
ou numérisés





5.19	8,129.86
4.03	14,906.53
3.8	16,624.99
3.19	15,605.43
3.19	3,244.35
3.19	888.84
3.19	59,400.00
	6,58



Gestion financière et comptes

situation patrimoniale
résultat produits titres
actifs comptes passifs
capital **portefeuilles**
or bilan évaluation
devises charges **valeurs**
engagements opérations

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2016 au cours de la séance du 13 mars 2017. Le résultat net de la Banque de France s'établit à 3 522 millions d'euros, en hausse par rapport à 2015 (+ 1 294 millions).

La taille du bilan de la Banque de France a continué d'augmenter en 2016, le total de bilan passant de 710 milliards au 31 décembre 2015 à 845 milliards au 31 décembre 2016. Cette évolution résulte de la participation active de la Banque dans la mise en œuvre du programme d'assouplissement monétaire quantitatif décidé par le Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème, dont le volume mensuel d'achat a été porté à 80 milliards à partir du mois de mars 2016 (contre 60 milliards précédemment). Le programme étendu d'achats de titres comporte un programme d'achat d'obligations sécurisées (CBPP3) et un programme d'achat de titres adossés à des actifs (ABSPP) initiés en octobre 2014, un programme d'achat de titres du secteur public (PSPP) initié en mars 2015, et un nouveau programme d'achat de titres de dette d'entreprise initié en juin 2016 (CSPP) qui est venu compléter le dispositif.

S'agissant du compte de résultat de la Banque de France, ces mesures ont eu pour effet d'accroître le produit net des activités qui atteint 7 748 millions en 2016, contre 6 897 millions en 2015. Après couverture des charges d'exploitation, en hausse de 0,4 % par rapport à 2015, le résultat ordinaire avant impôts s'établit à 5 555 millions.

Une fois déduit l'impôt de 2038 millions, le résultat net distribuable s'établit à 3 522 millions.

En contrepartie une augmentation des dépôts des établissements de crédit au passif. Ces dépôts sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt marginale, fixé à - 0,40 %.

Par ailleurs, l'encours des prêts aux banques dans le cadre de la politique monétaire en lien avec la conduite d'opérations de refinancement à long terme ciblées, enregistrés à l'actif, a légèrement diminué, tandis que les ressources constituées par les comptes courants de clientèle, et dans une moindre mesure les billets en euro, ont augmenté.

La situation patrimoniale

Au bilan de la Banque, l'augmentation de la taille des portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire atteint 173 milliards d'une fin d'année à l'autre. Elle a eu pour principale

NB : À des fins d'analyse, les postes figurant dans les comptes publiés ont fait l'objet de regroupements dans la présentation ci-après. Au bilan, les chiffres négatifs traduisent des ressources ou passifs nets, les chiffres positifs des emplois ou actifs nets. Le détail des règles comptables retenues par la Banque de France figure dans l'annexe aux comptes annuels. À noter que dans les tableaux ci-dessous, la somme des composantes peut ne pas être égale au total en raison des écarts d'arrondis.

Équilibre financier

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice	2016	2015	Variation
				2016/2015
Ressources nettes (-)	- 614 241	- 455 165	- 159 076	
Ressources fiduciaires nettes	- 203 459	- 195 735	- 7 724	
Dépôts des banques dans le cadre de la politique monétaire	- 328 789	- 219 802	- 108 988	
Opérations avec la clientèle institutionnelle	- 61 481	- 21 315	- 40 166	
Ressources propres et divers	- 20 511	- 18 313	- 2 198	
Emplois nets (+)	614 241	455 165	159 076	
Refinancement bancaire	70 626	89 303	- 18 678	
Portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	335 299	162 656	172 643	
Position nette avec l'Eurosystème	83 152	67 090	16 062	
Réserves de change en or et devises nettes des passifs adossés	40 143	43 020	- 2 877	
Autres actifs en euros	85 022	93 096	- 8 074	

La ressource fiduciaire

Les billets en euros sont émis par l'Eurosystème. En 2016, la circulation fiduciaire en euros a continué de croître (+ 3,9 % d'une fin d'année sur l'autre, + 4,7 % en moyenne annuelle) bien qu'à un rythme plus lent qu'en 2015.

En application des règles de répartition au sein de l'Eurosystème, la Banque de France porte au passif de son bilan la quote-part de la valeur des billets en euros émis par l'Eurosystème correspondant à son pourcentage de participation dans le capital libéré de la BCE (20,14 % en 2016) après déduction des billets alloués à la BCE à hauteur de 8 % de l'encours global en circulation.

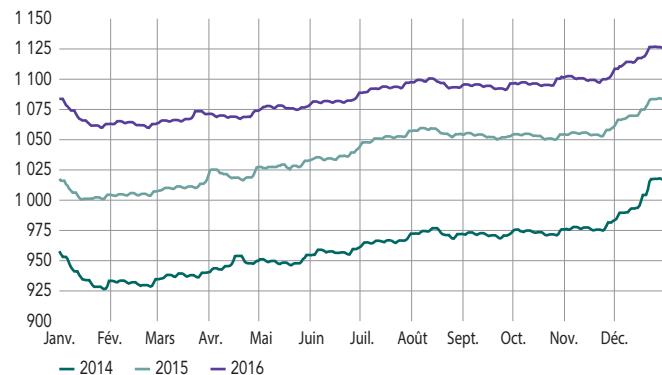
L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) agit au nom et pour le compte de la Banque de France pour assurer la gestion de la circulation fiduciaire dans les cinq départements d'outre-mer, et certaines collectivités d'outre-mer.

Ressources fiduciaires

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice 2016	2015	Variation 2016/2015
Ressources fiduciaires nettes (billets en euros)	- 203 459	- 195 735	- 7 724
Billets alloués à la Banque de France	- 208 710	- 200 781	- 7 929
Avance à l'IEDOM	5 251	5 046	206

Encours des billets en euros mis en circulation par l'Eurosystème (en milliards d'euros)



Il bénéficie d'une avance non rémunérée, qui atteint 5,3 milliards fin 2016, en contrepartie des coupures qu'il met en circulation. Le montant de l'avance correspond à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème. Cette avance est annulée dans les comptes combinés de la Banque de France et de l'IEDOM.

L'encours des billets en euros alloués à la Banque de France, net du montant de l'avance gratuite

consentie à l'IEDOM, constitue la ressource fiduciaire nette pour la Banque de France.

Le refinancement bancaire et les dépôts des banques

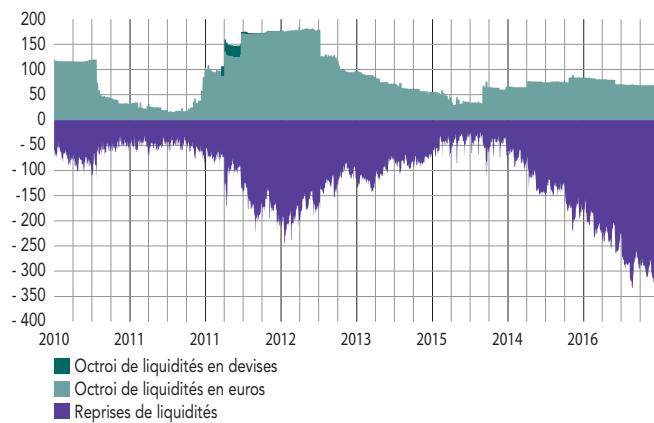
En tant que banque centrale nationale membre de l'Eurosystème, la Banque de France accorde des prêts aux établissements de crédit agréés qui en font la demande.

De nouvelles opérations de refinancement à long terme ciblées ont été conduites en 2016 à un taux qui sera déterminé à échéance en fonction des crédits distribués par les établissements de crédit refinancés, et qui sera compris entre - 0,40 % et 0 %. À titre prudent, et conformément aux règles fixées par l'Eurosystème, la Banque de France a comptabilisé



Octrois et absorption de liquidités par la Banque de France

(en milliards d'euros)



en 2016 un revenu au taux de –0,40 % sur ces prêts. Dans le même temps, une option de remboursement des opérations de refinancement à long terme conduites entre 2014 et 2015 a été ouverte en 2016 et a été largement utilisée par les établissements de crédit.

Les octrois de liquidité aux établissements de crédits en France figurent à l'actif du bilan de la Banque de France, tandis qu'à son passif sont enregistrés des dépôts des banques correspondant aux réserves obligatoires qu'elles doivent constituer. À ces encours s'ajoutent les réserves additionnelles sur leurs comptes courants en excédent des réserves obligatoires, ainsi que des dépôts à la facilité marginale. L'excédent de liquidité s'est encore accru

en 2016, en lien avec les programmes d'achats de titres dans le cadre de la politique monétaire.

À noter que le taux de la facilité de dépôt est négatif (il s'applique aux dépôts à la facilité marginale et aux réserves excédentaires en surplus des réserves obligatoires) : fixé à –0,30 % en décembre 2015, il a été abaissé à –0,40 % le 16 mars 2016 tandis que le taux des opérations principales de refinancement a été ramené de 0,05 % à 0,00 % à cette même date.

Les portefeuilles de titres en euros détenus dans le cadre de la politique monétaire

Plusieurs programmes d'achats de titres ont été décidés par le Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème

pour améliorer le canal de transmission de la politique monétaire, répondre à la crise sur la dette souveraine de certains pays de la zone, et plus récemment, dans le cadre des mesures d'assouplissement monétaire visant à créer une situation d'excédent de liquidité pour lutter contre les risques de déflation en zone euro :

- les programmes d'achats d'obligations sécurisées (*Covered Bonds Purchase Programme* ou CBPP) n° 1, 2 et 3 lancés respectivement en 2009, 2011 et 2014 ;
- le programme pour les marchés de titres dit SMP (*Securities Markets Programme*) lancé en 2010 et clos en 2012, ciblé sur les dettes souveraines de plusieurs pays de la zone euro ;
- le programme d'achat d'obligations du secteur public (PSPP) initié en mars 2015 dans le cadre du programme d'assouplissement monétaire ;
- le programme d'achat de dettes d'entreprises (*Corporate Sector Purchase Programme* ou CSPP) initié en juin 2016 en complément des trois autres programmes actifs (CBPP3, ABSPP et PSPP).

L'encours des portefeuilles détenus dans le cadre de la politique monétaire est réduit à hauteur des titres arrivés à échéance au sein des programmes clos (SMP, CBPP1 et 2). En sens inverse, les encours au bilan liés à la mise en œuvre des programmes CBPP3, PSPP et CSPP ont fortement progressé. Au total, l'encours des portefeuilles de titres détenus par la Banque dans le cadre de la politique monétaire s'élève à 335 milliards, en hausse de 173 milliards d'une fin d'année à l'autre.

À noter qu'aucun encours n'est constaté pour le programme d'achat de titres adossés à des actifs (ABSPP) sur les livres de la Banque, car l'ensemble des achats de ce programme est aujourd'hui inscrit au bilan de la BCE.

La position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

La Banque détient à son actif et son passif plusieurs positions vis-à-vis de l'Eurosystème, en particulier :

- une créance au titre de l'ajustement sur billets qui correspond à la différence entre les billets qu'elle met en circulation et les billets qui lui sont alloués selon sa participation dans le capital de la BCE ;

Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

(en millions d'euros)

	2016	2015	2016/2015
Position nette avec l'Eurosystème	83 152	67 090	16 062
Créance sur l'Eurosystème au titre des billets	88 864	88 022	843
Créance sur la BCE au titre des avoirs en or et en devises transférés	8 218	8 221	- 3
Dettes vis-à-vis de l'Eurosystème liée à Target2	- 13 803	- 29 244	15 441
Produit à recevoir : acompte sur le dividende de la BCE	195	164	31
Charge à payer : solde de partage du revenu monétaire	- 321	- 71	- 250

- une créance correspondant aux avoirs en or (15%) et en devises (85%) transférés à la BCE ;
- une dette, liée au fonctionnement du système de paiement Target2 ; qui correspond au solde des paiements initierés par la Banque, pour son propre compte et pour les entités dont elle tient le compte, envers les autres banques centrales de l'Eurosystème ;
- des produits à recevoir au titre de l'acompte sur le dividende de la BCE (195 millions) ;

- une charge à payer au titre du solde annuel de partage du revenu monétaire entre les banques centrales nationales de l'Eurosystème (321 millions).

Ces positions vis-à-vis de l'Eurosystème – à l'actif ou au passif – sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème (0 % depuis le 16 mars 2016), à

l'exception de la créance sur la BCE correspondant aux avoirs en or transférés et des produits à recevoir au titre de l'acompte sur le dividende BCE, postes qui ne sont pas rémunérés.

Or et devises

Les avoirs en or de la Banque de France sont inchangés à 2 435 tonnes. Leur valeur a augmenté de 9,8 milliards d'euros, sous l'effet de la hausse du prix de l'or en euros d'une fin d'année à l'autre. Les écarts de réévaluation sur or ont augmenté à due concurrence.

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains, dans des titres ou instruments monétaires de placement à court terme. Des portefeuilles d'investissement à long terme ont également été constitués avec, outre l'objectif de sécurité, un objectif de rendement.

Les positions en droits de tirage spéciaux (DTS) traduisent les relations avec le FMI et sont inscrites au



Cours de l'once d'or

(en euros)



bilan de la Banque en application d'une convention passée avec l'État. Après une phase d'augmentation, la position nette en DTS enregistre un repli depuis 2013, sous l'effet de la diminution des besoins de financement du FMI.

Les avoirs en or et en devises sont adossés, pour partie, à une réserve de réévaluation constituée spécialement pour couvrir le risque de change.

Réserve de change en or et en devises

(en millions d'euros)

Les actifs financiers nets

L'accord sur les actifs financiers nets est un accord signé en 2003 engageant les banques centrales nationales de l'Eurosystème à plafonner le montant de leurs « actifs financiers nets » (ensemble des postes comptables hors ceux nécessaires pour la conduite de la politique monétaire). Il vise à assurer la bonne transmission à l'économie

réelle des décisions de politique monétaire en maintenant un déficit de liquidité minimal en période de politique monétaire conventionnelle. Le besoin de liquidité des banques correspond à la base monétaire constituée des billets en circulation et des réserves obligatoires qui figurent au passif de l'Eurosystème. Ce besoin de liquidité est couvert par les opérations de politique monétaire (opérations de refinancement et achats de titres) et par les actifs financiers nets. La définition d'un plafond pour les actifs financiers nets permet ainsi d'assurer un plancher pour les opérations de refinancement, toutes choses égales par ailleurs.

Le montant global des actifs financiers nets comprend les avoirs en or et en devises (cf. paragraphe précédent), la créance sur la BCE au titre des réserves de change qui lui ont été transférées, l'avance gratuite consentie à l'IEDOM, mais aussi le solde des opérations avec la clientèle institutionnelle, les actifs en euros hors politique monétaire, diminués des fonds propres.

En moyenne annuelle, le montant des actifs financiers nets s'est établi à 80,2 milliards, en diminution de 26,0 milliards par rapport à 2015.

Réserves de change nettes des passifs adossés

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice	Variation
	2016	2015
Réserves de change nettes des passifs adossés	40 143	43 020
Avoirs en or et en devises	139 462	131 421
Avoirs en or	85 993	76 211
Avoirs nets en devises de réserve	50 319	50 817
Avoirs en DTS (relations avec le FMI)	16 071	17 292
Contrepartie des allocations de DTS	- 12 922	- 12 900
Passifs adossés aux réserves de change	- 99 319	- 88 401
Comptes de réévaluation (or, devises et titres en devises)	- 76 979	- 66 341
Réserve de réévaluation des réserves en or et devises de l'État	- 22 340	- 22 060
		- 2 877
		8 041
		9 782
		- 498
		- 1 221
		- 22
		- 10 919
		- 10 638
		- 281

Les actifs en euros (hors politique monétaire)

Outre les portefeuilles constitués dans le cadre des programmes de politique monétaire, la Banque détient un portefeuille de placement à court terme, ainsi qu'un portefeuille d'investissement qui permet, via des placements à long terme, de réduire la sensibilité du résultat financier au cycle des taux directeurs. En 2016, les titres échus du portefeuille

d'investissement n'ont pas été renouvelés, dans le contexte d'achats massifs de titres effectués dans le cadre de la politique monétaire.

Les autres titres en euros détenus par la Banque de France correspondent aux portefeuilles en emploi des ressources propres (capital, réserves et provisions), ainsi qu'aux participations détenues par la Banque de France, dans le capital de la BCE notamment.

Les opérations avec la clientèle institutionnelle

La Banque de France propose à ses clients institutionnels (majoritairement des banques centrales en dehors de l'Union européenne) des services bancaires, dont la tenue de compte courant, ainsi que des dépôts à terme qui sont replacés dans le marché.

Autres actifs en euros (en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice 2016	2015	Variation 2016/2015
Autres actifs en euros	85 022	93 096	- 8 074
Portefeuilles monétaires en euros	74 418	81 852	- 7 434
Titres de placement	3 689	4 170	- 481
Titres d'investissement	70 729	77 682	- 6 953
Portefeuille en emploi des ressources propres et provisions dont part dans le capital BCE	10 604	11 244	- 640
	1 545	1 545	0

Opérations avec la clientèle institutionnelle (en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice 2016	2015	Variation 2016/2015
Opérations avec la clientèle institutionnelle	- 61 481	- 21 315	- 40 166
Actif	87 168	108 454	- 21 285
Passif	- 148 650	- 129 769	- 18 881
dont compte courant du Trésor	- 13 882	- 13 869	- 13

Fonds propres et divers (en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice 2016	2015	Variation 2016/2015
Fonds propres et divers	-20 511	-18 313	-2 198
Capital, réserves et report à nouveau	-8 368	-7 857	-511
Provisions pour risques et charge	-916	-898	-18
Fonds pour risques généraux	-8 000	-8 000	0
Immobilisations	1 147	1 047	100
Autres postes	-853	-378	-475
Résultat net	-3 522	-2 228	-1 294

Fonds propres et divers

Le solde de la rubrique « fonds propres et divers » constitue une ressource dont la croissance traduit l'augmentation du résultat net en 2016, ainsi que les dotations à la réserve spéciale pour les retraites et à la réserve spécifique en affectation du résultat 2015.

L'analyse des résultats

Le résultat net pour l'exercice 2016 s'établit à 3 522 millions, en hausse de 1 294 millions par rapport à 2015.

Le produit net des activités

Le produit net des activités de la Banque de France augmente et s'établit à 7 748 millions en 2016, contre 6 897 millions en 2015.



Produit net des activités

(en millions d'euros)

	2016	2015	Variation 2016/2015
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS	7 748	6 897	851
Revenus nets au titre de la politique monétaire	2 678	2 103	575
Intérêts reçus sur les opérations de refinancement	- 59	85	- 144
Intérêts versés/reçus sur les dépôts des banques	902	183	718
Revenus sur les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	2 153	1 890	263
Solde d'intérêts sur les positions envers l'Eurosystème	4	16	- 12
Solde de partage du revenu monétaire	- 321	- 71	- 250
Revenus des avoirs en devises et en DTS	1 045	829	216
Autres revenus nets	4 025	3 965	60
Revenus des portefeuilles titres en euros	2 444	2 629	- 185
Dividendes versés par la BCE et l'IEDOM	262	201	61
Revenus nets des activités avec la clientèle institutionnelle	520	336	184
Autres revenus	798	799	- 1

La décomposition analytique de ce produit net des activités fait ressortir l'augmentation des intérêts reçus par application du taux négatif de la facilité de dépôt accordée aux établissements de crédit, ainsi qu'une augmentation des revenus sur titres de politique monétaire, qui sont en partie compensées par l'évolution du solde de partage du revenu monétaire.

Par ailleurs, les revenus tirés des réserves de change et des activités avec la clientèle institutionnelle augmentent, tandis que le revenu tiré des portefeuilles en euros détenus en dehors de la politique monétaire diminue sous l'effet du non-réinvestissement des titres échus.

Au titre de son résultat dégagé en 2015, la BCE a versé sur l'exercice 2016 un complément de dividende de 54 millions à la Banque de France. La BCE a par

ailleurs versé au titre de 2016 le revenu de seigneurage ainsi que le revenu sur les titres qu'elle détient dans le cadre de la politique monétaire, soit pour la Banque de France un acompte sur dividende de 195 millions.

S'agissant des autres revenus, ils restent stables malgré la baisse de 23 millions du montant payé par l'État en remboursement des services qui lui sont rendus.

D'un exercice à l'autre, le taux de rendement moyen perçu sur l'actif net rémunéré est passé de 2,7 % en 2015 à 3,0 % en 2016.

Charges d'exploitation

(en millions d'euros)

	2016	2015	Variation 2016/2015
Charges d'exploitation	- 2 193	- 2 184	- 9
Frais de personnel et charges assimilées	- 954	- 997	43
Retraites et charges assimilées	- 467	- 461	- 6
Impôts et taxes	- 49	- 46	- 3
Amortissements sur immobilisations	- 137	- 129	- 8
Autres charges d'exploitation	- 585	- 551	- 35

Enfin, la contribution prélevée auprès des organismes assujettis à l' Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, adossée à la Banque de France, a couvert le coût des ressources affectées à leur supervision, sans incidence sur le résultat de la Banque.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 2 193 millions en 2016, en hausse de 0,4 % par rapport à 2015.

Au sein des charges d'exploitation, les dépenses de personnel sont en baisse de près de 4 %, en lien avec la diminution des effectifs et la stabilité des rémunérations.

Le résultat

Le fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux (FRG) est calibré pour couvrir les risques auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de

Résultat

(en millions d'euros)

	2016	2015	Variation 2016/2015
Résultat net des activités de la Banque de France	7 748	6 897	851
Charges d'exploitation	- 2 193	- 2 184	- 9
Résultat ordinaire avant impôt	5 555	4 713	841
Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	4	- 504	508
Charges exceptionnelles	-	- 80	80
Impôt sur les bénéfices	- 2 038	- 1 902	- 136
Bénéfice de l'exercice	3 522	2 228	1 294

change encouru sur les avoirs en or et en devises dont la couverture est assurée par une réserve dédiée : la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État.

L'encours du FRG est maintenu à 8 milliards. Cette ressource est utilisable pour faire face à toute occurrence du risque pour lequel le résultat courant ne permettrait pas d'assurer une couverture adéquate.

L'impôt sur les bénéfices

La Banque de France est soumise à l'impôt sur les sociétés et aux contributions additionnelles. L'impôt au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 038 millions, dont 46 millions au titre de la taxe sur les dividendes mise en place par la loi de finance rectificative pour 2012.

Après une reprise de 4 millions aux amortissements dérogatoires et paiement de l'impôt sur les bénéfices,

le résultat net de la Banque de France pour l'exercice 2016 s'établit en hausse de 1 294 millions, à 3 522 millions d'euros.

Dans sa séance du 13 mars 2017, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2016 certifiés, sans réserve, comme les années précédentes, par les commissaires aux comptes.

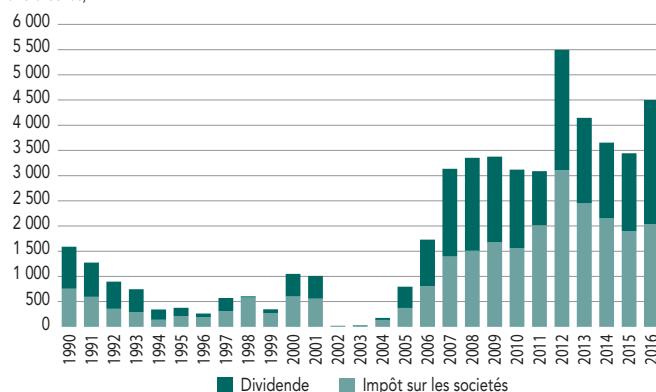
Après prise en compte d'un report à nouveau de 6 millions, le Conseil général a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir (3 527,9 millions) :

- dotation réglementaire à la réserve générale de 176,1 millions, soit 5 % du résultat net ;
- dividende à l'État de 2 463,9 millions ;
- dotation à la caisse de réserve des employés de 174,0 millions au titre des droits acquis pendant l'exercice 2016 ;
- dotation à la réserve spéciale pour le financement des retraites à hauteur de 712,9 millions ;
- dotation à la provision pour investissement de 0,9 million.

Le solde laissé en report à nouveau s'établit à 36 000 euros.

Versements à l'État

(en millions d'euros)



Source : Banque de France.



Les comptes individuels de la Banque de France

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan	ACTIF	2016	2015	Notes annexes au bilan	PASSIF	2016	2015
1 A1 Avoirs en or	85 993	76 211		14 P1 Billets en circulation		208 710	200 781
2 A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	51 295	51 750		4 P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire		328 789	219 802
2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	39 238	32 799		2.1 Comptes courants		181 597	133 034
2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	12 057	18 951		2.2 Autres engagements		147 192	86 768
3 A3 Relations avec le FMI	16 071	17 292		15 P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro		3 953	10
3.1 Concours au FMI	4 894	3 782		16 P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro		36 447	15 039
3.2 Acquisitions de DTS	11 177	13 510		2 P5 Engagements en devises		976	933
5 A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	3 778	4 376		3 P6 Contrepartie des allocations de DTS		12 922	12 900
4 A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	70 625	89 303		17 P7 Relations au sein de l'Eurosystème		14 123	29 315
5 A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	15 379	30 538		18 P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro		23 288	19 878
6 A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	408 589	243 312		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État		13 882	13 869
7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	335 299	162 656		8.2 Autres engagements		9 406	6 009
7.2 Autres titres	73 290	80 656		19 P9 Comptes de recouvrement		125	100
A8 Relations au sein de l'Eurosystème	98 822	97 951		20 P10 Opérations bancaires		87 609	95 844
8.1 Participation au capital de la BCE	1 545	1 545		21 P11 Divers		5 831	6 183
8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 218	8 221		22 P12 Provisions pour risques et charges		916	898
8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	88 864	88 022		23 P13 Comptes de réévaluation		79 246	68 438
8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	195	164		24 P14 Fonds pour risques généraux et provisions réglementées		8 094	8 098
10 A9 Avance à l'IEDOM	5 251	5 046		25 P15 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État		22 340	22 060
A10 Créances sur le Trésor public	0	0		26 P17 Capital, réserves et report à nouveau		8 368	7 857
A11 Autres actifs financiers en euros et en devises	79 669	87 818		P18 Résultat net		3 522	2 228
A12 Divers	8 097	5 179					
A13 Valeurs immobilisées	1 687	1 588					
13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 147	1 047					
13.2 Titres de participation	541	541					
TOTAL DE L'ACTIF	845 258	710 364		TOTAL DU PASSIF		845 258	710 364

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat de l'exercice 2016

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan		2016	2015
	1 Produit net des activités de la Banque de France	7 748	6 897
31	1.1 Produit net d'intérêt	6 773	5 928
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	7 094	6 362
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 320	- 434
32	1.2 Résultat net des opérations financières	305	63
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	+ 281	- 70
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 281	+ 70
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	305	63
	1.3 Commissions	16	18
	1.3.1 Commissions (produits)	46	43
	1.3.2 Commissions (charges)	- 30	- 25
33	1.4 Produits des actions et des titres de participation	299	236
34	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 321	- 71
35	1.6 Net des autres produits et charges	675	724
	2 Charges d'exploitation	- 2 193	- 2 184
36	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 954	- 997
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 467	- 461
	2.3 Impôts et taxes	- 49	- 46
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 137	- 129
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 585	- 551
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	5 555	4 713
	3 Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	+ 4	- 504
	4 Résultat exceptionnel	0	- 80
	4.1 Produits exceptionnels	-	-
	4.2 Charges exceptionnelles	- 0	- 80
37	5 Impôt sur les bénéfices	- 2 038	- 1 902
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3 522	2 228

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format arrêté par le Conseil général et conforme aux dispositions

de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du SEBC et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 11 novembre 2010²² concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le système européen de banques centrales (BCE/2010/20) amendée par les orientations du 24 janvier 2012 (BCE/2011/27), du 22 décembre 2012 (BCE/2012/29), du 13 mars 2015 (BCE/2014/54), du 21 juillet 2015 (BCE/2015/24)²³ et du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34). Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

22 JOUE du 09/02/2011, L35 page 31.

23 Une version consolidée non officielle a été publiée au JO de l'UE le 21 juillet 2015.



- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE.

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change

sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats

au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur

opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France du 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE²⁴. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;

²⁴ Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises.

- si la RRRODE est inférieure à son montant minimum tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20 % du bénéfice net.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales de banque centrale nationale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de changes latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le

cadre de la gestion des réserves de change ;

- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Le mode de comptabilisation des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) a été modifié en 2014 : ils sont désormais évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel. À cet effet, la Guideline comptable a été modifiée le 15 décembre 2014 pour tenir compte de ce nouveau cadre comptable.

Pour les autres titres à revenu fixe, le mode de comptabilisation précédent reste inchangé :

- les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- les titres à revenu fixe qui peuvent être cédés avant leur échéance, et les titres à revenu variable sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.



Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Enfin, les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont

reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État au même titre que les résultats de change réalisés.

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 17) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 du bilan si elle est débitrice.

La créance de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème du fait de sa participation au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 13), celle résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2 (cf. note 7), celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 9) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les banques centrales nationales et la BCE (cf. note 14) est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 ou 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation
Cf. note 14

Le Fonds pour risques généraux
Cf. note 24

Le régime de retraite
Cf. note 30

Les événements marquants en 2016

Au cours de l'exercice 2016 le bilan de la Banque de France a surtout été impacté par l'amplification des mesures non conventionnelles de politique monétaire qui se sont traduites par une forte croissance des postes concernés et du bilan dans son ensemble.

Ainsi, un nouveau programme d'acquisition de titres corporate (CSPP) a été lancé en 2016 dans le cadre des opérations de politique monétaire, parallèlement à la poursuite des programmes lancés au cours de 2014 et de 2015 (ABS, CBPP3 et PSPP).

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Aucun événement post-clôture n'a été constaté.



Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

En 2014, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Banque royale de Suède ont renouvelé, pour une période de cinq ans, l'accord limitant leurs ventes d'or.

Le stock d'or de la Banque de France, 2 435 tonnes, n'a pas varié en 2016.

Note 2 : Avoirs et engagements

en devises

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Les titres à revenu fixe libellés en devises sont constitués de titres que la Banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et de titres qui peuvent être cédés. Ces deux catégories de portefeuilles sont soumises à des règles d'évaluation différentes qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessus consacré aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation. Les titres destinés à être conservés jusqu'à

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif
(en millions d'euros)

	2016	2015
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	795	32
Comptes à terme	6 906	7 684
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	–	–
Titres reçus en pension	2 439	5 484
Titres à revenu fixe	40 915	38 302
Créances rattachées	241	247
TOTAL	51 295	51 750
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	974	924
Dettes rattachées	2	9
TOTAL	976	933

l'échéance s'élèvent à 22 147 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 17 033 millions au 31 décembre 2015.

Note 3 : Relations avec le FMI

Le montant des concours au Fonds monétaire international (FMI) est égal à la contre-valeur en euros :

- des droits de tirage dans le cadre de la tranche de réserve qui correspond à la fraction réglée en or et en autres avoirs de change de la quote-part française dans le capital du FMI, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et reversements en euros effectués sur la France par les pays membres. La quote-part de la France dans le capital du FMI a été augmentée de 2,354 milliards de DTS, correspondant à 25 % de l'augmentation de 9,4 milliards de DTS du quota de la France en date du 23 février 2016²⁵. En contrepartie, l'engagement de la France à prêter à hauteur de 18,657 milliards de DTS a été réduit à due concurrence, soit d'un montant de 9,148 milliards de DTS, pour s'établir à 9,479 milliards de DTS ;
- des prêts consentis au FMI dans le cadre de l'accord entré en vigueur le 2 décembre 2009 (cf. *infra*) ;

l'augmentation de 9,4 milliards de DTS du quota de la France en date du 23 février 2016²⁵. En contrepartie, l'engagement de la France à prêter à hauteur de 18,657 milliards de DTS a été réduit à due concurrence, soit d'un montant de 9,148 milliards de DTS, pour s'établir à 9,479 milliards de DTS ;

²⁵ Dans le cadre de la 14^e révision générale des quotas, le FMI a procédé à une vaste réforme des quotes-parts et de sa gouvernance avec pour effet une augmentation sans précédent de 100 % du total des quotes-parts et un réalignement des quotes-parts relatives des pays membres, afin de mieux refléter l'évolution de leurs poids relatifs dans l'économie mondiale.

Pour la France, la mise en œuvre de cette révision s'est traduite par un quasi-doublement de sa quote-part, qui est passée le 23 février 2016 de 10,7 à 20,2 milliards de DTS.

- des prêts consentis au trust PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) constitué sous l'égide du FMI.

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Elle se compose pour l'essentiel des DTS alloués à la France dans le cadre des opérations d'allocations générales de DTS aux États membres réalisées par le FMI et des achats de DTS réalisés dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec des États membres désignés par le FMI.

Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant des acquisitions des droits de tirage spéciaux doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».

La variation des concours au FMI en 2016 résulte :

- du remboursement net par le FMI du quota en euros de la France pour 1 521 millions d'euros (excédent des remboursements sur les tirages) ;
- du remboursement net de 272 millions de DTS (équivalents à 343 millions d'euros) en 2016

suite à l'accord de prêt intervenu entre la Banque de France et le FMI en décembre 2009. Cet accord porte sur un engagement de financement maximal de 21,178 milliards d'euros depuis que les accords bilatéraux d'emprunts ont été fusionnés avec les nouveaux accords d'emprunts en février 2011 ; cet accord a été ramené à 9,9 milliards d'euros en 2016 (cf. *supra*) ;

- le solde de la variation est dû à l'appréciation du DTS par rapport à l'euro.

La variation du poste A3.2 « Acquisitions de DTS » (avoirs en DTS) résulte du paiement des intérêts relatifs aux créances et aux dettes en DTS ainsi que des acquisitions de DTS dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec d'autres banques centrales et de l'effet de la variation de cours du DTS d'une fin d'année à l'autre. Lors de l'augmentation du quota, la Banque de France a effectué des échanges de DTS contre dollars américains, couronnes norvégiennes et euros avec certains pays demandeurs, pour un total de 2 104 millions de DTS. Le montant net des accords volontaires d'échanges résulte en une diminution de 1 850 millions de DTS (2 326 millions d'euros).

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif (en millions d'euros)

	2016	2015
ACTIF		
Concours au FMI	4 894	3 782
Acquisitions de DTS	11 171	13 509
Créances rattachées	6	1
TOTAL	16 071	17 292
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	12 917	12 899
Dettes rattachées	5	1
TOTAL	12 922	12 900

La contrepartie des prêts accordés au trust PRGT est le poste « Avoirs en DTS ». En 2016, ont été octroyés 11,5 millions de DTS de prêts dans ce cadre (équivalents à 15 millions d'euros).

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour un montant total de 9 milliards de DTS. La variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire Le total des créances détenues par l'Eurosystème hors BCE au titre des



opérations de politique monétaire s'élevait à 595 873 millions d'euros, dont 70 625 millions sont inscrits au bilan de la Banque de France. Sauf décisions particulières prises par le Conseil des gouverneurs, les risques générés par les opérations de politique monétaire, s'ils se matérialisent, sont *in fine* partagés en totalité par les BCN de l'Eurosystème à hauteur de leur quote-part dans le capital de la BCE.

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

Jusqu'en 2008, les principales opérations de refinancement étaient les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème ; elles jouent un rôle clef dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

Les opérations de refinancement à plus long terme (*Long Term*

Refinancing Operation ou LTRO et *Targeted Long Term Refinancing Operations* ou TLTRO) sont assurées par voie d'appels d'offres pour des concours pouvant aller jusqu'à 48 mois.

À partir de décembre 2011, dans le cadre des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit destinées à favoriser le crédit bancaire et la liquidité sur le marché monétaire de la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'effectuer des opérations de refinancement à plus long terme. Ces opérations sont effectuées sous la forme d'appels d'offres, la totalité des soumissions étant servie.

Dans ce cadre, ont été mis en place des opérations de refinancement de plus long terme : 36 mois (VLTRO) et 48 mois (TLTRO).

Fin 2011 et début 2012, deux opérations de refinancement (VLTRO) d'une durée de 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après un an, ont été réalisées. Le taux de ces opérations était égal à la moyenne des taux des opérations principales de refinancement effectuées pendant la durée de l'opération de refinancement à plus long terme concernée, les intérêts étant payables

à terme échu. Ces opérations ont été totalement remboursées en 2015.

À partir de 2014, des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO), d'une durée de 48 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après un délai de deux ans ont été mises en place. Le taux d'intérêt applicable pour toute la durée de vie de chaque TLTRO est fixé au taux des opérations principales de refinancement en vigueur au moment de l'annonce de l'appel d'offres, les intérêts sont payables à terme échu. Ces TLTRO sont intégralement remboursées à fin 2016.

En mars 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de lancer de nouvelles opérations de TLTRO II ciblées d'une durée de 48 mois dont le taux n'est pas définitivement fixé et sera, à l'échéance, fonction de l'augmentation des prêts que les établissements emprunteurs accorderont à l'économie réelle. Il pourra atteindre, en cas d'atteinte des objectifs d'augmentation, celui, négatif, de la facilité de dépôt (-0,4 % en 2016). Il a été convenu par le Comité des directeurs comptables et financiers de l'Eurosystème que les intérêts seraient comptabilisés à ce taux en 2016. Trois opérations

Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Opérations principales de refinancement	117	7 362
Opérations de refinancement à plus long terme	70 613	81 851
Opérations de réglage fin	0	0
Opérations structurelles	-	-
Facilités de prêt marginal	-	-
Appels de marge versés	-	-
Créances rattachées	- 104	90
TOTAL	70 625	89 303

de TLTRO II ont été mises en place en 2016, pour un montant total de 506,8 milliards, dont 69,5 milliards pour la France.

Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voies d'appels d'offres rapides

ou de procédures bilatérales. Au 31 décembre 2016, le solde de ces opérations est nul.

Le poste P2.1 du passif comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés des réserves obligatoires dont l'assiette est de 1 % depuis janvier 2012 et des dépôts libres effectués par les établissements. Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au même taux négatif que les facilités de dépôts depuis juin 2014.

Les facilités de dépôts permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est fixé par l'Eurosystème et constitue normalement le plancher pour le taux du marché interbancaire. Ce taux est devenu négatif le 13 juin 2014 (– 0,10 %, porté à – 0,20 % le 4 septembre 2014, puis à – 0,30 % le 9 décembre 2015 et – 0,40 % le 16 mars 2016).

Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste P2 du passif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Comptes courants	181 597	133 032
Autres engagements	147 193	86 768
Facilités de dépôt	147 191	86 768
Reprises de liquidité en blanc	-	-
Mises en pension	-	-
Appels de marge reçus	2	-
Dettes rattachées	- 1	1
TOTAL	328 789	219 802



Note 5 : Postes A4 « Créesances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « Autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 16). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créesances en euros sur des non-résidents de la zone euro

Poste A4 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Titres conservés jusqu'à l'échéance	1 174	1 273
Autres créances	2 582	3 079
Créesances rattachées	22	23
TOTAL	3 778	4 376

Note 6 : Poste A7 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro »

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Depuis 2009, la BCE a lancé des programmes d'achats de titres dans le cadre de sa politique monétaire non conventionnelle. Les titres acquis par la Banque de France dans le cadre de ces programmes sont enregistrés

dans le poste A7.1. Il comprend des obligations acquises dans le cadre des trois programmes d'achat d'obligations sécurisées (CBPP)²⁶, dans le cadre du programme pour les marchés de titres (SMP, *Securities Markets Programme*)²⁷ et dans le cadre du programme d'achat de titres du secteur public (PSPP)²⁸.

Le montant des achats d'obligations sécurisées fixé dans le premier programme (CBPP1) a été atteint fin juin 2010.

Le second programme d'achat d'obligations sécurisées (CBPP2) émises dans la zone euro lancé le 6 octobre 2011 s'est achevé en octobre 2012.

Les risques générés par les programmes CBPP1 et CBPP2 ne sont pas partagés entre les banques centrales nationales de l'Eurosystème, les critères de sélection n'ayant pas été harmonisés au sein de l'Eurosystème.

Dans le cadre du programme pour les marchés de titres (SMP), la BCE et les BCN ont acheté des titres de dettes d'émetteurs publics ou privés de la zone euro en vue de corriger les dysfonctionnements de certains segments des marchés

de titres de dettes de la zone euro et de restaurer le bon fonctionnement des mécanismes de transmission de la politique monétaire. Le montant total des titres détenus par les BCN de l'Eurosystème, dans le cadre du programme SMP, s'élève à 94,8 milliards au 31 décembre 2016, contre 114,1 milliards fin 2015. La part de la Banque de France s'élève fin 2015 à 20,6 milliards, contre 24,1 milliards fin 2015. Conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs, tous les risques résultant de la détention de titres du programme pour les marchés de titres, s'ils se matérialisent, sont entièrement partagés entre les BCN de l'Eurosystème à proportion de leur clé dans le capital de la BCE. Ce programme s'est achevé en 2012.

Le Conseil des gouverneurs a décidé en octobre 2014 la mise en œuvre opérationnelle de deux nouveaux programmes d'achats, l'un, de titres adossés à des actifs (ABSPP), et l'autre, d'obligations sécurisées (CBPP3),

26 Cf. les communiqués de presse de la BCE du 4 juin 2009 et du 6 octobre 2011

27 Cf. communiqué de presse de la BCE du 10 mai 2010

28 Décision de la BCE n°2015/10 du 4 Mars 2015

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2016		2015		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire SMP	20 662	24 365	24 092	28 783	- 3 430	- 4 418
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP1	2 858	3 082	4 007	4 359	- 1 149	- 1 277
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP2	1 725	1 980	1 977	2 259	- 252	- 279
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP3	37 954	38 769	26 979	27 220	10 975	11 549
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire PSPP	253 248	256 922	103 750	103 750	149 498	
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CSPP	15 600	15 392			15 600	
Créances rattachées	3 252		1 850			
TOTAL	335 299		162 656			

afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de soutenir l'offre de crédit à l'économie de la zone euro. Dans un premier temps, il a été décidé que les achats d'ABS seraient effectués et portés par la BCE.

Le Conseil des gouverneurs a décidé en janvier 2015 la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau programme d'achats de titres d'obligations du secteur public (PSPP) : achat de titres d'État, d'agences ou d'institutions européennes sur le marché secondaire. Le montant total des titres détenus par les BCN de l'Eurosystème dans le cadre de ce programme PSPP s'élève à 1 142,3 milliards fin 2016, contre 451,8 milliards fin 2015 ; la part de la Banque de France

quant à elle s'élève à 253,4 milliards au 31 décembre 2016, contre 103,7 milliards fin 2015. En ce qui concerne le programme des CBPP3, les montants s'élèvent respectivement à 187 milliards pour les BCN de l'Eurosystème (131,9 milliards fin 2015) et à un montant de 38 milliards pour la Banque de France (27 milliards fin 2015).

Le Conseil des gouverneurs a décidé en janvier 2016 la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau programme d'achats de titres obligataires de bonne qualité du secteur privé (CSPP) sur le marché secondaire. Conjointement avec les achats d'ABS, les PSPP et les CBPP3, il vise à effectuer mensuellement un total de 80 milliards d'achats

de titres pour l'Eurosystème, d'avril 2016 jusqu'en mars 2017. Après cette date, le montant des achats sera réalisé à un rythme de 60 milliards d'euros par mois jusqu'en décembre 2017.

En ce qui concerne le programme des CSPP, les montants s'élèvent respectivement à 51 milliards pour les BCN de l'Eurosystème et à 15,6 milliards pour la Banque de France.

Depuis décembre 2014, tous les titres à revenu fixe détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire sont comptabilisés au coût amorti (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation sur « Les portefeuilles-titres »). Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés sur la base des informations disponibles et d'une



estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté.

Au vu des tests de dépréciation finaux réalisés pour ces sept programmes en 2016, le Conseil des gouverneurs a conclu le 3 janvier 2017 qu'aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'avait lieu d'être enregistrée en comptabilité.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont adossés aux fonds propres, à la Caisse de réserve des employés et aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans le poste A11 et A12 (cf. notes 11 et 28). Outre des titres à revenu fixe, ce poste comprenait un OPCVM obligataire qui a été totalement liquidé en 2016.

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciations ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité de dépréciation.

Note 7 : Crédit sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés
 Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

Note 8 : Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation
 La créance intra-SEBC issue de la répartition des billets en euros au

sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8 % des billets en euros en circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation » ainsi que les intérêts courus non échus au 31 décembre 2016. La rémunération de cette créance nette, figure dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Note 9 : Autres créances sur l'Eurosystème

Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire, s'il est positif (cf. note 34 du compte de résultat) ainsi que l'acompte sur dividende de la BCE (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Au titre du résultat 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Titres conservés jusqu'à échéance	68 506	75 261
Autres titres à revenu fixe	3 746	4 257
Créances rattachées	1 039	1 138
TOTAL	73 290	80 656

Crédit sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Crédit sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 217	8 217
Créances rattachées	1	4
TOTAL	8 218	8 221

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Autres créances sur l'Eurosystème	0	0
Acomptes sur dividende BCE	195	164
TOTAL	195	164

de distribuer un acompte sur dividende de 966,2 millions aux BCN de l'Eurosystème (soit 194,6 millions pour la Banque de France).

Note 10 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

Note 11 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans le poste P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Note 12 : Divers

Les « Autres comptes de régularisation » intègrent l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	49 035	60 220
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	11 066	11 044
Autres opérations	19 572	16 536
Créances rattachées	- 5	18
TOTAL	79 669	87 818

(a) En 2016, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

(b) Dont titres en devises : 36 390 millions d'euros.
Dont titres adossés à des dépôts de la clientèle : 48 816 millions d'euros (cf. note 29).

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015	
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres	Total
Titres à revenu fixe et effets publics	48 830	48 830	59 975
Titres émis par des organismes publics	6	6	40
Autres émetteurs	199	199	207
Créances rattachées	- 41	- 41	7
Valeur nette au bilan	48 995	48 995	60 229
Actions et autres titres à revenu variable			
OPCVM français et étrangers	1 540	1 540	1 515
OPCVM de capitalisation	6 733	6 733	7 218
Autres titres à revenu variable	28	28	27
Valeur nette au bilan	8 301	8 301	8 760

Divers

Poste A12 de l'actif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Comptes de régularisation	3 213	343
Produits à recevoir	461	323
Charges constatées d'avance	25	20
Autres comptes de régularisation	2 727	0
Divers	4 884	4 836
TOTAL	8 097	5 179

clientèle (cf. note 20). Leur impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces activités étant proche de zéro. En 2015, l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan était de sens inverse et enregistrée au passif dans le poste P11 « Divers ».

Les portefeuilles de la Caisse de réserve des employés (cf. note 30) sont classés dans le divers du poste A12.

Note 13 : Valeurs immobilisées

Les projets informatiques sont immobilisés pour la partie des charges externes qui correspond à des dépenses d'intégration directement liées aux progiciels.



Valeurs immobilisées

Postes A8.1 et A13 de l'actif

(en millions d'euros)

	31 déc 2016	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 déc 2015
Participation BCE (valeur brute)	1 540		–	1 540
Écart de conversion sur participation BCE	5			5
Participation BCE (valeur au bilan)	1 545			1 545
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	538		–	538
<i>Immobilisations incorporelles</i> (valeur brute)	565	113	25	477
Amortissements	279	60	5	224
Valeur nette des immobilisations incorporelles	286	53	20	253
<i>Immobilisations corporelles</i> (valeur brute)	2 420	334	214	2 300
Amortissements et provisions	1 560	83	29	1 506
Valeur nette des immobilisations corporelles	860	251	185	794
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 146	304	205	1 047

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2016

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	Poste du bilan	Cotation du titre	Part du capital détenu (%)	Capitaux propres 2016	Résultat 2016	Valeur comptable au bilan 2016
Banque centrale européenne (a)	A 8.1	Non	20,14	43 890	1 209	1 545
Banque des règlements internationaux	A 13.2	Non	8,96	22 746	511	405
Europafi	A 13.2	Non	100	133	nd	133
La Prévoyance immobilière	A 13.2	Non	98,20	nd	nd	ns
Banque de France Gestion	A 13.2	Non	99,99	7	8	ns

ns : non significatif.

nd : non disponible.

(a) La part du capital est la quote-part de la BdF dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

Les projets européens, quant à eux, sont immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème (méthode dite COMCO), la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser tel qu'il est défini au niveau de l'Eurosystème.

Participation dans Europafi

Le 27 octobre 2015, la Banque de France a filialisé son activité papetière par la création d'une SAS au capital de 133 millions d'euros, pour laquelle elle a constitué un apport en nature à hauteur de

41 millions et le solde par un apport en numéraire de 92 millions appelés à hauteur de 50 %.

Participation dans la BCE

Après le doublement du capital de la BCE entre 2010 et 2012, à 10 761 millions d'euros, l'entrée de la Lettonie dans la zone euro le 1^{er} janvier 2014, puis celle de la Lituanie le 1^{er} janvier 2015 ont modifié légèrement le capital de la BCE, qui s'élève à 10 825 millions à fin 2016.

La part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE s'élève à 1 540 millions.

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les cinq ans. Un nouvel ajustement quinquennal a pris effet le 1^{er} janvier 2014.

La participation dans le capital de la BCE figurant à l'actif du bilan correspond au montant net de la participation souscrite.

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Depuis le 1 ^{er} janv. 2009	Depuis le 1 ^{er} juillet 2013	À compter du 1 ^{er} janv. 2014
16,8337	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du seigneurage, clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN participant à l'Euro. Cette quote-part de la Banque de France est passée de 20,3199 % à 20,2623 % au 1^{er} janvier 2014 avec l'entrée de la Lettonie dans la zone euro et l'impact de l'ajustement quinquennal, puis à 20,1433 % au 1^{er} janvier 2015 avec l'entrée de la Lituanie dans la zone euro.

Note 14 : Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets²⁹.

La BCE s'est vue allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des

billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est génératrice d'une position intra-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. Ce mécanisme ne concerne plus aujourd'hui que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie³⁰.

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés via la BCE et inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en

circulation qui lui est allouée³¹, ainsi que le revenu généré par les titres qu'elle détient dans le cadre des programmes pour les marchés de titres (SMP, CBPP3, ABSPP et PSPP) sont acquis aux BCN la même année que celle au cours de laquelle ils sont générés et leur sont distribués au début de l'exercice suivant sous forme d'acompte sur dividende. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or.

29 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15).

30 À compter de l'année d'adoption de l'Euro et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultante de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant une période de référence débutant 30 mois avant l'introduction de l'euro dans l'État concerné et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements sont minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'Euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE. La période d'ajustement prendra fin pour l'Estonie le 01/01/2017, pour la Lettonie, le 01/01/2019, et pour la Lituanie, le 01/01/2020.

31 Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants.



Note 15 : Engagements en euros envers des résidents de la zone euro
 Les titres donnés en pension livrée figurant dans le poste P3 sont principalement composés de titres de politique monétaire au 31 décembre 2016.

Engagements en euros envers des résidents de la zone euro
 Poste P3 du passif
 (en millions d'euros)

	2016	2015
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	3 953	10
Dettes rattachées	-	-
TOTAL	3 953	10

Note 16 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro
 Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors Target) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 11)

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro
 Poste P4 du passif
 (en millions d'euros)

	2016	2015
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	36 405	15 027
Dettes rattachées	42	13
TOTAL	36 447	15 040

selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps cambistes (cf. note 28).

Note 17 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

Les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués, pour l'essentiel, de la dette nette de la France résultant des transferts transfrontières réalisés via Target avec les autres BCN du SEBC.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif
 (en millions d'euros)

	2016	2015
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)	13 803	29 241
Dettes rattachées	3	
Charges à payer au titre du revenu monétaire	320	71
TOTAL	14 123	29 315

Note 18 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro
 Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1^{er} décembre 2014 jusqu'à 550 millions d'euros, sur la base de l'Eonia puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt qui est négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro
 Poste P8 du passif
 (en millions d'euros)

	2016	2015
Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	13 886	13 873
Autres engagements	9 407	6 010
Dettes rattachées	- 4	- 4
TOTAL	23 288	19 878

- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend principalement le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10).

Note 19 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

Note 20 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes

Opérations bancaires

Poste P10 du passif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Dépôts de la clientèle	3 623	7 066
Autres opérations bancaires	83 817	88 646
Dettes rattachées	169	132
TOTAL	87 609	95 844

publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de swaps cambistes, figure soit dans le poste A11 (cf. note 11) soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Note 21 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- Les créateurs divers (État...).

Divers

Poste P11 du passif
(en millions d'euros)

	2016	2015
Comptes de régularisation	280	1 329
Charges à payer	280	309
Autres comptes de régularisation	–	1 020
Divers	5 551	4 854
TOTAL	5 831	6 183

Note 22 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « fabrication des billets » ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France » et du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière », correspondant au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramide » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;

• une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à couvrir une partie du régime complémentaire santé pour les actifs et les retraités ;

• des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;

• des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocation décès, complémentaire santé, etc.), qui ne sont pas pris en charge par le régime de retraite ;

• des provisions diverses notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

En 2016, l'augmentation de la provision complémentaire santé de 50 millions d'euros est imputable à la revalorisation des taux d'appel de cotisation (passage de 88,8 % à 100 % pour le régime de base).

Il est à noter que les bases de calcul des provisions sociales sont restées inchangées : taux d'actualisation à 2,75 % ; hypothèse de revalorisation



Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2016	Augm.	Dimin.	2015
Provisions pour restructuration et repyramide	145	3	8	150
Provisions pour indemnités de départ en retraite	166	6	13	173
Provision « complémentaire santé »	288	50	–	238
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	112	19	24	119
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	180	2	6	184
Provision relative aux opérations de politique monétaire	–	–	–	–
Autres	25	4	13	33
TOTAL	916	83	64	897

basées sur l'inflation de long terme à 1,75 % à compter de 2020.

Note 23 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2016.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2016 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 35 303 euros le kilogramme d'or fin (contre 31 289,91 euros le kilogramme fin 2015) ;

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2016	2015
Comptes de réévaluation or	66 633	56 859
Comptes de réévaluation devises	10 314	9 452
Comptes de réévaluation titres	2 299	2 127
Comptes de réévaluation des instruments financiers à terme		
TOTAL	79 246	68 438

- un euro pour 1,0541 dollar des États-Unis (contre 1,0887 fin 2015) ;
- un euro pour 0,78456 DTS (contre 0,7857 fin 2015).

Note 24: Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) est enregistré dans le poste P14 du bilan; il est doté et repris par la contrepartie du poste 3 du compte de résultat.

Il a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. le paragraphe sur les méthodes d'évaluation). Son montant est réexaminé chaque année sur la base du volume des opérations en cours à la date d'arrêté et de

l'analyse des risques afférents, fondée principalement sur une approche de pertes historiquement constatées ou sur des scénarios de stress. Pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices, la dotation au FRG n'est pas une charge déductible et réciproquement la reprise du FRG n'est pas un produit imposable. Le FRG n'a pas été doté en 2016.

Note 25 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 26 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2016	2015
Capital	1 000	1 000
Réserves	7 362	6 850
Réserve réglementaire (a)	701	589
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour retraites (cf. note 30)	3 347	2 949
Autres réserves (b)	3 214	3 212
Report à nouveau	6	6
Total	8 368	7 857

a) Conformément à l'article R114-4 du *Code monétaire et financier*, un prélèvement de 5 % sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Le hors-bilan

Note 27 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

Montant notional des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2016	2015
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats		
Ventes	5 980	1 619
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats		
Ventes	1 490	
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	390	417
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros		

Note 28 : Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle et avec la BCE

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des swaps cambistes de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change ; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation relatives aux « Autres résultats de change » et note 20).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle et avec la BCE (cf. note 2), sont présentés dans le tableau ci-après.

Devises à recevoir/à livrer

(en millions d'euros)

	2016	2015
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	5 946	8 602
Devises à livrer	6 202	8 737
Devises à recevoir contre Euros à livrer		
Devises à recevoir	34 362	41 548
Euros à livrer	34 030	41 270
Devises à recevoir contre devises à livrer		
55 754	52 446	
Devises à livrer contre devises à recevoir		
52 527	51 835	

Note 29 : Les engagements au hors bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

Suite aux divers engagements de financement signés par la France depuis 2010, le montant total de la ligne de crédit sur lequel le FMI pouvait tirer s'élevait à 18,7 milliards de DTS. En 2016, suite à l'augmentation du quota de la France dans le capital du FMI, l'engagement de financement a été réduit à due concurrence, soit à 9,4 milliards d'euros. Le montant des prêts accordés se monte fin 2016 à 1,54 milliards de DTS (1,8 milliards en 2015), équivalents à 2 milliards



d'euros (2,3 milliards en 2015). Le solde de cet engagement de financement s'établit à 7,9 milliards de DTS (équivalents à 9,9 milliards d'euros) au 31 décembre 2016.

Un nouvel accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI où la France s'engage à un nouveau financement à hauteur de 31,4 milliards d'euros (équivalents à 24,635 milliards de DTS au 31 décembre 2016). Aucun financement n'a été tiré au titre de ce nouvel accord.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au titre de la « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « Facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par la France lors de l'assemblée annuelle du FMI du 4 octobre 2009 d'octroyer des prêts en DTS d'un montant maximum équivalent à 2 milliards de dollars. Lors du tirage d'un prêt, la somme est convertie en DTS au cours du jour du dollar et l'échéancier de remboursement est lui aussi libellé en DTS. Des tirages sur la Banque de France ont été effectués de 2011 à 2016 pour un montant total de 1,2 milliard de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au titre de la « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « Facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE).

Note 30 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite, institué initialement par un décret impérial du 16 janvier 1808. Ce régime est régi aujourd'hui par le décret 2007-262 du 27 février 2007, entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702, qui ont aligné le régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque ; elle constitue,

comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Les pensions servies aux retraités par la CRE sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet. Les titres acquis par la CRE figurent dans le poste « Divers » A12. Le capital de la CRE figure au passif dans le poste P11 « Divers ».

Les titres acquis par la CRE sont enregistrés dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement lorsqu'ils sont à revenu fixe. Pour ces derniers, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement actuariel sur

la durée de vie restant à courir des titres. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007 une « réserve spéciale » conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R144-4 du Code monétaire et financier. Cette réserve est régulièrement abondée, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier. La réserve

spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 22) sont intégralement provisionnés.

Les ressources que constituent cette réserve et ces provisions ont été investies dans un portefeuille titres qui figure dans le poste A12. Il est comptabilisé conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles titres. Les produits de ce portefeuille sont enregistrés, selon les cas, dans les postes 1.1 « Produits d'intérêts », 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » ou 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2016, les tables de mortalité réglementaires aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées : elles tiennent compte de l'allongement de la durée de vie des agents concernés ; il s'agit de tables d'expérience sexuées comme antérieurement.

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements		Financements		2016	2015
	2016	2015				
Engagements de retraite du régime spécial	13 209	13 185	Financements		8 701	7 778
dont actifs	5 170	5 333	dont caisse de réserve des employés		5 354	4 829
dont pensionnés	8 039	7 852	dont réserve spéciale		3 347	2 949
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	141	146	Provision		141	146
Engagement brut total	13 350	13 331	Financement total		8 842	7 924
Engagement net	4 508	5 407				



Avec la nouvelle réforme qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'âge d'ouverture des droits à la retraite est porté progressivement à 62 ans et la limite d'âge à 67 ans. Le nombre de trimestres requis est progressivement porté à 172.

En outre, un mécanisme de surcote/décote a été progressivement mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009 et s'applique aux agents qui liquident leur retraite avec un nombre de trimestres supérieur/inférieur au nombre requis pour une retraite à taux plein.

La revalorisation des retraites s'effectue au 1^{er} octobre de chaque année sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation est resté stable à 2,75 % en 2016. Les hypothèses de revalorisation basées sur l'inflation de long terme se montent à 1,75 % à compter de 2020 (cf note 22).

Le compte de résultat

Note 31 : Produit net d'intérêt

Le produit net d'intérêt de 6,8 milliards d'euros comprend d'importants produits d'intérêts imputables aux taux d'intérêts négatifs : intérêts sur les facilités de dépôts, intérêts sur l'excédent des réserves obligatoires et l'excédent du compte du Trésor.

Note 32 : Résultat net des opérations financières

Cette ligne du compte de résultat fait ressortir les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions et de réévaluation de l'or et des devises d'une part et des instruments financiers qui ne relèvent pas des opérations de politique monétaire d'autre part.

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2016	2015
Intérêts sur avoirs en devises	865	833
<i>Dont intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	432	518
Intérêts sur créances sur le FMI	13	8
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents	844	279
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	4 536	4 470
Intérêts sur titres en euros	2 373	2 566
<i>Dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	2 152	1 891
<i>Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i>	1	4
Intérêts sur créance sur la BCE		
au titre des avoirs de réserve transférés		
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (1)	0	0
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	9	43
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	826	725
<i>Dont : Intérêts sur titres de placement</i>		
<i>Intérêts sur titres d'investissement</i>	- 67	25
<i>Autres intérêts</i>	893	700
Total des intérêts et produits assimilés (A)	7 094	6 362
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	- 1	- 12
<i>Dont : rémunérations versées au titre des réserves obligatoires</i>	- 1	- 10
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 466	- 360
Intérêts sur engagements en devises	- 13	- 10
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 11	- 6
Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (1)	- 6	- 31
Intérêts relatifs au compte du Trésor public	+ 104	+ 34
Autres intérêts	+ 73	- 49
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 320	- 434
Produit net d'intérêt (C = A + B)	6 773	5 928

(1) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target (cf. notes 9 et 17).

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2016	2015
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	191	3
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 (b) (c)	60	49
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	46	2
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	8	9
TOTAL	305	63

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1 du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

En 2016, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises (354 millions) et des moins-values latentes sur devises (73 millions) représente un produit net de 281 millions. Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Le solde net des cessions et des opérations de réévaluation portant sur les instruments financiers (essentiellement des titres) hors politique monétaire est décomposé dans le tableau ci-dessus.

Note 33 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2016, le Conseil des Gouverneurs a décidé de distribuer la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS, PSPP et CSPP aux banques centrales nationales. La BCE a mis en distribution un montant de 966 millions d'acompte sur dividende, dont 195 millions pour la Banque de France. En outre en 2016, elle a distribué un complément de dividende au titre de 2015 de 54 millions pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2016	2015
Dividende BCE	249	194
Dividendes sur autres titres de participation	37	29
Dividendes sur titres de placement	14	13
Autres produits	0	0
TOTAL	299	236

Note 34 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, qui correspond en 2016 à une charge de 321 millions (à comparer avec une charge de 70 millions en 2015) auquel s'ajoute une infime régularisation de charge concernant l'exercice 2015.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (2 317 millions) et celui qui lui a été réalloué (1 996 millions) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la



répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE³². Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Note 35 : Net des autres produits et charges
 Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectués pour le compte de tiers. Ces activités portent principalement sur des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Elles concernent aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21/01/2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. Elle est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les

charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2016, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 192 millions (188 millions en 2015), enregistré dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges ».

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat
 (en millions d'euros)

	2016	2015
Rémunération des services rendus à l'État	250	273
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	192	188
Autres produits (a)	316	296
Total des autres produits (A)	758	757
Total des autres charges (B)	- 83	- 33
Solde net des autres produits et charges (C = A + B)	675	724

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCL, FICP, FCC, FIBEN).

32 L'or est réputé ne générer aucun revenu.

Note 36 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2016	2015
Salaires et traitements liés	639	658
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	105	111
Charges sociales	181	194
Intérêssement et participation	29	34
Total des frais de personnel	954	997

Poste 2.2 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2016	2015
Charges de retraite et charges assimilées	467	461
Total des charges de retraite	467	461

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2016	2015
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction	3,1	3,1

Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au conseil général.

Pour l'année 2016, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 283 129 euros. Celle des deux sous-gouverneurs a été de 223 255 euros. Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction ; ils perçoivent chacun une indemnité logement brute de 5 643 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R142-19 du *Code monétaire et financier*.

Note 37 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L144-4 du *Code monétaire et financier* et de la convention visée à l'article L141-2 du même *Code*.

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2016	2015
Charge d'impôt de l'exercice	2 038	1 901
<i>Sur le résultat ordinaire</i>	<i>2 038</i>	<i>1 901</i>
<i>Sur le résultat exceptionnel</i>		

La loi de finances rectificative pour 2011 a institué une contribution exceptionnelle temporaire sur l'impôt sur les sociétés (IS) égale à 5 % de l'IS de droit commun en 2011 et 10,7 % en 2013. Cette contribution exceptionnelle n'a pas été reconduite en 2016. La loi de finances rectificative pour 2012 a institué une contribution de 3 % sur les montants distribués à compter du 1^{er} août 2012.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

KPMG S.A.

2 avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques découlant de l'article R144-8 du *Code monétaire et financier*.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

.../...

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations ;
- la note 30 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de la Banque de France.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2017

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
Pascal Colin
Associé
Marjorie Blanc Lourme
Associée



Les comptes combinés

Le bilan et le compte de résultat combinés

Bilan combiné au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan	ACTIF	2016	2015	Notes annexes au bilan	PASSIF	2016	2015
A1 Avoirs en or	85 993	76 211		P1 Billets en circulation	208 710	200 781	
A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	51 295	51 750		P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	328 789	219 802	
2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	39 238	32 799		2.1 Comptes courants	181 596	133 034	
2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	12 057	18 951		2.2 Autres engagements	147 192	86 768	
A3 Relations avec le FMI	16 071	17 292		P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	3 953	10	
3.1 Concours au FMI	4 894	3 782		P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	36 447	15 039	
3.2 Acquisitions de DTS	11 177	13 511		P5 Engagements en devises	976	933	
A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	3 778	4 736		P6 Contrepartie des allocations de DTS	12 922	12 900	
A5 Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	70 625	89 303		P7 Relations au sein de l'Eurosystème	14 124	29 315	
A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	15 378	30 539		P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	20 033	16 948	
A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	408 589	243 312	2	8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	13 882	13 869	
7.1 Titres détenus dans le cadre d'opération de politique monétaire	335 299	162 655		8.2 Autres engagements	6 151	3 079	
7.2 Autres titres	73 290	80 656		P9 Comptes de recouvrement	125	100	
A8 Relations au sein de l'Eurosystème	98 822	97 951		P10 Opérations bancaires	87 609	95 844	
8.1 Participation au capital de la BCE	1 545	1 545		P11 Divers	5 853	6 149	
8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 218	8 221		P12 Provisions pour risques et charges	941	922	
8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	88 864	88 022		P13 Comptes de réévaluation	79 246	68 438	
8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	195	164		P14 Fonds pour risques généraux	8 000	8 000	
2 A9 Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	0	0	1	P15 Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	22 340	22 060	
A10 Autres actifs financiers en euros et en devises	79 673	87 822		P16 Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État			
1 A11 Divers	11 110	8 402		P17 Capital, réserves et report à nouveau	9 528	8 911	
A12 Valeurs immobilisées	1 663	1 529		17.1 Dotation, réserves et report à nouveau de l'IEDOM	151	149	
12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 255	1 121		17.2 Capital, réserves et report à nouveau de la Banque de France	9 377	8 762	
12.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	408	408		P18 Résultat net	3 402	2 334	
TOTAL DE L'ACTIF	842 999	708 488		TOTAL DU PASSIF	842 999	708 488	

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat combiné de l'exercice 2016

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan		2016	2015
1	Produit net des activités de la Banque de France	7 778	6 955
	1.1 Produit net d'intérêt	6 820	5 978
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	7 140	6 410
2	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 320	- 433
	1.2 Résultat net des opérations financières	305	63
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	281	- 70
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 281	+70
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	305	63
	1.3 Commissions	16	18
	1.3.1 Commissions (produits)	46	43
2	1.3.2 Commissions (charges)	- 30	- 25
	1.4 Produits des actions et des titres de participation	286	229
	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 321	- 71
	1.6 Net des autres produits et charges	672	740
2	Charges d'exploitation	- 2 219	- 2 231
	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	.973	- 1 015
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 469	- 462
	2.3 Impôts et taxes	- 50	- 47
	2.4 Dotations aux provisions et amortissement sur immobilisations	- 145	- 133
	2.5 Autres charges d'exploitation	- 583	- 575
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	5 559	4 724
3	Dotation nette au FRG	- 500	
4	Résultat exceptionnel	- 80	
	4.1 Produits exceptionnels		
	4.2 Charges exceptionnelles		- 80
1	5 Impôt sur les bénéfices	- 2 157	- 1 810
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3 402	2 334

L'annexe aux comptes annuels combinés

Le périmètre de consolidation

La consolidation des filiales et participations de la Banque

Au 31 décembre 2016, la Banque de France détient des participations dans cinq établissements (cf. note 13

de l'annexe au bilan de la Banque de France). Pour quatre d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20 %.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans Banque de France Gestion, et La Prévoyance immobilière sont exclues du périmètre de consolidation.

Europafl, créée le 27 octobre 2015, filiale à 100 % de la Banque de France, est consolidée par intégration globale.

S'agissant de la participation dans la BCE, compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-neuf membres depuis 2015, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

La consolidation de l'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion, place l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1^{er} juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.

L'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile



et de l'autonomie financière, qui a reçu de l'État une dotation.

Il est administré par un conseil de surveillance composé de sept membres dont trois sont nommés pour une durée de quatre ans par le gouverneur de la Banque de France. Celui-ci, ou son représentant, préside le Conseil de surveillance.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le président du Conseil de surveillance.

L'IEDOM verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves. Ses pertes éventuelles sont supportées par la Banque de France.

Conformément à l'article 711-9 du *Code monétaire et financier*, les comptes de l'IEDOM sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Début 2017, l'IEDOM a été transformée en une SAS dont la Banque a souscrit l'intégralité du capital. À partir de 2017, les comptes de l'IEDOM seront consolidés par intégration globale avec ceux de la Banque de France.

La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les

cinq départements d'outre-mer, et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les missions de l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale : mise en circulation de la monnaie fiduciaire ; cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème ; surveillance des systèmes et moyens de paiement ; relais des autorités nationales (ACPR, Autorité des marchés financiers) et européennes (BCE) ;
- missions de service public confiées par le législateur : mise en circulation des pièces de monnaies ; secrétariat des commissions de surendettement ; gestion locale des fichiers interbancaires (fichiers des comptes d'outre-mer – FICOM, fichier central des chèques – FCC, fichier national des incidents et remboursement des crédits aux particuliers – FICP ; information du public aux d'accès aux fichiers, droits aux comptes ; observatoire des tarifs bancaires) ;
- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés :

observatoire économique et financier ; médiation du crédit aux entreprises ; gestion d'information sur les entreprises ; production d'informations pour la communauté bancaire.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes combinés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes combinés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les bénéfices, qui intègre, dans les comptes combinés, toutes les différences temporaires d'imposition.

Les informations sur les postes du bilan combiné et du compte de résultat combiné

Note 1 : Impôts différés

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 783 millions d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan combiné. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-après.

Créances et dettes d'impôts différés

(en millions d'euros)

	Créances d'impôts différés	Dettes d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		4
Imposition des plus et moins-values latentes sur OPCVM	509	
Autres impôts différés relatifs aux titres	0	
Provisions fiscalement non déductibles	304	
Autres décalages récurrents	6	
Déductions fiscales anticipées		32
TOTAL	819	36

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est minorée par rapport aux comptes individuels de 116 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice 2016 ;
- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde (soit 811 millions d'euros), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

Note 2 : Élimination des opérations réciproques

L'IEDOM

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel) ;

- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel) ;

- le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel) et les charges et produits réciproques de gestion courante.

Europafi

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- les ventes de papier à la fabrication des billets ;
- la mise à disposition du personnel par la Banque à Europafi ;
- les prestations de services entre la Banque et Europafi.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

KPMG S.A.

2 avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) établis conformément à l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000 ainsi que de la société Europafi, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de la Banque de France sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par la Banque de France, l'IEDOM et la société Europafi à la fin de cet exercice.

.../...

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- pour les principes comptables et les méthodes d'évaluation, l'annexe aux comptes combinés renvoie à l'annexe aux comptes annuels. La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations ;
- la note 30 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ;
- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes combinés, la Banque de France a comptabilisé des actifs d'impôts différés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2017

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés

Pascal Colin
Associé

Marjorie Blanc Lourme
Associée







Annexes

recyclage et des pièces
des billets
organigramme
dossiers
activité des commissions
de surendettement
mesures

Annexe 1

Le périmètre de la Banque de France

IEDOM

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016 fait de l’Institut d’émission des départements d’outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017. Jusqu’alors établissement public national détenu par l’État, l’IEDOM restait encore largement, pour des raisons historiques, dans l’orbite de l’Agence française de développement (AFD). Toutefois, depuis le passage à l’euro, l’IEDOM avait amorcé un processus de rapprochement avec la Banque de France. Les missions de l’IEDOM – qui demeurent inchangées – consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d’outre-mer pour le compte et sous l’autorité de la Banque de France.



EUROPAFI

EUROPAFI a été créé le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l’Euro système, et vise à faire de la papeterie de Vic-le-Comte le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. Plusieurs banques centrales partenaires entreront au capital à l’horizon 2017.



VICTOIRES PAIEMENTS

VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiements de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plate-forme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



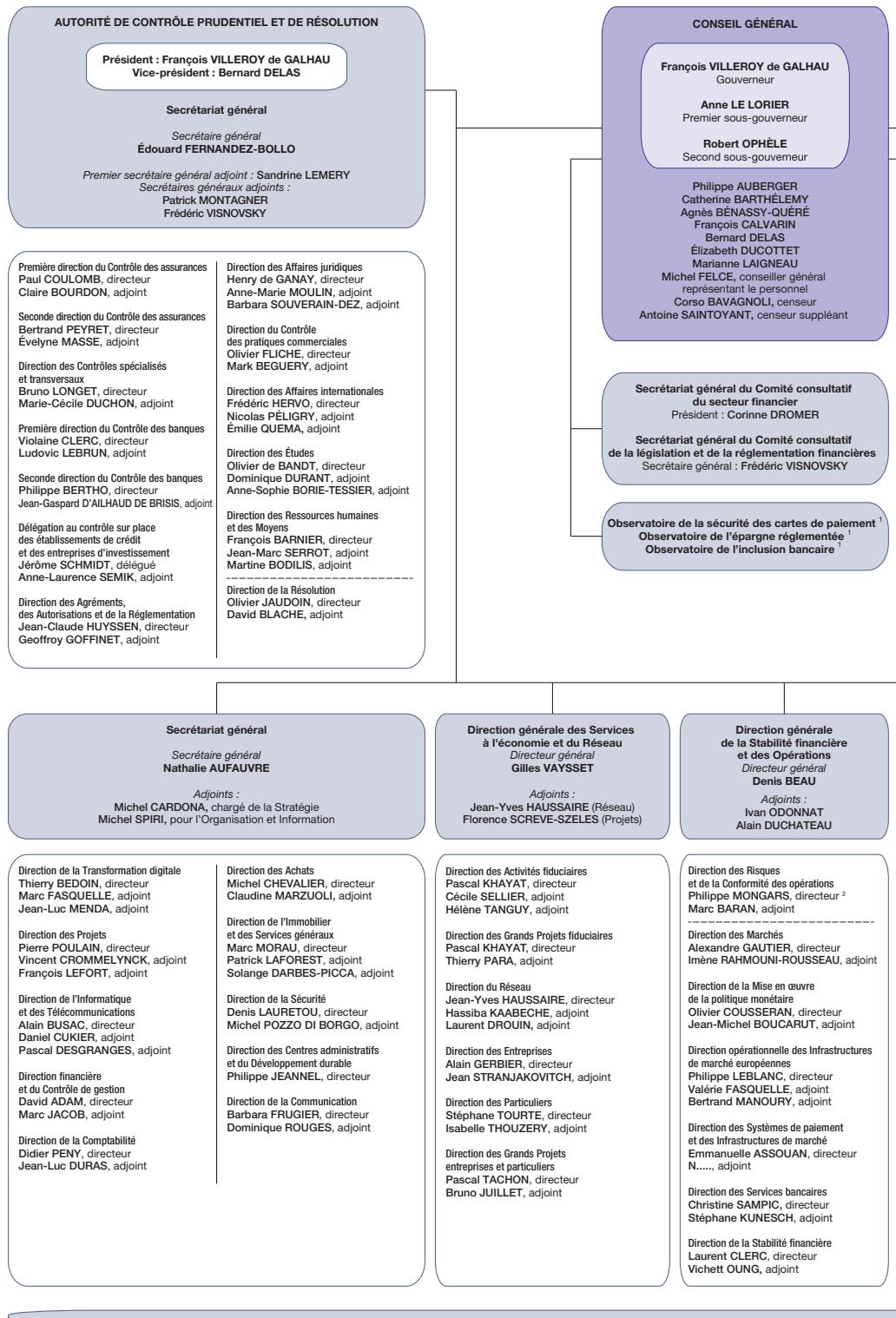
BDF GESTION

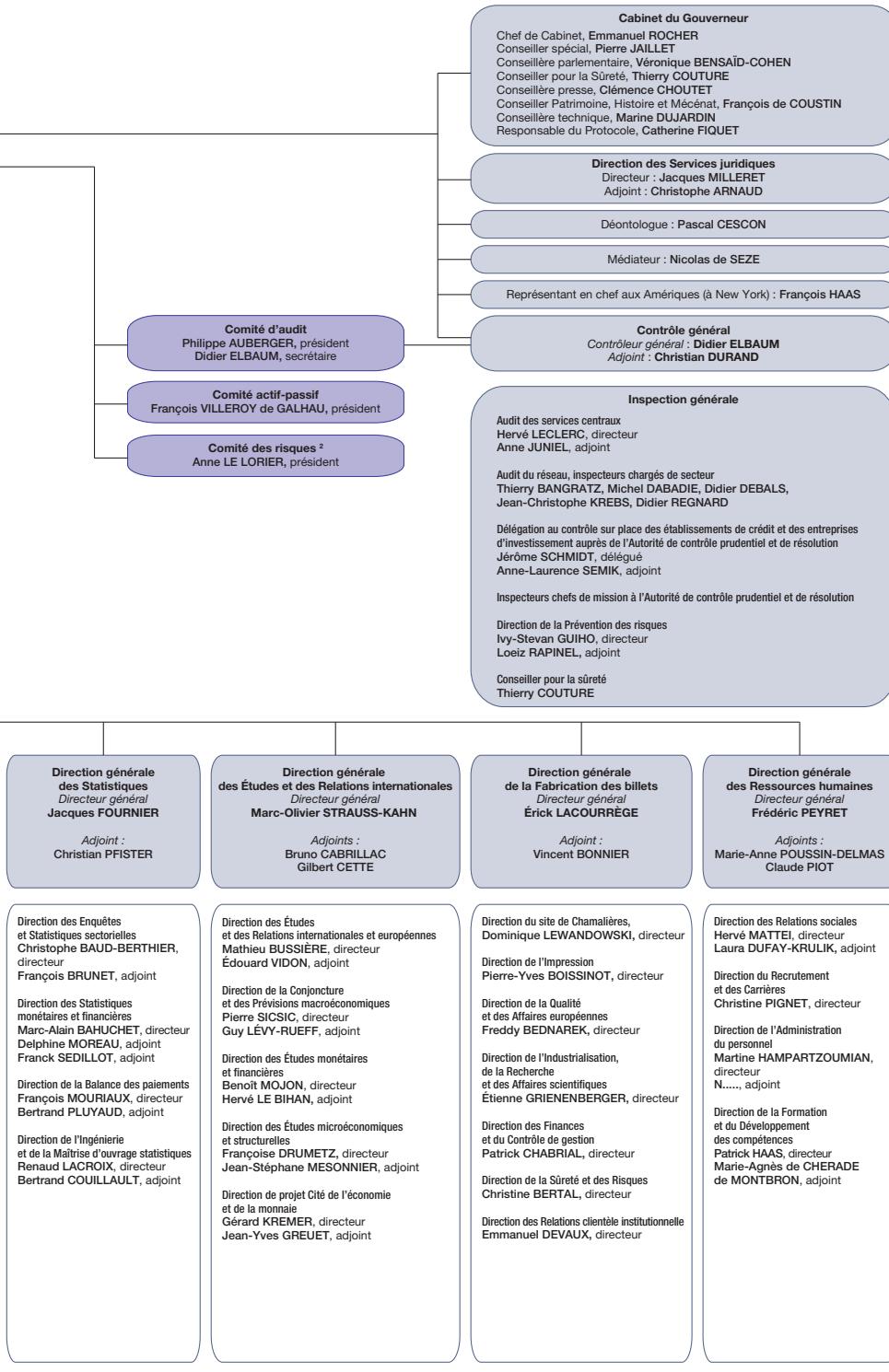
BDF GESTION, créé le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme de trente organismes de placement collectifs (dédiés, ouverts au public, d'épargne salariale) et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.



Annexe 2

Organigramme de la Banque de France au 16 janvier 2017





20 antennes économiques, 1 antenne de proximité, 4 centres de traitement du surendettement, 2 centres fiduciaires et 3 centres de traitement de la monnaie fiduciaire

Annexe 3

Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2016

L'article L141-5 du *Code monétaire et financier* confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R122-8 du même *Code* impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) participant au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention avec la Banque de France.

À fin 2016, 81 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 174 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement fixant les critères de tri ; 31 opérateurs ont signé une convention de traitement des pièces.

Conventions signées avec des opérateurs privés

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2016	Nombre total de conventions au 31 décembre 2016
Monnaies métalliques			
	Opérateurs professionnels	0	14
	Opérateurs non professionnels	0	17
Billets			
Conventions de distribution	Établissements de crédit	4	81
Conventions de traitement	Établissements de crédit	0	55
	Transporteurs de fonds	0	9
	Prestataires commerçants	19	110
	Autres professionnels (La Poste)	1	1

En 2016, le recyclage effectué au sein des agences bancaires a poursuivi sa progression, atteignant 6 787 agences en fin d'année. Fin 2016, les équipements de tri, de billets de type automate recyclant en libre-service (accessible au public) représentent 44 % du parc de matériels, dépassant ainsi d'un point les trieuses automatiques de *back office*.

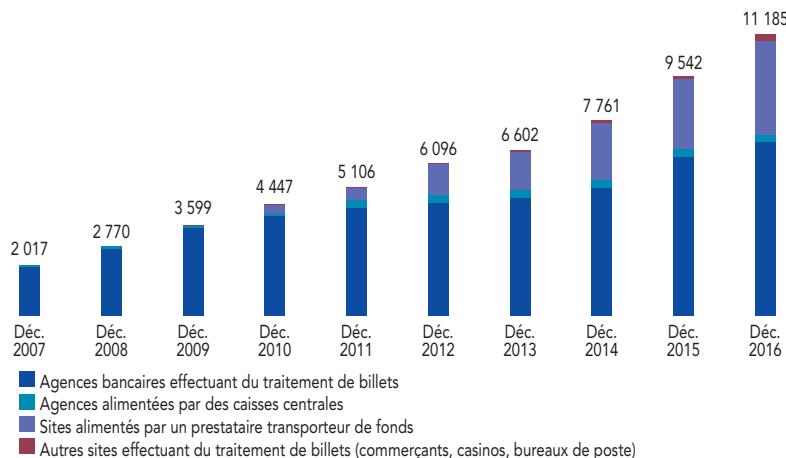
Le recyclage pris en charge par les transporteurs de fonds continue sa progression en nombre d'agences bancaires alimentées par ce biais (+ 16 %).

Au total, 20,1 % du nombre total de billets mis en circulation au premier semestre 2016 (derniers chiffres connus) ont été traités par ces opérateurs privés.

Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs participant au traitement et à la délivrance au public, via des automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année, à 315 missions de contrôle sur place

Nombre d'agences bancaires ou assimilés dont les DAB sont alimentés à l'aide de billets recyclés



de guichets bancaires¹ ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service.

Trois sanctions ont été notifiées et se sont traduites par une mise en demeure d'actions correctives et deux suspensions d'autorisation de recyclage au sein d'un transporteur de fonds.

Le contrôle sur documents a conduit à la régularisation d'une situation de traitement illicite de billets (hors convention) et de sept demandes d'explications pour non-respect des obligations conventionnelles.

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, 58 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

Le contrôle par la Banque de France des dépôts auxiliaires de monnaies métalliques

Depuis 2014, la Banque de France a confié aux transporteurs de fonds la garde et la gestion opérationnelle

d'un stock de monnaies métalliques dont elle reste le propriétaire. Dans ce cadre, la Banque de France a réalisé, en 2016, quatre missions de contrôle.

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer²

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre mer. Dans ce cadre, la Banque de France a réalisé une action de formation en 2016 pour 15 agents sur 5 départements d'outre-mer.

À fin 2016, treize conventions relatives à la distribution

NB : Bilan établi en application de l'article R123-3 du Code monétaire et financier.

1 Ou assimilés : sites de commerçants ou casinos de jeux recyclant pour le compte d'établissements de crédit.

2 L'année 2016 a été pour la Banque de France une année chargée de défis, dus aux incertitudes économiques réitérées et à l'insuffisance de la croissance, mais aussi nourrie de réflexions et porteuse de projets pour notre avenir et nos trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière et les services à l'économie

au moyen d'automates en libre-service de billets recyclés, ainsi que treize conventions dites de traitement avaient été signées. L'IEDOM a procédé à 40 contrôles parmi les 83 sites concernés. Par ailleurs, huit conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant neuf sites

de production, dont quatre ont été contrôlés.

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R122-6 du *Code monétaire*

et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, 1 486 agents appartenant au personnel des établissements de crédit ont été formés au tri à l'authenticité en 2016 par la Banque de France.

Annexe 4

Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement

Année 2016

Conformément aux dispositions de l'article R712-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à qui il incombe d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

Une année 2016 caractérisée par un nouveau recul du nombre de dossiers déposés...

Le nombre de dossiers déposés en 2016 a reculé pour la seconde année consécutive pour s'établir à 194 194 dossiers. Fait marquant, cette diminution s'est amplifiée avec une baisse de 10,6 % des saisines des commissions en 2016, contre un recul de 5,9 % l'année précédente.

Principales données d'activité des commissions (en nombre de dossiers)

	2016	2015
Dossiers déposés	194 194	217 302
Dont proportion de redépôts (en %)	45,50	44,40
Dossiers recevables	175 098	197 823
Dossiers irrecevables (A)	14 704	15 802
Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes	101 946	125 259
Orientations vers une procédure de rétablissement personnel	76 892	75 466
Recommandations de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B)	73 686	72 984
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C)	1 633	1 629
Plans conventionnels conclus (D)	22 530	26 994
Mesures imposées ou recommandées par les commissions (E)	79 248	97 878
Dont mesures imposées ou recommandées immédiates par les commissions	53 630	68 250
Dossiers clôturés (F)	15 978	19 990
Autres issues (dont dossiers jugés irrecevables) (G)	1 969	1 982
Dossiers traités (A+B+C+D+E+F+G)	209 748	237 259

... ainsi que par une poursuite de la progression des solutions définitives, par opposition aux mesures d'attente

Les évolutions législatives et réglementaires mises en œuvre au cours de ces dernières années¹ ont poursuivi leurs effets en termes de simplification et d'accélération du processus de traitement. Ainsi, le nombre de situations définitivement

traitées par les commissions s'est élevé à 209 748 dossiers, conduisant, fin 2016, à un niveau de dossiers en cours de traitement historiquement bas qui témoigne de la volonté des commissions d'offrir plus rapidement des solutions aux demandeurs.

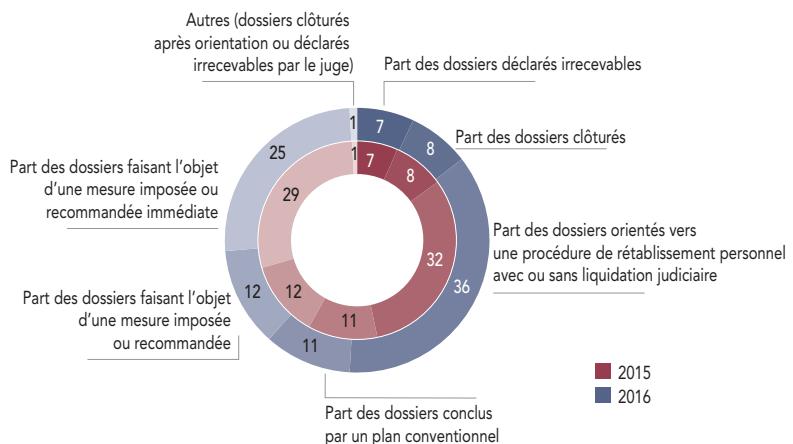
¹ Et notamment la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires qui a introduit la possibilité pour les commissions d'imposer ou de recommander immédiatement des mesures.

Conformément aux attentes des pouvoirs publics, l'action des commissions et de leurs secrétariats a permis l'élaboration de 82 % de solutions définitives, contre 77 % sur l'exercice précédent. Inversement, les mesures d'attente (suspension d'exigibilité de créances) diminuent.

Il convient également de noter la progression des recommandations d'effacement de dettes dont la part s'élève à 36 % en 2016, solutions de désendettement cohérentes avec la situation financière des ménages concernés. À cet égard, plusieurs rapports soulignent le développement des mesures de rétablissement personnel successives, y compris pour de faibles montants.

L'efficacité de la procédure a également été renforcée par la mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2016 d'évolutions législatives. La réduction de la durée maximale légale sur laquelle peuvent être établies des mesures a été ramenée de huit ans à sept ans, permettant ainsi d'apporter des solutions globalement plus robustes et plus rapides. Un déplafonnement de cette durée est en outre désormais possible lorsqu'il permet de conserver la résidence principale

Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2015 et 2016
(en % du nombre de dossiers traités)



du déposant propriétaire. Après six mois de mise en œuvre, si le dispositif manque encore d'antériorité pour pouvoir en tirer tous les enseignements, les premiers éléments tendent à montrer un accroissement de la part de dossiers où les propriétaires ont pu conserver leur résidence principale.

L'ensemble des rapports des commissions mettent l'accent sur la concertation avec l'ensemble des acteurs de la procédure. Mais ils mettent en évidence également au travers des points d'amélioration de la procédure qu'ils soulignent, les enjeux posés en termes d'articulation de la

procédure avec les autres acteurs et dispositifs existants.

Une attention particulière portée à la bonne articulation du dispositif avec l'ensemble des acteurs de la procédure

De nombreuses initiatives ont été menées en 2016 avec les parties prenantes de la procédure : associations, organismes sociaux, tribunaux et créanciers. Elles ont consisté en des actions de formation et d'information sur la procédure, ses évolutions et des réunions pour mieux articuler les dispositifs.

Un besoin confirmé de poursuivre l'accompagnement des déposants avec les travailleurs sociaux, y compris en amont et en aval de la procédure

Les commissions ont axé leurs interventions en 2016 sur l'amplification des actions d'information et de formation sur le déroulement de la procédure et la constitution de dossiers. Au total, ce sont plus de 12 500 travailleurs sociaux et assimilés issus d'organismes sociaux, centres départementaux d'action sociale, caisses d'allocations familiales, ou encore associations de consommateurs, de familles ou caritatives qui ont été rencontrés en 2016 pour les aider à mieux accompagner les déposants lors du dépôt d'un dossier et pendant la procédure. La Banque de France a naturellement apporté son soutien à l'expérimentation des Points conseils budgets (PCB) en assurant des sessions de sensibilisation pour l'ensemble des équipes dans les quatre régions pilotes. En 2016, 49 % des dossiers déposés auront ainsi bénéficié de l'accompagnement d'un travailleur social.

Les commissions rappellent par ailleurs le fort besoin d'accompagnement des personnes en situation de

surendettement une fois les mesures arrêtées. Le respect des mesures se heurte régulièrement à une préparation insuffisante, voire à une incompréhension par les personnes surendettées des actions qu'elles doivent concrètement mettre très tôt en place. Leur accompagnement dans ces moments cruciaux pour la réussite de la procédure constitue un point d'attention majeur et une priorité dans la lutte des redépôts.

Dans le même ordre d'idées, de nombreux rapports regrettent l'absence de suites données par les personnes surendettées aux recommandations de mesures de suivi et d'accompagnement budgétaire formulées.

Mieux articuler la procédure avec les dispositifs relatifs au logement : un enjeu essentiel d'efficacité de la procédure

Renforcer les actions de prévention des expulsions constitue un enjeu essentiel rappelé par un certain nombre de commissions, *a fortiori* lorsqu'elles évoluent dans un marché immobilier local tendu et/ou dont les possibilités de relogement sont limitées.

S'agissant des débiteurs propriétaires ou accédant à la propriété de leur résidence principale, la mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2016 des possibilités de déplafonnement de la durée légale offertes par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation paraissent de nature à faciliter la conservation du bien dans un nombre accru de situations.

Pour les personnes locataires, l'ensemble des rapports soulignent les relations régulières désormais instituées avec les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), depuis la nomination d'un correspondant CCAPEX conformément à la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Outil de coordination et de partage d'informations entre les parties prenantes utile à la mise en œuvre d'actions en vue de la conservation du logement, cet échange d'informations pourrait être élargi en termes de données pour permettre une meilleure appréciation de la situation des personnes et des possibilités d'intervention des différents organismes.

Au-delà de cette coopération globalement bien établie, les commissions relèvent la nécessité

de mieux articuler les dispositifs et soulignent régulièrement les risques de perte du logement induits par la mise en place de mesures de rétablissement personnel. En effet, de telles mesures se traduisent par un effacement de la dette locative qui ne produit pas les mêmes effets juridiques qu'un paiement. Il en résulte que les mesures de rétablissement personnel donnent la possibilité de reprendre les procédures d'expulsion, ce qui peut conduire à une exclusion sociale accrue et être facteur de redépôt d'un dossier.

Ces difficultés viennent s'ajouter à celles posées par l'impossibilité, une fois un dossier déclaré recevable, de régler les arriérés locatifs, y compris dans les cas où a été conclu un protocole de cohésion sociale. C'est notamment le cas lorsqu'une décision de justice prononce un rééchelonnement de la dette locative pour éviter l'expulsion. La mise en place d'un principe élargi de substitution des mesures de la commission au jugement ou à un plan signé entre le bailleur et le surendetté constituerait une réponse à cette difficulté. Les propositions d'évolution législative de la Délégation interministérielle à l'habitat et au logement (DIHAL) apportent des éléments de réponse de ce point de vue.

Une concertation avec les magistrats qui contribue à la qualité et à l'homogénéisation du traitement des situations de surendettement

La quasi-totalité des commissions ont organisé en 2016 une réunion au moins avec les juges et/ou greffiers des tribunaux d'instance de leur territoire illustrant ainsi le renforcement de leurs relations. Ces rencontres d'échange sur les évolutions législatives sont aussi l'opportunité de partager sur les pratiques respectives et les décisions rendues par les magistrats. Plusieurs commissions rappellent cette année encore des différences d'appréciation persistantes avec certains magistrats en matière de recevabilité sur la notion de bonne foi ou s'agissant des mesures de rétablissement personnel, sur le caractère irrémédiablement compromis d'une situation. À cet égard, quelques pratiques de refus systématique d'orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP) de débiteurs jeunes ou primo-déposants sont à nouveau soulignées.

Les commissions observent aussi des délais d'homologation de leurs recommandations parfois importants,

qui rallongent la procédure. La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 apportera une réponse à ce constat en permettant aux commissions à compter du 1^{er} janvier 2018 d'imposer directement des mesures d'effacement.

Les créanciers, des partenaires essentiels à la fluidité et à l'efficacité du dispositif

Les créanciers, qui sont également représentés dans les commissions, constituent des partenaires fondamentaux pour la bonne fluidité du dispositif, notamment dans un contexte de développement de la dématérialisation des échanges d'informations.

Ce dialogue s'exerce également sur d'autres sujets tels que les pratiques de certains créanciers bancaires en matière de taux d'intérêt dans les contre-propositions en phase amiable ou la location avec option d'achat (LOA). Ce dispositif, lorsqu'il finance un véhicule, offre de fait des possibilités de réaménagement très limitées puisque le bien financé est susceptible d'être repris par le créancier en cas de défaillance, ce qui peut compromettre l'exercice ou la reprise d'un emploi.

Parmi les autres parties prenantes, quelques rapports évoquent enfin une connaissance encore insuffisante de la procédure par les notaires, ce qui peut générer des difficultés dans les échanges avec les commissions.

Une procédure dont l'efficacité continue à s'améliorer et qui doit s'adapter à de nouvelles pratiques

Une amélioration de l'accessibilité de la procédure à poursuivre

L'accès à la procédure de personnes exerçant sous statut professionnel non salarié est un point d'attention régulièrement évoqué. Ces formes d'activité se développent régulièrement mais les personnes

cumulant activité salariée et activité indépendante ou exerçant sous un statut de micro-entrepreneur restent non éligibles au dispositif. Le manque d'articulation entre les procédures collectives et de surendettement se matérialise également dans la possible exclusion de la procédure de surendettement d'anciens travailleurs indépendants. Selon cette dernière, leurs dettes sociales (RSI, Urssaf) ont un caractère professionnel, alors même qu'elles n'ont pas été reconnues comme telles lors de la liquidation judiciaire. La procédure de rétablissement professionnel prévue par les articles L645-1 et L645-2 du *Code de commerce* ne semble ni connue ni utilisée.

Par ailleurs, la mise en oeuvre des PRP avec liquidation judiciaire

se heurte à des obstacles assez largement repris par les commissions. La difficulté à trouver des mandataires pour accomplir cette mission mais également la faible capacité à les rémunérer dans certains cas sont des freins significatifs à la mise en œuvre du dispositif et une source de délais de traitement accrus.

Une procédure qui doit s'adapter aux nouvelles pratiques

La présence croissante dans les dossiers déposés de situations d'indivision en matière de biens immobiliers est régulièrement notée. Ce type de situations soulève plusieurs difficultés telles que les modalités d'évaluation des actifs ou les modalités de sortie de ces dispositifs.

Table des illustrations

Tableaux

Tableau de bord des indicateurs RSE	75
Équilibre financier	92
Ressources fiduciaires	93
Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème	95
Réserve de change en or et en devises	96
Autres actifs en euros	97
Opérations avec la clientèle institutionnelle	97
Fonds propres et divers	97
Produit net des activités	98
Charges d'exploitation	98
Résultat	99
Bilan au 31 décembre 2016	100
Compte de résultat de l'exercice 2016	101
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	106
Relations avec le FMI	107
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	109
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	109
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	110
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	111
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	112
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	112
Autres créances sur l'Eurosystème	112
Autres actifs financiers en euros et en devises	113
Portefeuilles-titres	113
Divers	113

Valeurs immobilisées	114
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2016	114
Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE	115
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	116
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	116
Engagements en euros envers l'Eurosystème	116
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	116
Opérations bancaires	117
Divers	117
Provisions pour risques et charges	118
Comptes de réévaluation	118
Capital, réserves et report à nouveau	118
Montant notionnel des instruments financiers à terme	119
Devises à recevoir/à livrer	119
Les engagements de retraite et leur financement	121
Produit net d'intérêt	122
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	123
Produit des actions et des titres de participation	123
Net des autres produits et charges	124
Frais de personnel et charges assimilées	125
Rémunération des organes de direction	125
Impôts sur les bénéfices	125
Bilan combiné au 31 décembre 2016	128
Compte de résultat combiné de l'exercice 2016	129
Créances et dettes d'impôts différés	131
Conventions signées avec des opérateurs privés	140
Principales données d'activité des commissions	143

Graphiques

Évolution des émissions nettes françaises	22
Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM	23
Répartition des missions de contrôle sur place des secteurs bancaire et assurantiel menées par l'ACPR en 2016	31
Évolution du nombre de dépôts de dossiers des primo-déposants entre 2013 et 2015	44
Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie	46
Orientation des TPE vers des réseaux professionnels	49
Évolution de l'effectif total	60
Répartition par tranche d'âge	61
Évolution des consommations d'énergie – activité d'exploitation	87
Émissions de gaz à effet de serre par source d'énergie en 2016	88
Encours des billets en euros mis en circulation par l'Eurosystème	93
Octrois et absorption de liquidités par la Banque de France	94
Cours de l'once d'or	96
Versements à l'État	99
Nombre d'agences bancaires ou assimilés dont les DAB sont alimentés à l'aide de billets recyclés	141
Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2015 et 2016	144

Schémas

Les implantations de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2017	51
Vue d'ensemble du plan stratégique d'Ambitions 2020	54
10 repères	55
Le Conseil général et le Comité d'audit	70
Notre responsabilité sociale d'entreprise : quatre engagements et onze actions prioritaires	74
Organigramme de la Banque de France au 16 janvier 2017	138

Table des encadrés

Farewell symposium, 12 janvier 2016	17
Ouverture de l'Open Data Room	18
Un nouveau programme d'achats de titres	19
La réforme du marché des titres de créances négociables	21
L'ouverture du Cefinof	23
Europafi	24
Lancement du nouveau 50 € le 4 avril 2017	25
Formations à l'authentification	25
Les travaux du Comité national des paiements scripturaux	26
La création de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement scripturaux	27
Simplification et accélération des procédures d'agrément dans le cadre du Brexit	30
Création d'un pôle commun Stabilité financière entre la Banque de France et l'ACPR	33
Publication de la <i>Revue de la stabilité financière</i> sur la finance digitale	35
L'exercice de crue de Seine EU Sequana	37
Surendettement des ménages : analyse des primo-déposants	44
La cotation	47
Le correspondant TPE	49
OPALE	50
Paris-La Courneuve : pose de la première pierre du second centre fiduciaire le 10 juin 2016	56
Adaptation de la régulation/supervision aux innovations technologiques : le pôle Fintech Innovation	57
L'accueil du public	58
IEDOM	59
Les certifications dans le domaine statistique	59
Le Laboratoire Banque de France	62
Le bloc-notes Éco	62
Centres informatiques de Noisiel et Serris	63
« Économie, l'expo jeu » à Bordeaux	78
Les journées du Patrimoine	80
Remise des prix Banque de France du microcrédit	81
Bilan positif du partenariat entre l'Académie de Créteil et la Banque de France (2013-2016)	83
Opération pièces jaunes 2016	83
Risque physique et risque de transition	86
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	126
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	132

Banque de France

Directeur de la publication : Barbara Frugier

Directeur de la Communication

Impression : SG – DISG

Dépôt légal : mars 2017